

Bulletin du Conseil communal

N° 4



Lausanne

Séance du 2 octobre 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 2 octobre 2018

4^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 2 octobre 2018, à 18 h

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	221
Première partie	232
Prestation de serment de Mme Karine Beausire Ballif (Soc.), remplaçante Mme Line Golestani Droël (Soc.), démissionnaire	232
Election complémentaire d'un membre à la Commission de politique régionale, en remplacement de Mme Line Golestani Droël (Soc.)	232
Communications	
Décès de Mme Teuscher	233
Décès de M. Ernest Décosterd	233
Organisation de la Commission permanente de gestion	233
Organisation de la Commission permanente des finances	234
Demande de traitement prioritaire de la Municipalité	235
Conseil communal - ordre du jour- interpellation dans les pour-mémoire	235
Réponse à la pétition de M. Bertrand Dumusc du 24 juillet 2017 intitulée « Bellerive-Plage « aménagée » : pour la réhabilitation de la PLAGE DE BELLERIVE (LAC) ».	236
Résolution de Mme Marie-Thérèse Sangra du 21 novembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ».....	237
Question n° 18 de Jean-Daniel Henchoz, déposée le 8 mai 2018 « Une machine venue d'ailleurs pour une transplantation peu ordinaire aux Plaines-du-Loup ».....	242
Résolution de M. Matthieu Carrel du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ».....	244
Résolution de Mme Anita Messere du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ».....	246
Secteur de Vernand – abandon des projets de plan directeur localisé intercommunal Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne et des plans partiels d'affectation Cour Camarès et Vernand-Camarès.....	247
Communications - Dépôts	
Question écrite de M. Mathieu Carrel : « Émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lausanne, quels objectifs pour quelle progression ? ».....	248
Postulat de M. Alix Olivier-Briot et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la Ville de Lausanne ».....	248
Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Pour une communication moderne entre les parents, l'école, l'accueil de jour et les services de l'administration »	248

Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d’égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes »	248
Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? »	249
Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet Cour Camarès : quel coût pour la commune de Lausanne ? »	249
Interpellation de M. Matthieu Carel et consorts : « Politique de la Ville en matière de voyage à l’étranger des conseillers municipaux »	249
Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à re-questionner »	249
Interpellation de M. Musa Kamenica : « Clochatte : école internationale et bouchons intercommunal »	249
Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? » ...	249
Interpellation de M. Philippe Miauton et consorts : « Renforcement de l’information et mesures de soutien à la presse : où est passé l’appel d’offres ? »	250
Financement du programme d’efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022	
Préavis N° 2018/21 du 24 mai 2018	250
Discussion	250
Politique d’accessibilité universelle	
Préavis N° 2018/03 du 1 ^{er} février 2018	258
Discussion	250
Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l’Art Brut »	
Rapport-préavis N° 2017/27 du 29 juin 2017	271
Discussion	250
Postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous »	
Développement photocopié	271
Discussion préalable	250
Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires »	
Développement photocopié	273
Discussion préalable	250
Deuxième partie	
Questions orales	
Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Interrogations sur Beaulieu 2.0? »	
Développement photocopié	282
Réponse de la Municipalité	284
Interpellation urgente de M. Philippe Miauton et consorts : « Renforcement de l’information et mesures de soutien à la presse: où est passé l’appel d’offres ? »	
Développement photocopié	308
Discussion préalable	309

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de Mme Karine Beausire Ballif (SOC), remplaçante de Mme Line Golestani Droël (SOC), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission de politique régionale, en remplacement de Mme Line Golestani Droël (SOC), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SIL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-Ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud

- « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R78 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, Ville jeune, Ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la Ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.): « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». (CD, LEA) COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». (CD, LEA) COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.

- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R104. Pétition de M^{me} Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R108 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R109 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R113 Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.(SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R1 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.

- R7 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle ». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- R8 Rapport-préavis N° 2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ». (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R11 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.
- R13 Préavis N° 2018/21 - Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022. (SIL). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R14 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI3. Postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ». (2^e/11.9.18) (SE/FIM). DISCUSSION PREALABLE.
- INI4. Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (2^e/11.9.18) (SCS). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT12. Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Interrogations sur Beaulieu 2.0 ? ». (2^e/11.9.18) [CD]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2^e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2^e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3^e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.

- INT37. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en Ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette Ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12^e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.

- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la Ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13^e/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? ». (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? ». (16^e/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18^e/22.05.18). [FIM/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22^e/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION.

- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20^e/12.06.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18^e/22.05.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 15.01.19 (18 h et 20 h 30), 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : Valéry Beaud

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.

- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- 22.05.18 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). LATHA HEINIGER.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts :« Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 12.06.18 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 12.06.18 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier ». (FIM).
- 12.06.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! ». (FIM). SARA GNONI.
- 26.06.18 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-Ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/23 - Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « *Faire son marché en sortant du travail* ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « *Le marché se meurt ? Vive le marché !* ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « *Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !* ».

Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !* ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.

- 28.08.18 Préavis N° 2018/ 24 - Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police. (SE). JACQUES PERNET.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/25 - Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles - Demande de crédit. (SE). PEDRO MARTIN.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en Ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-Ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-Ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18^e/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18^e/22.05.18).(LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers». (20^e/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle». (20^e/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20^e/12.06.18).
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20^e/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- 28.08.18 Préavis 2018/27 : Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy – demande de crédit d'étude. (1^{ère}/28.08.18).
- 28.08.18 Préavis 2018/28 : Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 – demande de crédit d'étude et d'investissement. (1^{ère}/28.08.18). (EJQ/LEA) ALAIN HUBLER.
- 28.08.18 Préavis 2018/29 : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022). (1^{ère}/28.08.18). (LEA) CAROLINE ALVAREZ HENRY.

- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outillhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois".(1^{ère}/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'église Saint-François. (2^e/11.09.18). (EJQ) MAURICE CALAME.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/33 : Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des Villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé . (2^e/11.09.18). (SCS) LATHA HEINIGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2^e/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22^e/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.
- 19.09.18 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22^e/26.06.18). (SCS/SE) YVAN SALZMANN.
- 19.09.18 Préavis N° 2018/35 : Couverture du pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d'un crédit d'ouvrage. (FIM) NGOCH HUY HO.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 19.09.18 Préavis N° 2018/ 37 : Locaux de Sévelin 8-14 : aménagement. (SCS) MARLÈNE VOUTAT.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). [FIM] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/SIL]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la Ville ? ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : Mme Caroline Alvarez Henry ; Mme Véronique Beetschen ; Mme Aude Billard ; M. Xavier Company ; Mme Thérèse de Meuron ; Mme Anne-Françoise Decollogny ; M. Daniel Dubas ; Mme Dominique Gigon ; Mme Claude Nicole Grin ; Mme Laura Manzoni ; M. Axel Marion ; M. Pedro Martin ; M. Philippe Mivelaz ; M. Vincent Rossi ; M. Benjamin Rudaz ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. André Mach ; M. Mathieu Maillard

Membres démissionnaires :

Membres présents	80
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	4
Membres démissionnaires	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Karine Beausire Ballif (Soc.), remplaçante Mme Line Golestani Droël (Soc.), démissionnaire.

Le président : – Nous avons le quorum. La séance peut donc débiter. Je vous souhaite la bienvenue et ouvre donc cette quatrième séance publique du Conseil communal de Lausanne. Nous allons commencer les opérations préliminaires avec la prestation de serment de Mme Karine Beausire Ballif, socialiste, remplaçante de madame Line Golestani Droël, démissionnaire. Je prie messieurs les huissiers, de bien vouloir faire entrer la nouvelle élue et j'invite l'Assemblée ainsi que le public à se lever.

Madame Karine Beausire Ballif, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « Je le promets ». Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Karine Beausire Ballif (Soc.) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal. Le procès-verbal de l'assemblée certifiant votre élection vous a été remis tout à l'heure. Vous pouvez donc prendre place au gré de votre convenance dans la salle. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place.

Election complémentaire d'un membre à la Commission de politique régionale, en remplacement de Mme Line Golestani Droël (Soc.)

Le président : – Nous poursuivons les opérations préliminaires en intervertissant juste les points 2 et 3 de l'ordre du jour pour enchaîner directement avec l'élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de madame Line Golestani Droël, démissionnaire. Et j'attends vos propositions.

Vincent Brayer (Soc.) : – Le Parti socialiste lausannois est fier d’annoncer la nouvelle membre de la CPPR en la personne d’Anne-Françoise Decollogny, l’inébranlable, la farouche. On est très fiers de la confier à la CPPR.

Le président : – Est-ce qu’il y a d’autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas, je vous propose donc de voter à main levée si personne ne s’y oppose. Ça ne semble pas être le cas non plus. Celles et ceux qui soutiennent la candidature de madame Anne-Françoise Decollogny lèvent la main. Opposition ? Abstention ? C’est à l’unanimité que madame Decollogny fête donc son retour en CPPR et nous la félicitons.

Communication

Décès de Mme Teuscher

Le président : – Nous passons maintenant aux communications et je dois malheureusement débiter la séance par l’annonce de deux décès. Le premier est celui de la maman de notre collègue Joël Teuscher, à qui nous témoignons naturellement toute notre sympathie, ainsi qu’à sa famille. Je vous invite donc à vous lever pour respecter un instant de silence.

Communication

Décès de M. Ernest Décosterd

Le président : – Le deuxième décès est celui de M. Ernest Décosterd qui est décédé le 17 septembre dans sa 96e année et qui a été membre du conseil communal de 1958 à 1985. Nous témoignons toute notre sympathie à la famille. Et je vous invite à nouveau à vous lever pour respecter un instant de silence. Je vous remercie.

Communication

Organisation de la Commission permanente de gestion

Commission permanente de gestion

Organisation du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de sa séance plénière du 29 août 2018, la Commission permanente de gestion s’est constituée comme suit :

Présidente : M^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts

1^{er} vice-président : M. Pierre Conscience, EàG

2^{ème} vice-président : M. Henri Klunge, PLR

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT M. Maurice Calame, PLR, rapporteur

URBAIN M. Jacques-Etienne Rastorfer, Soc.

SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE M. Pierre Conscience, EàG,

M. Louis Dana, Soc., rapporteur

SPORTS ET COHÉSION SOCIALE M. Georges-André Clerc, PLC

	M. Henri Klunge, PLR, rapporteur
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Yvan Salzmann, Soc., rapporteur
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Jean-Marie Fürbringer, CPV
FINANCES ET MOBILITÉ	M. Johan Pain, EàG, M. Dominique Gigon, Soc., rapporteur
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Daniel Henchoz, PLR, rapporteur Mme Karine Roch, Les Verts M. Jean-Luc Chollet, UDC, rapporteur Mme Gianna Marly, Soc.

Communication

Organisation de la Commission permanente des finances

Commission permanente des finances

Organisation du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 31 août 2018, la Commission permanente des finances s'est organisée comme suit :

Président :	M. Vincent Brayer, socialiste
1 ^{er} vice-président :	M. Valentin Christe, libéral-conservateur
2 ^e vice-président :	M. Johann Dupuis, Ensemble à Gauche
Secrétaire :	M. Emmanuel Bourquin
CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Axel Marion, Le Centre M. Daniel Dubas, Les Verts
SECURITE ET ECONOMIE	M ^{me} Anne-Françoise Decollogny, socialiste M. Fabrice Moscheni, UDC
SPORTS ET COHESION SOCIALE	M. Alain Hubler, Ensemble à Gauche M. Valentin Christe, libéral-conservateur
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Benoît Gaillard, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M ^{me} Sara Gnoni, Les Verts M. Stéphane Wyssa, libéral-radical
FINANCES ET MOBILITE	M. Philippe Miauton, libéral-radical Mme Latha Heiniger, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Johann Dupuis, Ensemble à Gauche M. Romain Felli, socialiste

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de Mme Sara Gnoni et MM. Jean-François Cachin et Romain Felli.

Communication

Demande de traitement prioritaire de la Municipalité

Séance du Conseil communal du mardi 2 octobre 2018 - demandes de traitement prioritaire

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2018/21 - SIL: « Financement du programme d'efficacité énergétique équi watt pour la période 2019 à 2022 »

Motif : Le financement actuel du programme équi watt, prévu sur trois ans, se termine cette année. Il est nécessaire de pouvoir organiser dès maintenant la suite du programme à partir de 2019. En particulier, il est urgent de pouvoir confirmer le renouvellement du contrat de deux collaborateurs engagés pour sa mise en œuvre et dont les coûts sont compris dans la demande de financement.

Préavis N° 2018/03 - EJQ, toutes les autres directions : « Politique d'accessibilité universelle »

Motif : Le préavis doit être adopté par le Conseil communal afin de pouvoir mettre au concours le poste du coordinateur afin d'avoir une entrée en fonction début 2019.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Conseil communal - ordre du jour- interpellation dans les pour-mémoire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 26 juin 2018, vous interpelliez notre Autorité sur l'absence de réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard intitulée : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations: comment éviter les excès de prudence?)). Dite interpellation avait été déposée le 17 février 2015.

Si elle n'ignore nullement l'article 68 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a dû, dans un premier temps, attendre les délibérations de la Commission communale de recours en matière d'impôts (CCRI) suite à deux recours interjetés par les exploitants de la discothèque Le Bourg sur les émoluments administratifs perçus suite à l'organisation de manifestations et conférences, lesquelles manifestations et conférences sont invoquées par l'interpellateur. Une fois la décision de la CCRI rendue, elle a considéré qu'il convenait, dans un deuxième temps, de clarifier la pratique mise en œuvre en matière de perception d'émoluments et d'envisager, sur la base des constats établis, une forfaitarisation de ceux-

ci. Cette procédure, en regard des très nombreuses manifestations que la Ville accueille, a pris un temps certain.

La Municipalité vient d'avaliser une nouvelle directive de tarification basée sur ce principe de forfaitarisation des émoluments et peut, dès lors, apporter une réponse à l'interpellation citée en titre. Cette réponse sera transmise à votre Bureau dans les tout prochains jours.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la pétition de M. Bertrand Dumusc du 24 juillet 2017 intitulée « Bellerive-Plage « aménagée » : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ».

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 24 juillet 2017, M. Bertrand Dumusc déposait au Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 71 signatures, demandant « de réhabiliter la plage de Bellerive (lac). L'aménagement avec barrières, palmiers et chaises longues doit retrouver son état naturel. Les abonnés fidèles depuis des décennies ne veulent pas que la plage devienne artificielle. ». Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions et, dans sa séance du 28 août 2018, le Conseil communal a décidé de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Issue d'un concours d'architecture organisé en 1934, Bellerive-Plage a été inaugurée en 1937. A la fin des années 50, suite aux comblements exécutés, qui portèrent sa surface de 17'500 m² à 75'000 m², un agrandissement de la piscine est décidé, comprenant un aménagement de la plage, la construction d'un nouveau bassin, l'installation d'un système de purification de l'eau en circuit fermé et la création d'une aile nouvelle abritant des vestiaires supplémentaires (connue sous le nom de « partie 64 » car achevée l'année de l'Exposition nationale). Depuis les années 90, Bellerive-Plage a fait l'objet de travaux de transformation et de modernisation, dont les derniers, initiés en 2010, se sont achevés en 2016 (rapport-préavis N° 2016/69, du 10 décembre 2009, pour un montant de CHF 16.6 millions).

Dans son rapport-préavis de 2009, la Municipalité constatait qu'au fil des ans Bellerive-Plage avait perdu de son aura et de son attractivité qui faisait de sa plage et de ses pelouses le rendez-vous estival incontournable des familles, des enfants et des jeunes. Dans le même temps, dressant le même constat, d'autres piscines réagissaient en changeant de politique d'accueil et en axant leurs équipements sur un public spécifique. Consciente de cette situation et forte des résultats d'enquêtes menées auprès des utilisateurs et des spécialistes du domaine, la Municipalité, dans le cadre de la demande de crédit, décidait non seulement de procéder aux travaux nécessaires à la remise à niveau des installations, mais aussi, et surtout, de rendre à Bellerive-Plage la place qui était la sienne. Sans vouloir concurrencer certaines piscines ou parcs aquatiques par une surenchère d'équipements ludiques destinés seulement à une frange restreinte de la population, les actions ont visé à rétablir l'attractivité du site auprès des familles, des enfants et des préadolescents, en revoyant complètement l'accueil des enfants de 0 à 3 ans et de 4 à 8 ans, par la création de nouvelles pataugeoires comprenant des jeux spécifiques, la mise en place d'éléments ludiques (demandant un effort de la part de leurs utilisateurs) dans la zone lacustre, l'installation d'éléments de détente et de relaxation dans le bassin non-nageurs et, dans la totalité des bassins, une augmentation de la température de l'eau. Ces actions ont été couplées avec un

important travail d'animation du site entrepris par le personnel du Service des sports, avec pour but : faire que Bellerive-Plage redevienne Bellerive-Plage. Ainsi, entre autres, des cours d'aquagym ont été initiés, la bibliothèque municipale est présente durant les vacances scolaires et offre, gratuitement, livres, bandes dessinées et autres mangas, ainsi que des lectures. Finalement, un club de plongée s'est installé proposant initiation, cours et perfectionnement.

Si Bellerive est avant tout une piscine avec son bassin « nageurs » de 50 m, son plongoir de 10 m (l'un des rares de Suisse romande), son bassin « non-nageurs » et ses pataugeoires, elle offre aussi la possibilité de profiter d'une superbe plage de 350 m et d'aller, sous surveillance, se baigner dans le lac. Toutefois, rien n'a été entrepris pour la mettre en valeur. C'est pourquoi, en parallèle à ses efforts d'animation de la zone « piscine », la direction de Bellerive-Plage a décidé de la promouvoir, en proposant à la clientèle de louer des chaises longues avec parasol et tablette pour y déposer boissons/livres/lunettes de soleil. Dix de ces kits ont été acquis et entreposés près de la plage. Afin de les promouvoir et d'attirer l'attention, ces chaises longues ont été accompagnées, dans un premier temps, d'une barrière de plage et de palmiers. Relevons que la location de chaises longues existe à Bellerive depuis plus de 40 ans. Plus de 80 chaises sont mises à disposition de la clientèle, qui les installe où bon lui semble. Elle peut également amener les siennes et, là aussi, les installer là où elle le veut.

Cette nouvelle prestation n'a pas eu l'heur de plaire à certains habitués. Cependant, elle a été couronnée de succès et répond à une attente. Elle permet d'augmenter la fréquentation des lieux et d'en diversifier le public. Si la barrière de plage placée vers ces kits donnait l'impression de vouloir sectoriser la plage, elle a été rapidement ôtée et seuls les palmiers ont été maintenus pour attirer l'attention.

Au fur et à mesure des locations, les chaises sont installées puis ôtées de la plage et ce en fonction des tournus et de la disponibilité du personnel en charge de la location. Selon le souhait des clients, les chaises peuvent être installées ailleurs qu'en bord de lac. Le matin, à l'ouverture, une chaise est installée avec parasol et tablette à titre de démonstration, le solde des chaises (soit neuf) étant stocké à proximité.

Il importe de souligner que la plage, dans son entier, est et reste accessible à tous les usagers.

En conclusion, la Municipalité estime que la présence de dix chaises longues, entreposées au bord de la plage, ne la dénature en rien et, au vu de la réaction positive du public, va poursuivre leur location.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Marie-Thérèse Sangra du 21 novembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 21 novembre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts « Campagne de Rovéréaz : faut-

il tout saccager ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Marie-Thérèse Sangra :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité le renseigne, avant l’octroi d’un éventuel permis de construire, sur les possibilités de mieux préserver le périmètre de Rovéréaz et d’estimer la faisabilité juridique et financière de ces possibilités ».

Réponse de la Municipalité

Il s’agit dès lors d’étudier les moyens juridiques à disposition de la Municipalité pour conserver au site son caractère agricole. En substance, deux options peuvent être envisagées :

- création d’une zone réservée dans l’attente de changer l’affectation ultérieurement par le biais d’un plan d’affectation ;
- refus de la demande de permis de construire par la Municipalité sur la base des articles 47 et 49 LATC.

Dans les deux cas, il s’agira d’évaluer les conséquences financières de ces options.

a) Situation actuelle

Le plan partiel d’affectation (PPA) n° 713 « Au Château Fallot », approuvé le 23 janvier 2004, et son addenda mis en vigueur le 21 juin 2011, prévoit sur la partie sud du domaine de Rovéréaz (parcelle n° 3779) la possibilité de construire 18 logements dans la zone constructible « B » pour une surface brute de plancher n’excédant pas 4’000 m². Une demande de permis de construire trois bâtiments de deux unités accolées, soit 18 logements, a été déposée le 8 mai 2017. Le dossier pour une question de servitude d’accès a été mis en suspens puis réactivé récemment. Il est de nouveau en cours d’examen par les services communaux.

b) Opportunité de créer une zone réservée

Aux termes de l’article 27 de la loi fédérale sur l’aménagement du territoire (LAT), si l’adaptation d’un plan d’affectation s’impose, l’autorité compétente peut prévoir des zones réservées dans des territoires exactement délimités. A l’intérieur de ces zones, rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l’établissement du plan d’affectation (al. 1^{er}). Une zone réservée ne peut être prévue que pour cinq ans au plus ; le droit cantonal peut prolonger ce délai (al. 2) – ce que la loi vaudoise révisée (LATC) prévoit à son article 46 en permettant une prolongation de trois ans.

L’instauration d’une zone réservée suit la même procédure que l’adoption d’un plan d’affectation, au sens des articles 34 et suivants LATC. En résumé : élaboration du plan par l’exécutif, enquête publique, approbation par le législatif et approbation préalable et mise en vigueur par le département du territoire et de l’environnement, puis éventuellement recours auprès de la Cour de droit administratif et public et du Tribunal fédéral.

Selon la jurisprudence (rappelée par la Cour constitutionnelle dans l’arrêt CCST.2014.0001 du 3 juillet 2014), l’instauration d’une zone réservée suppose de réunir trois conditions matérielles, soit une intention de modifier la planification, une délimitation exacte des territoires concernés et le respect du principe de la proportionnalité : la délimitation des zones concernées ne doit pas aller au-delà de ce qui est nécessaire au maintien d’une situation en vue de la nouvelle planification (ATF 138 I 131 consid. 6.2). Dans le périmètre de la zone réservée, on peut interdire toute construction nouvelle, voire toute transformation – si le principe de la proportionnalité est respecté –, ou bien n’autoriser que celles qui ne menacent pas le futur plan d’aménagement (cf. Piermarco

Zen-Ruffinen / Christine Guy-Ecabert, *Aménagement du territoire, construction, expropriation*, Berne 2001, n° 460 p. 201/202). En raison de l'importance de la restriction de la propriété que peut représenter l'instauration d'une zone réservée, le principe de la proportionnalité (cf. article 36 al. 3 Cst.) exige que cette mesure provisionnelle ne soit prescrite que pour des périmètres délimités précisément, dans lesquels une adaptation du plan d'affectation se justifie ; d'un point de vue spatial, elle ne doit pas aller au-delà du « territoire exactement délimité » pour lequel elle est nécessaire (cf. Alexander Ruch, *Commentaire LAT*, Zurich 1999, article 27 N. 31 ; Bernhard Waldmann / Peter Hänni, *Handkommentar RPG*, Berne 2006, article 27 N. 21).

Plus précisément, il est impératif qu'il existe un intérêt public à la modification du plan d'affectation en vigueur qui prévaut sur l'intérêt privé (en particulier des propriétaires) au maintien du plan existant. La nécessité de l'adaptation du plan doit être impérative, notamment si le plan actuel contredit le mandat d'aménagement. La nécessité d'aménager peut porter sur un redimensionnement de la zone à bâtir, sur la modification de l'affectation et du degré d'utilisation à l'intérieur de la zone à bâtir. L'autorité doit pouvoir suffisamment démontrer que la planification en vigueur ne correspond pas (plus) au droit supérieur et que les zones réservées concernent des territoires qui entrent en considération pour la modification de la planification en vigueur. Si l'on n'est pas en présence de circonstances sensiblement modifiées au sens de l'article 21 alinéa 2 LAT, ou que les intérêts de la sécurité du droit et de la confiance dans la stabilité des plans parlent d'emblée contre une modification de la planification, une zone réservée se heurte à l'exigence de la stabilité des plans selon l'article 21 alinéa 2 LAT.

Les autres conditions usuelles relatives à l'activité étatique (proportionnalité en particulier) sont bien évidemment applicables à la procédure de classement d'une parcelle en zone réservée.

Dès lors, l'instauration d'une zone réservée n'est envisageable que pour préserver la poursuite des buts du droit de l'aménagement du territoire, soit en particulier le dimensionnement des zones à bâtir, la prohibition du mitage ou encore le maintien de zones agricoles suffisantes. En revanche, il semble délicat d'utiliser cet outil pour poursuivre d'autres buts, notamment relatifs à la protection du paysage ou au maintien d'espaces verts.

Outre une éventuelle volonté de limiter les constructions sur la parcelle 3779 pour conserver un espace vert, il n'existe pas d'autres impératifs relevant de l'aménagement du territoire qui puissent justifier le déclassement de la parcelle. En particulier, le territoire de la commune de Lausanne situé à l'intérieur du périmètre compact défini par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) n'est pas en situation de surdimensionnement des zones à bâtir. Ainsi, compte tenu du caractère relativement récent du plan partiel d'affectation et de son addenda, de l'intérêt public à la construction de logement et au fait que, la préservation d'espaces verts ne peut à elle seule constituer un motif justifiant l'instauration d'une zone réservée, une telle démarche paraît juridiquement risquée.

Elle pourrait apparaître disproportionnée, dès lors, qu'elle serait destinée à mettre en échec un projet de construction réglementaire sans raison suffisante.

En conclusion, le risque juridique que le classement de la parcelle concernée en zone réservée, pour autant qu'il soit approuvé par le Canton, soit attaqué avec succès devant les autorités judiciaires est important.

c) Refus du permis de construire par la Municipalité sur la base des articles 47 et 49 LATC

Saisi d'une demande de permis de construire qui serait conforme au plan d'affectation en vigueur, mais qui pourrait entraver une modification projetée, les autorités disposent de différents moyens pour assurer la poursuite des buts de la LAT.

D'autres mesures provisionnelles analogues dans leurs effets à la zone réservée peuvent en effet être instituées par les cantons, pour éviter que ne soit entravé l'établissement ou la révision d'un plan d'affectation. Comme il s'agit de restrictions du droit de propriété, elles doivent être fondées sur une base légale (article 36 al. 1 Cst., en relation avec l'article 26 al. 1 Cst.). En droit cantonal vaudois, les articles 47 et 49 LATC prévoient un "effet anticipé négatif" des projets de plan d'affectation, pouvant entraîner le refus d'un permis de construire pour un projet pourtant conforme au plan et au règlement en vigueur (l'article 47 LATC vise le cas où le nouveau plan est envisagé, mais pas encore mis à l'enquête publique, tandis que l'article 49 LATC s'applique à partir de la mise à l'enquête publique du nouveau plan ou règlement). Ce blocage est temporaire et la combinaison des différents délais impératifs prévus aux articles précités fait que l'« effet anticipé négatif » ne peut pas atteindre la durée de cinq ans prévue pour les zones réservées. Contrairement à la zone réservée, qui est adoptée par l'autorité de planification (cf. article 46 al. 2 LATC, qui renvoie à la procédure pour l'adoption des plans d'affectation) et qui a une portée générale, la mesure provisionnelle desdits articles est appliquée par la Municipalité dans des cas concrets, lorsqu'elle doit statuer sur une demande de permis de construire ; elle ne vise donc qu'un projet déterminé (à ce propos, cf. notamment Waldmann / Hänni, op. cit., article 27 N. 36; Raymond Didisheim, *Le permis de construire face à l'adaptation des plans et règlements en droit vaudois de la construction*, RDAF 2010 I 1 ss). Le droit cantonal vaudois de l'aménagement du territoire ne connaît pas d'autre instrument permettant un blocage des demandes de permis de construire ou un moratoire, en vue de garantir la révision des plans et règlements d'affectation.

En l'espèce, c'est l'article 47 LATC qui s'applique. Selon son alinéa 2, le plan (ici, qui prévoirait l'instauration d'une zone réservée) doit être mis à l'enquête publique dans les huit mois qui suivent le refus d'octroi du permis de construire, puis le projet adopté par le délibérant dans les six mois qui suivent la fin de l'enquête publique (al. 3). Ces délais peuvent être prolongés de six mois chacun. Il s'agit de délais impératifs.

Un refus fondé sur l'article 47 LATC doit empêcher que la réalisation d'un projet conforme à une réglementation devenue inadaptée ne compromette la révision de cette dernière. L'application de l'article 47 LATC suppose que l'intention de réviser la réglementation en vigueur ait fait l'objet d'un début de concrétisation, au moins sous la forme d'études préliminaires. La révision doit de surcroît répondre à un réel besoin de planification (arrêts TF 1C_696/2013 du 31 janvier 2014 consid. 2.2 ; 1C_22/2012 du 30 août 2012 consid. 7). Compte tenu des concepts juridiques largement indéterminés utilisés par l'article 47 LATC, la Municipalité qui applique cette disposition, jouit d'une grande latitude de jugement (cf. arrêts CDAP AC.2015.0049 du 22 novembre 2016 consid. 2b ; AC.2015.0326 du 7 juin 2016 consid. 3b ; AC.2014.0166 du 17 mars 2015 consid. 2e/aa ; AC.2011.0111 du 27 février 2012 consid. 3b/aa). La Municipalité dispose donc d'un pouvoir d'appréciation qui lui permet notamment de délivrer le permis de construire alors même que le projet serait contraire à la réglementation future envisagée (cf. arrêts CDAP AC.2015.0049 du 22 novembre 2016 consid. 2b ; AC.2014.0166 du 17 mars 2015 consid. 2e/aa ; AC.2011.0256 du 21 mai 2013 consid. 3c).

En d'autres termes, outre les délais précités, et en particulier celui de huit mois pour mettre le projet à l'enquête publique, un refus d'octroi du permis de construire en application de l'article 47 LATC doit au moins pouvoir se fonder sur une volonté claire de la Commune de modifier les plans, reposant sur une préparation sérieuse de la révision. La jurisprudence exige notamment que la commune indique dans les grandes lignes quels sont les problèmes d'affectation qui se posent et comment elle entend les résoudre. Un début de concrétisation de la modification du plan doit être établie, et cette modification doit être objectivement fondée – et ne pas seulement relever d'une intention abstraite. En d'autres termes, il faut prouver que l'intention de modifier le plan est concrète et motivée de manière objective.

La jurisprudence constante (cf. pour un arrêt récent, arrêt CDAP AC.2016.0456) estime qu'un refus de permis de construire fondé sur l'article 47 LATC doit être appuyé par un

début de concrétisation de l'intention de réviser la réglementation en vigueur, au moins sous la forme d'études préliminaires.

En l'espèce, il n'existe pas de réelle étude ou document permettant d'établir la volonté de la Commune de procéder à la modification de l'affectation de la parcelle concernée. Une simple déclaration d'intention sans autre forme de preuve (mandat attribué à un tiers pour examiner le cas, document de travail au sujet de cet environnement en vue de le déclarer inconstructible, etc.) pourrait rendre un éventuel refus d'octroi du permis difficile à soutenir devant l'autorité de recours.

d) Conséquences financières

Refus du permis de construire fondé sur l'article 47 LATC

Un refus de permis fondé sur l'article 47 LATC ouvre la voie à l'indemnisation prévue par l'article 48 LATC. Selon cette disposition, l'autorité qui refuse un permis de construire répond du dommage causé au requérant qui a engagé de bonne foi des frais, notamment d'architecte ou d'ingénieur, pour établir un projet conforme à la réglementation existante. L'action, introduite au lieu de situation de l'immeuble, est soumise à la procédure en matière d'expropriation matérielle; elle se prescrit par un an dès l'approbation du nouveau plan.

Ainsi, une première indemnité devrait être versée pour replacer le propriétaire dans la situation où il n'aurait pas engagé de frais de bonne foi en se fondant sur la réglementation en vigueur. Compte tenu de l'ampleur du projet, cette indemnité peut être estimée à quelques centaines de milliers de francs au maximum.

Classement d'une parcelle constructible en zone réservée

Les zones réservées sont des restrictions de droit public à la propriété. Si leurs effets équivalent à une expropriation au sens de l'article 26 alinéa 2 de la Constitution, une pleine indemnité est due. Ce n'est le cas que s'il s'agit d'une atteinte particulièrement grave à la propriété. A priori, une zone réservée ne peut entraîner d'expropriation matérielle, comme le ferait une restriction définitive à la propriété, si au moment de l'entrée en force de la zone réservée, il n'y avait pas de plan d'affectation général incluant le droit de construire sur la parcelle en question, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Dans cette mesure, les possibilités légales d'utilisation ont aussi une portée pour la zone réservée. Cela dit, le plan d'affectation projeté n'est pas déterminant pour la question de l'indemnisation. Peu importe donc que la mesure de planification définitive soit motivée par des mesures de police et doive donc être acceptée sans indemnisation.

Une zone réservée ne peut entraîner d'obligation d'indemnisation de la collectivité pour expropriation matérielle que si l'interdiction provisoire de transformation a pour effet une atteinte grave à la propriété. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, les zones réservées représentent des restrictions à la propriété limitées matériellement et dans le temps, qui n'entraînent en règle générale pas d'obligation d'indemnisation. On demande simplement au propriétaire de suspendre les éventuels projets de construction qui pourraient compliquer l'élaboration et l'adoption d'un plan d'affectation, jusqu'à l'entrée en vigueur de ce dernier. Il faut rappeler que le propriétaire ne peut pas compter avec le fait que la situation légale applicable à sa parcelle en matière de construction ne subisse aucune modification.

Ainsi, en tant que mesure temporaire, le simple classement d'une parcelle en zone réservée n'ouvre pas le droit à une indemnité sauf circonstances particulières. En revanche, il va de soi que le classement définitif de la parcelle en zone non constructible pourrait donner lieu à une pleine indemnisation, qui pourrait atteindre la différence entre la valeur vénale du terrain constructible et celle d'un terrain nu, soit, dans le cas présent, probablement quelques millions de francs.

e) Conclusions

Tenant compte de ce qui précède, à savoir que :

1. le plan partiel d'affectation « Au Château Falllot » a été mis en vigueur le 21 juin 2011 ;
2. le classement en zone réservée de la parcelle en cause doit pouvoir se fonder sur la poursuite de buts intrinsèquement liés au droit de l'aménagement du territoire, soit en particulier la nécessité de redimensionner les zones à bâtir, ce qui n'est pas le cas du secteur à l'étude. Dès lors, l'affectation de la parcelle en cause en zone réservée au sens de l'article 27 LAT ne se justifie pas juridiquement ;
3. un refus du permis de construire sur la base de l'article 47 LATC doit être motivé par une volonté établie et conforme au droit de l'autorité communale de modifier concrètement et à relativement brefs délais la réglementation du plan partiel d'affectation en vigueur, ce qui n'a pas été entrepris jusqu'à maintenant ;
4. un refus de permis fondé sur l'article 47 LATC ouvre la voie à une indemnisation des frais engagés pour le projet en cause. La simple collocation en zone réservée ne donne en général pas lieu au versement d'une indemnité pour expropriation matérielle – qui pourrait en revanche être admise en cas d'attribution définitive de la parcelle en zone non constructible.

La Municipalité considère que sa marge de manœuvre est limitée et qu'en cas de refus du permis de construire demandé les risques de devoir verser une indemnité sont importants.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 18 de Jean-Daniel Henchoz, déposée le 8 mai 2018 « Une machine venue d'ailleurs pour une transplantation peu ordinaire aux Plaines-du-Loup »

Rappel

Lors de la séance de ce Conseil du 14 novembre 2017, suppléant aux « Verts », en relation avec le déboisement des Plaines du Loup, j'interrogeais suite à un article de 24 Heures du 8 novembre 2017 traitant d'un quartier « pré verti » mettant en cause 396 arbres dont 317 devaient être abattus ce qui laissait supposer que 79 allaient être sauvegardés respectivement mis en pots.

24 Heures toujours, mais dans son édition du week-end des 17-18 mars 2018, annonce que le processus envisagé par la Municipalité entre dans une phase active et relevait le mode opératoire se rapportant à la transplantation en pots de 20 arbres au moyen d'un « monstre venu de Hollande. »

Réponse de la Municipalité

1. *Finally combien d'arbres seront-ils*
 1. *abattus*
 2. *destinés au futur quartier « pré verti » ?*

Les chiffres actuels sont encore voués à évoluer en fonction du développement des projets. L'objectif est de minimiser le nombre d'arbres à abattre.

Initialement, sur un total de 393 arbres, le projet de base prévoyait d'en abattre 345. A ce jour, les adaptations des tracés, des niveaux et la transplantation ont permis pour l'heure de sauvegarder 35 arbres initialement voués à l'abattage. Au final, il devrait y avoir 310 arbres abattus.

Pour le pré-verdissement du futur quartier, 83 arbres sont donc conservés ou transplantés.

Les projets en cours devraient replanter plus d'arbres qu'exigé par le règlement du Plan partiel d'affectation qui en demandait 201. L'objectif est de s'approcher le plus possible des 393 arbres initialement existants sur le site.

Cet objectif va au-delà de la simple volonté de planter un maximum d'arbres. Le développement d'espaces publics de qualité en lien avec la densification du quartier est une problématique complexe et majeure. Le développement des projets devra permettre d'offrir des espaces appropriables de grande qualité qui permettront une valeur d'usages plus importante que celles des terrains de sport pour les usagers des quartiers environnants et qui intégreront les importants volumes construits.

2. *Un appel d'offres pour une intervention a-t-elle été lancée en Suisse ?*

Les travaux ont été confiés à l'entreprise BMB Group, seul interlocuteur en Suisse capable et expérimenté pour ce type de travaux. La transplantation des arbres s'élevant à moins de CHF 150'000.-, le Service des parcs et domaines a procédé à un appel d'offre en procédure de gré-à-gré selon la loi 726.01 sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996, articles 7 et 7a ainsi que l'annexe 2 de l'Autorité intercantonale pour les marchés publics (AIMP).

3. *A quel résultat a-t-il abouti ?*

L'entreprise BMB Group, spécialisée dans ce type de travaux très particuliers, a déposé une offre qui a été adaptée en fonction des souhaits de la Ville et des possibilités techniques des machines.

4. *Quel moyen la Ville de Genève a-t-elle utilisé pour sa transplantation à Plainpalais ?*

La Ville de Genève a utilisé les mêmes moyens en confiant également la transplantation des arbres de Plainpalais à l'entreprise BMB Group.

Elle a ainsi utilisé une machine venant d'Allemagne qui permettait d'arracher, de transporter, de creuser le nouveau trou de plantation et de replanter les arbres directement à leur nouvel emplacement. Dans le cas du chantier des Plaines-du-Loup, les arbres ne pouvant pas être replantés immédiatement, il a fallu trouver une machine arrachant les arbres avec une motte à fond plat afin que les arbres soient le plus stable possible pour leur culture en pots, construits sur mesure. Cette phase transitoire durera trois ans avant la replantation prévue dans les aménagements des espaces publics du nouveau quartier.

5. *N'eût-il pas été indiqué d'en faire autant ?*

Voir réponse n° 4.

6. *Quelles sont les péripéties administratives qui ont conduit au choix de faire appel à « Boomverplanting » ?*

L'entreprise BMB Group a mandaté en sous-traitance Boomverplanting, l'entreprise hollandaise possédant la machine pour effectuer le travail d'arrachage. Ce type de matériel n'existe pas en Suisse. La Hollande et l'Allemagne possèdent ce type de machines dans les grandes pépinières.

7. *Quel bilan énergétique global la Municipalité tire-t-elle du recours à une machine en provenance de Hollande ?*

La réalisation d'un bilan CO2 est toujours un exercice difficile et sujet à discussions. Toutefois, une approche en ce sens a été réalisée et elle démontre que le CO2 émis par le transport de la machine aller-retour correspond à la quantité de CO2 stockée par les 21 arbres transplantés en une décennie. Ainsi, il est raisonnable de penser que l'opération n'est pas péjorative. De manière plus globale, chaque arbre sauvegardé et qui pourra être replanté sur le site nécessitera la fourniture d'un arbre de moins. Bien que le SPADOM commande à des entreprises suisses, il se peut qu'une partie des grands arbres (plus de 8m à la plantation) proviennent de Hollande ou du nord-ouest de l'Allemagne et qu'ils soient simplement revendus par les entreprises locales. Il est donc raisonnable de penser que ces arbres conservés feront diminuer le nombre de transports en phase de chantier ce qui rend le bilan énergétique global certainement favorable.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jean-Daniel Henchoz.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 13 septembre 2018.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Matthieu Carrel du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 22 mai 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Matthieu Carrel :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fournisse un calendrier pour la réaffectation et la réouverture des lieux publics qui appartiennent à la Ville et qui sont aujourd'hui fermés (Barbare, Sauvabelin, Chevreuils et Chalet-à-Gobet) ».

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur de ses restaurants, la Municipalité a défini une stratégie contribuant non seulement à proposer une offre diversifiée et novatrice répondant aux attentes et demandes des usagers, mais encore à fixer des objectifs qualitatifs permettant de distinguer Lausanne sur ce créneau à fort potentiel de rayonnement.

Certaines réouvertures d'établissements publics lausannois sont des réussites immédiates. D'autres sont encore en recherche d'orientation, car ils doivent intégrer des paramètres plus complexes tels que la requalification du périmètre d'intervention, l'identité et l'adéquation à un public cible ou la protection patrimoniale des bâtiments.

C'est le cas des établissements cités dans la résolution de M. Matthieu Carrel, auxquels il a été ajouté l'Auberge de Beaulieu et les locaux de l'ancien Mövenpick à la place de la Riponne, objets de réflexions au sein de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture comme l'attestent les planifications ci-après.

L'Auberge de Beaulieu, avenue des Bergières 15

Après une résiliation de bail contestée au Tribunal des baux par le dernier tenancier de l'établissement, les lieux ont été libérés à la fin du mois d'avril 2018. Un appel d'offres a

été conduit de mars à juillet 2018. La candidature lauréate retenue promet une exploitation innovante et respectueuse de l'environnement social et économique du quartier. Elle saura également créer des synergies avec la Collection de l'Art Brut voisine. La réouverture de l'établissement est prévue le 1^{er} mars 2019.

L'Auberge de Sauvabelin, chemin des Celtes 1

Dans le cadre de la réflexion sur le devenir des cafés-restaurants du site de Sauvabelin, et eu égard à la renaturation des berges du lac et à la création d'une nouvelle place de jeux, la Municipalité a souhaité consulter les Lausannois-se-s sur leurs souvenirs liés au site, à leurs usages actuels du site et des cafés-restaurants et aux types d'offres souhaités. Il en ressort que ce sont essentiellement des familles et des seniors qui fréquentent le site. Les souvenirs sont, dans l'ordre, les promenades, les moments passés en famille, le patinage et la possibilité de profiter des terrasses. Concernant les usages actuels, ce sont toujours les promenades, la possibilité de se restaurer, la visite de la Tour de Sauvabelin et des animaux, ainsi que la place de jeux. Quant à l'offre de restauration, elle s'articule autour des : produits bio, de saison, adaptée aux enfants, à des prix accessibles et avec un service rapide. La proposition retenue est attachée au besoin des usagers de se promener, se restaurer, s'amuser, etc.. Dès lors, il est proposé de déconstruire l'Auberge de Sauvabelin et réaménager sobrement, à sa place, un espace avec quelques tables pour y consommer son pique-nique (lieu sans obligation d'acheter des choses sur place). Une meilleure connexion se ferait ainsi avec le lac et la place de jeux. Les accompagnants des enfants pourraient être soit à la terrasse de la pinte soit aux tables du nouvel espace tout en gardant un œil sur les activités des enfants. Le projet sera réalisé en participation et livré pour l'été 2019.

Le Chalet-à-Gobet, route de Berne 300

La Fondation de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) a l'intention de développer un Village de l'Innovation spécialisé dans le tertiaire, et plus spécifiquement dans l'hospitalité. Un avant-projet d'aménagement du site a été établi par les mandataires de l'EHL, et les conditions de mise à disposition de plusieurs bâtiments, dont l'Auberge du Chalet-à-Gobet, ont été définies d'un commun accord entre l'EHL et la Commune de Lausanne.

Ainsi, l'EHL et la Commune de Lausanne ont trouvé des solutions pour permettre la réalisation de ce projet novateur pour notre région. L'accord sera formalisé par la signature d'une convention dans le cadre du 125^e anniversaire de l'EHL, au mois d'octobre 2018.

Le Barbare, Escaliers du Marché 27

Après 40 ans d'exploitation en continu et très peu d'améliorations apportées, une rénovation et une importante remise aux normes sont indispensables avant la réouverture d'un établissement. Par ailleurs, les étages du bâtiment montrant également des signes d'obsolescence (façades, technicités et équipements des appartements), le périmètre d'étude et d'intervention s'est étendu à l'ensemble du bâtiment. Le projet de réaménagement proposé par le nouvel exploitant, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres ayant court de septembre 2018 à mars 2019, y sera intégré. L'ouverture du chantier est prévue au premier trimestre 2020. Dans l'intervalle, une programmation d'événements ponctuels « Les Rencards Barbares » animera les lieux de l'été 2018 jusqu'à l'ouverture du chantier.

L'ancien Mövenpick, place de la Riponne 10

En complément à la pérennisation de la halte-jeux La Grenette dans des locaux du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment, un appel d'offres a été publié le 16 mars 2018 recherchant un concept d'exploitation, ou plusieurs exploitations complémentaires, pour les 1300 m² restants de l'ancien restaurant Mövenpick. L'audition des candidat-e-s retenu-e-s se fera dans le courant de l'automne 2018, pour une décision d'attribution en décembre

2018. Début 2019, le ou les projets retenus seront formalisés et permettront d'établir une planification précise.

L'Hostellerie Les Chevreuils, route du Jorat 80-80b

Sur la base d'une convention de sortie qui prend fin en juin 2019, le tenancier loue la trentaine de chambres de cet établissement avec un service hôtelier minimal et sans restauration en assumant l'entier des charges de fonctionnement et d'entretien des lieux. Cette période de transition est utilisée pour définir le devenir des bâtiments en vue d'une identification et d'une valorisation de ce site de qualité.

Calendrier prévisionnel

Pour donner une vision d'ensemble de la situation, un calendrier prévisionnel a été établi.

Etablissement	Processus de sélection de l'exploitant	Formalisation accords, projet et travaux	Mise en exploitation
Auberge de Beaulieu	février à juillet 2018	juillet 2018 à février 2019	mars 2019
Auberge de Sauvabelin	-	juillet 2018 à juin 2019	été 2019
Chalet-à-Gobet	Fondation de l'EHL	signature de la convention avec l'EHL octobre 2018	printemps 2019
Le Barbare	septembre 2018 à mars 2019	avril 2019 à décembre 2020	décembre 2020
Ancien Mövenpick	mars 2018 à décembre 2018	calendrier à établir selon candidature(s) et projet(s) retenu(s)	
Hostellerie Les Chevreuils	juin 2018 à juin 2019	juillet 2019 à printemps 2020	courant 2020

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Anita Messere du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 22 mai 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Anita Messere :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que l'établissement « Le Barbare » rouvre ses portes avant le 31 mars 2019 ».

Réponse de la Municipalité

Soutenir le commerce et l'économie en poursuivant la politique de mise en valeur des établissements publics est l'une des missions du programme de législature 2016-2021. En définissant une stratégie, tant sur le plan architectural, patrimonial, culinaire, culturel ou encore social, la Municipalité souhaite proposer une offre diversifiée et novatrice répondant aux attentes et demandes des Lausannoises et Lausannois en matière de cafés et restaurants.

Dans sa réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere « Alors ce Barbare vous attendez quoi pour le rouvrir ? », déposée le 22 août 2017, la Municipalité confirme qu'éviter de trop longues fermetures de ses établissements est une de ses priorités. Pour ce faire, dans le cadre de sa politique de mise en valeur des cafés-restaurants, elle se concentre plus finement sur la redéfinition des programmes d'exploitation, voire des réaffectations des locaux vacants ou en fin de bail. Ainsi, plusieurs appels d'offres ont vu le jour, recherchant des gestionnaires prêts à adhérer à la ligne proposée.

En ce qui concerne l'ancien bar à café Le Barbare, après 40 ans d'exploitation en continu et très peu d'améliorations apportées, une rénovation et une importante remise aux normes sont indispensables avant la réouverture de l'établissement. Par ailleurs, les étages du bâtiment donnant également des signes d'obsolescence (façades, technicités et équipements des appartements), le périmètre d'étude et d'intervention s'est étendu à l'ensemble du bâtiment.

Le projet de réaménagement proposé par le nouvel exploitant, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres se déroulant de septembre 2018 à mars 2019, y sera intégré. L'ouverture du chantier est prévue au premier trimestre 2020, dans l'intervalle une programmation d'événements ponctuels « Les Rencards Barbares » animera les lieux de l'été 2018 jusqu'à l'ouverture du chantier.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Secteur de Vernand – abandon des projets de plan directeur localisé intercommunal Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne et des plans partiels d'affectation Cour Camarès et Vernand-Camarès

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, la Municipalité vous informe qu'elle a pris acte, dans sa séance du 6 septembre 2018, de la décision du Conseil d'Etat de maintenir des zones industrielles et artisanales (ZIZA) dans le secteur de Vernand et confirmé l'abandon des trois procédures citées en titre.

En effet, la poursuite de ces projets n'est plus compatible avec les récentes décisions du Conseil d'Etat de préserver les surfaces affectées en ZIZA dans le secteur de Vernand, par crainte d'une pénurie de ce type de zone dans l'agglomération. Par conséquent, la construction de nouveaux logements n'y est plus envisageable.

Pour rappel, ces projets ont fait l'objet à plusieurs reprises de présentations et d'informations dans des commissions de votre Conseil communal, en particulier la

Commission permanente de politique régionale. Le projet de préavis No 2014/71 « Plan partiel d'affectation Cour Camarès », relatif au projet du même nom, vous a été soumis en 2014, avant d'être retiré par la Municipalité. Au vu de l'abandon du PPA, aucun nouveau préavis sur celui-ci ne vous sera présenté.

Le Canton souhaite désormais mettre en valeur la vocation économique de Vernand. Des réflexions sont en cours avec les services cantonaux, le Schéma directeur du Nord lausannois et les propriétaires afin de préciser les démarches nécessaires, auxquelles la Municipalité sera associée.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ses sentiments distingués.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Mathieu Carrel : « Émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lausanne, quels objectifs pour quelle progression ? »

(Signé) *Mathieu Carrel*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Alix Olivier-Briot et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la Ville de Lausanne »

Lausanne, le 11 septembre 2018

(Signé) *Thérèse de Meuron et un cosignataire*

Communication - Dépôt

Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Pour une communication moderne entre les parents, l'école, l'accueil de jour et les services de l'administration »

Lausanne, le 11 septembre 2018

(Signé) *Florence Bettschart-Narbel*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes »

Lausanne, le 25 septembre 2018

(Signé) *Jacques Pernet et une cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? »

Lausanne, le 1^{er} octobre 2018

(Signé) *Sara Gnoni et trois cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet Cour Camarès : quel coût pour la commune de Lausanne ? »

Lausanne, le 30 septembre 2018

(Signé) *Daniel Dubas et deux cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Politique de la Ville en matière de voyage à l'étranger des conseillers municipaux »

(Signé) *Mathieu Carrel et trois cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à re-questionner »

(Signé) *Vincent Brayer et un cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Musa Kamenica : « Clochette : école internationale et bouchons intercommunal »

Lausanne, le 2 octobre 2018

(Signé) *Musa Kamenica*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? »

Lausanne, le 2 octobre 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni et un cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Philippe Miauton et consorts : « Renforcement de l'information et mesures de soutien à la presse : où est passé l'appel d'offres ? »

Lausanne, le 2 octobre 2018

(Signé) *Philippe Miauton et quatre cosignataires*

Le secrétaire : – L'urgence a été demandée par le bureau légal, laquelle a été refusée à l'unanimité.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Concernant l'urgence de l'interpellation que j'ai déposée aujourd'hui, je ne suis pas tout à fait au fait des procédures, mais je souhaiterais quand même que l'on puisse se décider sur cette urgence et je m'explique pourquoi.

Ce dossier est évidemment un élément important de la politique de communication de la Ville et ma crainte est que ce débat important, pour une somme également importante sur 5 ans, intervienne durant les débats que nous aurons en décembre sur le budget. Et j'ai quand même quelques craintes que ce dossier, on a déjà eu entendu quelques bruits dans cet hémicycle, ne vienne polluer ce débat du budget qui est déjà particulièrement compliqué et je souhaiterais que ce débat soit fait aujourd'hui. Estimant que même s'il y a une réponse de la Municipalité dans les semaines qui suivent, comme le veut l'usage avec une interpellation urgente qui serait refusée perdrait en visibilité et cela empêcherait un débat clair au sein de ce Conseil.

Le président : – Je prends donc note de votre demande et d'une partie de la justification que vous avez déjà faite maintenant. Donc, comme la dernière fois, on prendra position sur votre demande lorsqu'on arrivera aux interpellations urgentes lors de la deuxième partie. Néanmoins, celle-ci vous est photocopiée et sera distribuée pour que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause sur la base du texte.

Je vous apporte maintenant encore quelques précisions concernant l'ordre du jour de notre séance de ce soir. Comme annoncé, nous allons donc passer directement aux rapports maintenant et les questions orales seront prises directement au retour de la pause. L'objectif est ainsi d'avancer autant que possible dans les rapports, sachant que ceux-ci sont souvent pris entre 18h45 et 19h seulement, ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour avancer sur les rapports.

L'interpellation urgente de M. Moscheni sur Beaulieu sera pour sa part traitée donc lors de la deuxième partie, directement dans la continuité des questions orales.

Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022

Préavis N° 2018/21 du 24 mai 2018

Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Il s’agit donc du renouvellement pour une période de quatre ans et pour un montant de 3,1 millions de francs du programme équiwatt, dont la phase pilote de trois ans prendra fin le 31 décembre 2018. Des visites écosociales qui visent à informer les personnes à petits revenus des économies tant financières qu’énergétiques qui peuvent être faites par le biais de conseils ou en remplaçant des appareils électriques, de nombreuses actions qui visent tous les Lausannois et les entreprises. Le programme est axé sur la sensibilisation, sur l’incitation et sur l’octroi de subventions pour encourager au remplacement d’appareils électroménagers, A+++, au remplacement des LED.

Rappelons d’abord que réduire sa consommation énergétique, c’est bon pour le climat, mais en plus, ça signifie pour les ménages et pour les entreprises des économies d’argent. Pour 2018-2021, le crédit sur lequel nous allons voter, de nouvelles actions bienvenues dans le domaine du chauffage des immeubles, notamment une amélioration du réglage des installations de chauffage ou de la ventilation sont étudiées. L’argent provient du FEE qui est alimenté par une taxe sur l’électricité de 0,25 centimes par kilowattheure et une autre source d’approvisionnement, c’est le fonds ProKilowatt dont nous avons appris qu’il était d’accord de soutenir le programme équiwatt. L’efficacité énergétique qui est le maître mot de ce programme est un des piliers de la politique énergétique lausannoise qui accompagne aussi celle de la production locale d’énergie renouvelable. C’est ce qu’on peut lire dans le rapport.

Il est clair que si l’on veut atteindre les objectifs de la stratégie 2050 largement approuvés par les Lausannois, des efforts de grande envergure doivent être faits en matière d’économie d’énergie. Le programme équiwatt pour la période 2019-2022 prévoit une économie de 7,1 GW/h qui sera atteinte au bout des quatre ans. Par comparaison, rappelons que les SIL distribuent environ 600 GW par année à la population. Ce programme donc permettra d’économiser l’équivalent de 0,25 % par an de la consommation lausannoise, un chiffre qui est quand même tout à fait dérisoire. Cela signifie très concrètement qu’il est difficile de faire économiser l’énergie aux personnes et qu’il faut bien redoubler les efforts. Le budget aux yeux des Verts est beaucoup trop maigre pour une thématique aussi importante.

En résumé, Les Verts soutiennent tout programme de maîtrise et de réduction de la consommation d’énergie. Ils soutiendront donc ce nouveau crédit pour le renouvellement du programme équiwatt. Toutefois, au vu de l’urgence de la crise climatique et de nos engagements pris dans le cadre de l’accord de Paris, il s’avère absolument indispensable de réfléchir à d’autres outils plus performants pour réussir cette transition énergétique. Il serait déjà notamment bienvenu d’augmenter ce crédit pour financer de nouvelles actions de type bonus énergie, c’est-à-dire de récompenser les comportements vertueux comme le font les services industriels genevois, qui incitent la population à économiser l’énergie en récompensant leurs économies d’énergie avec une remise sur la facture d’électricité.

Voilà des exemples qu’il faut suivre ou d’autres instruments moins populaires comme par exemple de réfléchir à une réforme fiscale écologique, l’urgence est là, nous en somme j’espère tous conscients.

Mme Anita Messere (UDC) : – Effectivement nous en sommes tous conscients. Le rapport-préavis demande de continuer à financer équiwatt, c’est une démarche qui est bienveillante, qui apparaît superficiellement comme assez logique par tous. Mais si vous voulez du résultat concret contre le réchauffement climatique, il y a quand même quelque chose qui cloche, chers collègues. Les SIL rapportent à la Ville entre 50 et 60 millions par an. Ça correspond aux intérêts bancaires qu’on verse pour maintenir la dette à 2,5 milliards, mais pas pour la diminuer. C’est juste pour payer les intérêts. Les SIL pour la Ville, c’est un service à caresser, parce que ça rapporte, en tout cas pour l’instant. Le futur, on verra.

Présentement, on est en train de redemander aux SIL, qui vendent de l'énergie, de faire la promotion d'économies. Est-ce que vous allez demander, chers collègues, que Philip Morris ait le mandat de faire de la prévention du tabagisme ? Eh bien, on est dans cette situation schizophrénique. Concrètement, ça signifie quoi ? Il y avait des bénéficiaires du R.I. qui passaient dans les immeubles subventionnés uniquement pour l'instant pour faire des bilans énergétiques. Ce ne sont pas des audits, ce sont juste des bilans qui sont fortement efficaces, ce sont des gens qui sont bien accueillis, ça a permis à 30% de ces gens qui étaient au R.I. de pouvoir s'insérer professionnellement, c'était vraiment génial comme idée. Alors, la première question c'était, tiens, mais pourquoi est-ce qu'on n'offre pas cette prestation à tous les Lausannois ? Ouais, mais on va le faire, pourtant le budget n'a pas été entièrement dévoré, c'est curieux quand même. Ben non, ces bilans, ils n'ont plus lieu, ils sont en stand-by. Vous pouvez comprendre que quand on vend sa camelote d'un côté, c'est difficile de l'autre côté de dire au client de ne pas trop consommer non plus. Il faut y aller mollo quand même au niveau de l'efficacité des mesures. Les SIL ça rapporte à la Ville, il ne faut pas tuer la poupoule.

Le deuxième exemple concret, c'est les offres de subvention à l'achat de très gros appareils, très très chers, qu'on achète très peu souvent. Les A+++ . Déjà, ils sont rares. Vous achetez un frigo, un congélateur, un lave-linge, un lave-vaisselle A+++ , ce que vous ne faites pas tous les jours, c'est à peu près tous les dix à quinze ans, alors équiwatt peut éventuellement vous rembourser 20%. On trouve tous que c'est une bonne offre, qu'il faut aller dans ce sens. Le problème c'est que l'offre est communiquée dans la brochure des SIL qu'on envoie avec la douloureuse, vous savez, celle qu'on jette. Cette offre, je peux vous la montrer, elle s'appelle « à la recherche d'un appareil électroménager », elle ne dit pas sauter sur la subvention. C'est évidemment dans la pire des polices, il n'y a pas d'image, c'est très peu communicant, et c'est une accroche qui, comme par hasard, ne fait pas du tout référence à une subvention, et qui est un peu crapouilleuse. Avec des conditions d'octroi qui sont tellement contraignantes, il faut trouver déjà que ce soit un de ces appareils-là, un de ces quatre gros, et vous avez trente jours, il faut que ce soit du A+++ . Donc après, vous ne vous étonnez pas que le budget ne soit pas épuisé, il n'est pas trop entamé, on s'abrite du succès, ne faites pas trop les gars, vous allez tuer la poupoule.

Le rapport-préavis est tellement compréhensible que j'ai demandé à mon fiduciaire, qui a fait HEC quand même, de me dire, mais en fait il demande quoi ? Cholet me dit qu'il me demande 900 000, moi j'ai compris 3,1 millions comme Mme Sangra, et en fait je me gratte la tête parce que je n'arrive pas à le comprendre. Tu arrives à établir un bilan, en fait il te demande combien ? Ben, il a fait HEC, il a dirigé une grosse boîte, il n'a pas compris. Je dis en fait, il ne faut pas tuer la poupoule, mais en fait on noie le poisson. Le rapport-préavis est assez peu compréhensible au niveau de sa comptabilité, comme par hasard. Je vous mets au défi de trouver le bilan, c'est un tutti frutti bien ampoulé pour cacher la gestion du fonds. Mais les SIL n'épuisent pas le budget annuel d'équiwatt.

Vous ne pouvez pas demander aux SIL qui vivent de la consommation d'énergie de s'occuper des équiwatt. Il faut renouveler le budget, ça c'est clair, mais il faut qu'équiwatt soit indépendant avec ses deux employés et qu'ils épuisent le budget avec efficacité. On est dans les économies d'énergie, on peut manger ce budget totalement.

M. Romain Felli (Soc.) : – Alors, effectivement, on a parlé d'accords de Paris, de stratégie énergétique 2050, on parle de société à 2000 watts, on a plein d'impératifs comme ça qui s'imposent à nous et je suis d'accord avec ma collègue des Verts, qui deviennent des nécessités. On doit réduire absolument la consommation énergétique parce que sinon on va vers des catastrophes environnementales, climatiques en particulier. Mais le gros défi de notre époque, c'est quand même de rendre compatibles ces besoins de réduction de la consommation énergétique avec des mesures qui sont socialement progressives. Avec des mesures qui ne péjorent pas la qualité de vie, qui ne péjorent pas le revenu des plus démunis dans notre société.

Ce programme, on peut discuter sur l'ampleur financière, sur jusqu'où il va, mais il a le grand mérite, à son échelle, d'essayer de commencer à résoudre cette contradiction, c'est-à-dire à la fois de faire faire des économies d'énergie et en même temps que la manière de les réaliser ne soit pas négative pour les plus démunis dans notre société. Au contraire, une des grandes dimensions de ce programme équiwatt, c'est précisément ces opérations écosociales qui sont saluées depuis qu'elles ont été mises en œuvre, qui visent notamment à distribuer dans certains quartiers sélectionnés des ampoules à basse consommation d'énergie. Et ainsi, on commence à résoudre un petit peu le problème, on commence à montrer que l'amélioration de la qualité de vie, du confort, la réduction de la facture énergétique, eh bien, peut être compatible avec des objectifs sociaux.

Et donc pour ça, le PS vous invite très fortement à soutenir, non seulement la reconduite, mais le développement de ce programme équiwatt, puisque en plus de ce qu'il fait, le programme équiwatt a ce mérite d'avoir fait le bilan de l'action précédente, d'avoir également changé un tout petit peu ses évaluations sur le nombre de bénéficiaires, sur le nombre de kilowattheures économisés, et ça je trouve qu'il faut le reconnaître, il faut le saluer comme honnêteté, comme démarche de la part des services industriels, et que sur le fond ce programme va exactement dans la bonne direction des économies d'énergie qui ont également une dimension sociale.

Et pour répondre aux interrogations de Mme Messere, je n'ai malheureusement pas fait HEC, mais il me semble que ce qui est demandé sur le plan financier est assez clair. Ce sur quoi on va voter en tout cas, c'est d'approuver le financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique du programme équiwatt pour la période 2019 à 2022, en fixant les dépenses annuelles maximales à 860 000 francs net pour 2019. Eventuellement il y a une déduction parce qu'il y a des financements de tiers qui peuvent aller jusqu'à 750 000 francs. Donc voilà sur quoi on s'engage, c'est ça, ce n'est pas plus. Il ne me semble pas que ce soit incompréhensible.

On pourrait dire comme le font Les Verts que ça ne va pas assez loin, mais disons, ça nous semble raisonnable comme demande. Il y a ensuite une dérogation qui est proposée pour que la Commission des finances puisse éventuellement monter ce plafond jusqu'à 900 000 francs, mais voilà l'ordre de grandeur dans lequel on se trouve. Donc on n'est pas du tout en train de signer un chèque en blanc. Au contraire, les mesures qui sont proposées sont fort bien détaillées et puis on a un plafond maximum de dépenses et éventuellement une dérogation de l'ordre de 100 000 francs qui serait accordée à la Commission des finances. Donc voilà, le groupe PS vous engage à soutenir ce rapport-préavis.

Jacques Pernet (PLR) : – Beaucoup de choses ont déjà été dites et le PLR acceptera toutes les conclusions du rapport-préavis 2018/21. Il répond d'ailleurs aux demandes du PLR. Déjà à l'époque, notre collègue Charles-Denis Perrin avait déposé un postulat allant dans ce sens.

Nous saluons donc les efforts qu'il avait faits en vue de diminuer la consommation non seulement des ménages, mais aussi des gros consommateurs des entreprises. Nous constatons cependant un petit bémol, le fonds était de 4,7 millions au début de cette année, il est alimenté par une taxe de 0,25 centime par kilowattheure. Dès lors il nous semblerait judicieux en ces temps un peu plus difficiles pour certains d'envisager une diminution de la taxe. C'est le vœu que le PLR émet et nous attendons avec plaisir la détermination, les déterminations de monsieur le municipal.

Allant dans le même sens, il nous semble que les charges du personnel, qui sont proches des 30% du total du fonds, sont trop élevées et devraient être revues. Cette charge importante pénalise le bilan général de cette opération dont le but est par ailleurs salubre.

M. Johan Pain (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche va soutenir ce préavis dans l'idée qu'on doit aller du côté de l'avenir et au futur en pensant un petit peu aux dérèglements climatiques. Donc on doit avoir une conscience humaine et sociale par rapport à cela. Ça

veut dire qu'on doit aller dans une politique de réduction au niveau de l'énergie, de dépenses dans la consommation, et ce préavis répond un peu à cette situation.

Donc l'écosocial par rapport à ce préavis nous satisfait et le groupe Ensemble à Gauche va soutenir le préavis.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Le programme équiwatt est financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique, alimenté par les contributions de tous les clients des SIL. Il englobe toutes les séries de prestations détaillées dans le préavis, ainsi que par les oratrices et orateurs qui m'ont précédé.

Concernant en particulier les opérations écosociales, qui proposent des conseils en économie d'énergie et du matériel plus efficient, destiné aux habitants de logements subventionnés, le préavis indique que tous les bénéficiaires potentiels auront été approchés avant la fin du déploiement prévu du programme, planifié en 2022. Aussi, nous encourageons la Municipalité à étendre le périmètre de cette action vers d'autres ménages lausannois, par exemple en visitant également tous les logements des quartiers visités plutôt que s'adresser aux seuls subventionnés. Ça aurait le mérite d'éviter une stigmatisation de certains citoyens et de favoriser la cohésion sociale dans les quartiers visités. Sachant que le cadre financier du programme est de toute façon limité par les ressources qui seront, j'imagine, mises à disposition par le Fonds pour l'efficacité énergétique et notre Conseil, ça ne coûterait pas plus cher d'élargir le nombre de bénéficiaires sans discrimination sociale.

Par ailleurs, comme l'a rappelé Marie-Thérèse Sangra, la Commission s'est demandé dans quelle mesure une fiscalité écologique pouvait être instaurée au niveau communal. Convaincu que de telles incitations sont possibles, le Centre – PDC – Verts Libéraux soumettra au Conseil une proposition dans ce sens. Dans l'intervalle, s'il peut sembler contradictoire que la poule aux œufs d'or, que seraient les SIL, encourage ses clients à diminuer leurs achats d'électricité, notre groupe encourage le Conseil à approuver ce préavis, pour une raison que nous jugeons bien plus déterminante : limiter notre impact sur l'environnement et la consommation des ressources naturelles.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A vous écouter, il est vrai que je m'enthousiasme. Le réquisitoire de notre collègue Felli, avec sa verve habituelle, était remarquable. Il faut défendre un programme qui ne peut que susciter l'adhésion. Finalement, les dentistes, que font-ils ? Ils font bien de la publicité pour avoir moins de clients, donc moins de chiffre d'affaires, donc on pourrait s'en accommoder. Mais il reste quand même une question qui pour moi me taraude, c'est que là nous allons dépenser 860 000 francs par année pour encaisser 750 000 francs de moins et sachant qu'encore une fois les Services industriels sont en services commercialisés, l'eau n'en dépend pas, mais tout cela entre dans les chiffres d'affaires et les revenus globaux de la Ville, je me demande jusqu'à quel point nous pouvons continuer à avoir une attitude que monsieur le directeur des SI qualifiait fort bien de schizophrénique, qui consiste d'une part à vendre moins et d'autre part à offrir moins de royalties, à la fois au Fonds du développement durable également et à la Caisse générale de la Ville.

Alors, je n'ai pas la réponse, et je pense que nous allons dans la bonne direction. Je me demande pourquoi il faut également mettre l'accent particulièrement sur certains quartiers. Je m'étonne que nos collègues d'A Gauche toutes n'aient pas hurlé au fait qu'on stigmatisait certaines populations ou détrimement d'autres, mais ça viendra peut-être si la discussion se poursuit, donc ce n'est pas à moi de la commencer ou de l'amorcer là-dessus. Bref, ne pouvant véritablement nous prononcer, c'est avec un courage certain que nous allons nous abstenir.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Merci pour vos nombreuses appréciations sur ce préavis. Je vous remercie également pour avoir entendu la majorité des groupes de votre probable acceptation de ces conclusions. Je vais vous faire évidemment quelques commentaires et réponses aux différentes questions ou aux

différentes critiques que vous avez adressées, soit aux Services industriels, soit à ce programme.

Sur la fameuse question de la schizophrénie, je pense que nous pouvons, en tant que collectivité publique, parfaitement assumer cette contradiction. Nous pouvons parfaitement, en même temps, avoir des services commercialisés qui essaient de vendre de l'énergie en insistant sur la qualité de cette énergie. Et je vous rappelle que l'électricité que nous distribuons aux Lausannois à beaucoup plus que 90% maintenant est d'origine renouvelable, ce que d'autres distributeurs ne peuvent pas affirmer avec autant de fierté que nous. Il y a donc une opération qui est à la fois commerciale et environnementale dans la vente d'énergie par les Services industriels.

Et puis, parce que les Lausannois à plus de 80%, parce que le peuple suisse à une confortable majorité, a voté en mai 2017 la stratégie énergétique, nous nous devons, comme tous les acteurs énergétiques, qu'ils soient publics ou privés, d'aller dans le sens des économies d'énergie. Ce n'est pas forcément, inévitablement, quelque chose qui a à voir avec la schizophrénie. Certains diront, dans le langage des entrepreneurs, qu'il s'agit simplement de changer de modèle d'affaires et de faire en sorte que, en vendant moins d'énergie, nous arrivions néanmoins à dégager des bénéfices, tant pour les Services industriels que pour les sociétés anonymes, y compris celles cotées en Bourse, par exemple Romande Energie.

Ces contradictions, excusez-moi de vous le dire, mais enfin c'est à peu près l'essentiel de ce qui fait notre vie. Et si je me permets une petite allusion à ce qui se passe dans ce Conseil, vous aussi, mesdames et messieurs les conseillers communaux, vous êtes animés de contradictions. Vous avez tous fait une promesse de serment selon lequel, vous allez aller toujours dans le sens des intérêts de la Ville. Il se trouve que vous définissez peut-être un peu différemment les intérêts de la Ville en fonction de vos intérêts partisans et que vous vous empoignez à longueur de séance et parfois c'est même des séances d'une longueur notable, sur ce que vous entendez par les intérêts de la Ville. Et vous entendez en même temps les arguments de vos collègues conseillers communaux, tout en avançant d'autres, en leur disant qu'ils ont raison, mais pas sur les arbitrages, etc. Nous sommes sans arrêt en train de faire des arbitrages entre des exigences qui sont contradictoires. Je ne vois pas pourquoi ce serait un péché particulier pour les SIL que de déployer cette schizophrénie-là.

Alors certains d'entre vous justement regrettent qu'il y ait si peu d'effets de mesure d'économie d'énergie. C'est vrai qu'arriver à diminuer la consommation d'électricité de quelques fractions de pour-cent, c'est un peu frustrant pour les efforts que nous y mettons. Il faut voir d'une part que les efforts que nous mettons dans le programme équi watt sont en partie liés à la consommation et aux écogestes, à la manière dont les citoyennes et les citoyens, les Lausannoises et les Lausannois, sont conscients ou deviennent conscients de leur consommation d'énergie. Par ailleurs, effectivement, il y a toute une série d'autres pistes pour les économies d'énergie qui sont en quelque sorte extraites de la conscience des gens. Si je vous dis qu'avec le plan Lumière nous arrivons à économiser 5% par année, itératif donc, cumulatif, 5% de l'électricité allouée à l'éclairage public et que vous n'y voyez rien, au contraire, vous voyez quelque chose d'une amélioration de l'éclairage public. Ça montre bien qu'il y a aussi des gisements d'économie qui sont dans les progrès technologiques. Et certains iront même jusqu'à dire que les progrès technologiques sont certainement dépositaires d'économies d'énergie dans une proportion qui est un multiple de celle que les citoyennes et les citoyens peuvent atteindre. Mais ça veut dire que nous devons continuer néanmoins aussi à faire en sorte que les Lausannoises et les Lausannois soient conscients de leur consommation d'énergie et de leur impact sur l'environnement.

Après, il y a cette question du choix des opérations écosociales. Alors effectivement, équi watt, vous l'avez vu, peut-être qu'on aurait dû faire dix préavis pour communiquer mieux sur le sujet, pour ne pas être « crapouilleux », comme dit Mme Messere. Je crois

qu'elle a dit « crapouilleux ». Nous pourrions faire une dizaine de préavis, nous avons aussi une sorte d'économie de moyens devant le Conseil communal et devant la population lausannoise qui nous incite à ne pas publier un préavis et à faire un communiqué chaque fois que nous économisons un kWh. Nous faisons des mesures intégrées. Ces mesures sont à la fois écosociales et des mesures liées à l'ensemble de la population. Les mesures écosociales, vous l'avez vu dans le préavis, c'est certainement au point de vue de la rentabilité énergétique, quelque chose qui est moins efficace que la vente d'appareils A+++, qui sont certainement assez faciles à trouver dans le commerce. Mais ça nous paraît être un élément important, en particulier pour ce qu'a dit M. Felli, c'est clair que l'énergie elle a le même prix pour tout le monde. On n'a pas une fiscalité écologique progressive, ça paraît encore quelque chose d'assez lointain avant de pouvoir être réalisé. Donc nous sommes dans une situation où tout le monde paye le même prix pour les kWh qu'il consomme. Ce qui veut dire aussi que pour les ménages qui ont des petits revenus, ce prix est plus lourd et que le revenu disponible une fois qu'ils ont payé l'énergie est plus restreint que pour les ménages aisés. C'est pour cela que nous tenons beaucoup à ces mesures écosociales. Bien entendu, toute une série d'autres mesures sont destinées à l'ensemble de la population.

Un autre volet qui nous tient très à cœur dans les mesures écosociales, c'est effectivement le lien avec le Service social et la possibilité, en nommant des ambassadeurs de l'énergie, qui se réintègrent dans le monde du travail, en leur offrant la possibilité de retrouver un emploi, ce qui a été le cas pour une fraction notable d'entre eux. Et ça, je pense que vous tous et toutes qui êtes ici, vous reconnaîtrez que remettre quelqu'un dans le circuit de l'intégration socioprofessionnelle, même s'il y en a peu, c'est des mesures qu'il faut à tout moment saluer.

Pour ce qui concerne le budget, je crois que le fiduciaire de madame Messere a lu de façon un peu attentive la chose parce qu'il s'agit effectivement de faire une addition à quatre chiffres pour arriver à 3 millions. Donc je pense que même un fiduciaire arrive à, aisément, de par sa profession, à additionner quatre chiffres, mais plus important, moins sarcastiquement. Le budget de la première phase pilote n'est effectivement pas épuisé. Pourquoi ne l'est-il pas ? Nous l'avons expliqué à la commission, parce que ce genre de programme fonctionne dans un environnement de partenaires très complexe. Il a fallu s'associer avec toute une série de partenaires à la fois associatifs au niveau communal, au niveau cantonal, au niveau fédéral, aussi des partenaires institutionnels. Donc le démarrage a été plus lent que nous l'escomptions au début. Et évidemment nous devons reconnaître que le démarrage aussi, qu'une opération de ce genre-là est bien sûr liée à une certaine notoriété. Nous nous sommes inspirés du programme ECO 21 des Services industriels genevois qui sont tout aussi schizophréniques que nous en l'occurrence et ce programme ECO 21 était doté de beaucoup plus de ressources que ce que nous pouvions allouer au niveau lausannois et, évidemment il avait une notoriété qui était plus forte que la nôtre au moment où nous avons commencé équi watt.

équi watt commence maintenant à être bien connu à l'échelle vaudoise. Nous avons plusieurs communes qui sont partenaires. Nous avons l'Union des communes vaudoises qui est intéressée à des présentations du programme équi watt. Nous faisons maintenant en partenariat avec d'autres communes un certain nombre d'actions qui permettent d'accroître la notoriété d'équi watt.

Et puis un petit mot sur la taxe. Comme l'a dit M. Pernet, effectivement il y avait un gros disponible sur ce Fonds pour l'efficacité énergétique au début de l'année 2018. Ce disponible va être très sérieusement creusé par le programme équi watt. Ce qui veut dire que si on fait une planification qui intègre non seulement cette phase du programme équi watt, mais les suivantes ainsi d'ailleurs que d'autres actions que ce Conseil a discutées par exemple les subventions au vélo électrique pour lesquelles nous allons revenir devant vous tout prochainement et encore un certain nombre d'actions qui sont liées à la coopération que nous avons avec les hautes écoles, tant le Fonds pour l'efficacité

énergétique que le Fonds pour le développement durable voyait décroître ses ressources de façon inquiétante à l'échéance 2022-2025. Ce qui fait que nous avons, la Municipalité a choisi, non seulement de ne pas diminuer la taxe, mais de l'augmenter très peu à 0,3 centime depuis le 1er janvier prochain. Ca reste quelque chose comme quelques francs par année pour un ménage lausannois, l'ensemble de cette taxe telle qu'elle est payée.

Et puis peut-être encore en réponse à Madame Sangra, effectivement dans le programme ECO 21 de Genève, il y avait un certain nombre d'actions, dont une qui s'appelait le bonus énergie à faire en sorte que le consommateur qui arrive à économiser de l'énergie soit récompensé deux fois, d'une part en payant moins sur sa facture d'électricité et d'autre part en recevant une somme d'argent équivalente à ce qu'il avait déjà consommé. Alors évidemment, au point de vue financier, alors là ça devient assez rapidement lourd et la Ville de Lausanne, par son fond, ne disposait pas des moyens de financer cette modalité de Éco 21, qui s'appelle bonus energy, modalité d'ailleurs à laquelle les SIG ont entre-temps renoncé.

Jacques Pernet (PLR) : – Je suis désolé de prendre la parole, mais effectivement, notre vœu était plutôt que la taxe diminue. Bon, on a compris qu'elle ne peut pas diminuer, mais l'augmenter me semble, peut-être pour un ménage, bon c'est quelques francs, mais pour une entreprise, est-ce qu'il n'y a pas un danger que les entreprises qui dépassent le fameux 100 000 kilowatts aillent voir ailleurs ? Je pense que les entreprises qui traversent, pour certaines, des périodes peut-être un peu plus difficiles verraient cette augmentation d'un mauvais œil.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Alors personne n'aime payer des taxes, personne n'aime payer des impôts. On le voit dans toute l'histoire des collectivités publiques. En l'occurrence, les grandes entreprises en question, si elles sont éligibles au sens de la loi fédérale, c'est-à-dire si leur consommation d'électricité dépasse les 100 000 kWh, ces entreprises accèdent au marché et ont des tarifs. Alors elles prennent le risque du marché et puis en ce moment le marché est en train de se retourner, mais enfin elles prennent le risque de ne plus être au tarif et sur le marché et dans ce sens-là elles peuvent évidemment optimiser, parce qu'elles ont aussi les ressources logistiques pour le faire, leur coût d'énergie.

Par ailleurs il faut voir qu'au niveau fédéral il y a des possibilités d'exemption des entreprises, alors pas nécessairement sur les taxes sur l'électricité, mais sur les émissions de CO². Donc on peut dire que les entreprises très énergivores sont considérées avec une attention bienveillante à travers ce que la législation fédérale leur permet de faire. Il faut aussi dire que dans le programme équi watt, il y a des mesures pour les entreprises. Il y a des mesures spécifiques pour les moyens et les gros consommateurs. La notion de gros consommateur est parfaitement cadrée non seulement par la législation fédérale, mais aussi par la législation cantonale. Et puis, pour les moyens consommateurs, ceux qui par exemple au point de vue de l'électricité ne seraient pas éligibles, nous avons une série de mesures dont nous nous réjouissons que les entreprises les saisissent. Et je peux vous assurer que dans le domaine de l'éclairage, dans le domaine du chauffage, dans le domaine des appareils efficaces, si les entreprises bénéficient des mesures offertes par les SIL, elles économisent un multiple de ce qu'elles payent en termes de taxes.

La discussion est close.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur : – On a voté les quatre conclusions séparément. La conclusion 1 a été approuvée par 8 voix pour, avec deux abstentions. La conclusion 2 a été approuvée par 6 voix pour, une contre et trois abstentions. La conclusion 3 par 8 voix pour et deux abstentions, la même chose pour la 4, 8 voix pour et deux abstentions.

Le président : – Si personne ne s'y oppose, je vous propose de voter l'ensemble des conclusions à main levée. Donc je vous propose de voter à main levée de façon groupée ces quatre conclusions. Celles et ceux qui soutiennent donc les quatre conclusions de ce

rapport-préavis, lèvent la main. Celles et ceux qui s'y opposent, abstentions ? Avec 5 oppositions et 5 abstentions, vous avez donc accepté les quatre conclusions de ce préavis, ce point est donc traité, je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/21 de la Municipalité, du 24 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver un financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique du programme équiwatt pour la période 2019 à 2022, en fixant les dépenses annuelles maximales à CHF 860'000.- (TTC) nets pour 2019 - soit déduction faite de financements tiers – puis CHF 750'000.- (TTC) nets pour la période 2020 à 2022, y compris le financement de 1.8 ept nécessaire à la mise en oeuvre du programme ;
2. de déléguer à la Commission des finances la possibilité d'augmenter ce seuil à CHF 900'000.- (TTC) nets au maximum durant la période 2020 à 2022, sous réserve de disponibilités financières suffisantes du FEE ;
3. de confirmer le déploiement du programme, en dérogation au règlement du FEE, sur les zones de dessertes des SIL (le montant maximal pouvant être utilisé hors commune de Lausanne est fixé à 10% du total annuel) ;
4. de prendre acte que le coût annuel de ce programme sera porté en charges et en recettes sur le budget de fonctionnement des SIL.

Politique d'accessibilité universelle

Préavis N° 2018/03 du 1^{er} février 2018

Enfance, jeunesse et quartiers - Culture et développement urbain - Sécurité et économie - Sports et cohésion sociale - Logement, environnement et architecture - Finances et mobilité - Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Antonela Vonlanthen (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – L'UDC reste aussi solidaire avec les handicapés qu'avec le soutien aux proches aidants et soutiendra ce préavis comme je pense le reste du Conseil communal. Petite note au passage, est-ce que vous pourriez laisser la porte pour l'accès aux ascenseurs ouverte quand il y a le Conseil communal ?

M. Bertrand Picard (PLR) : – Qui pourrait valablement s'opposer à la prise en compte des notions d'accessibilité universelle en Ville de Lausanne ? Certainement pas le PLR. Aussi soutiendra-t-il les conclusions de ce préavis. Mais non sans une certaine réticence. En effet, trois points nous ont dérangés.

Il s'agit du énième postulat déposé à ce sujet depuis 2010. Les réponses apportées jusqu'à ce jour sont régulièrement semblables, voire superposables. Aussi, ne nous a-t-il pas paru absolument nécessaire de reprendre à nouveau ce débat et de charger davantage encore nos services administratifs. Deuxièmement, la création d'un poste de coordinateur, même

simplement à temps partiel, ne nous paraît pas non plus une priorité, ni même une nécessité. Quant au vœu exprimé par certains commissaires d'augmenter encore les moyens financiers affectés à cette cause, aussi juste soit-elle, il ne se justifie certainement pas. La somme d'argent qui est déjà dévolue à cette question nous paraît en effet largement suffisante dans l'état actuel de nos finances, même si cette cause relève d'une priorité certaine.

En conclusion, le PLR soutiendra, dans sa grande majorité, les conclusions proposées, mais refusera de donner une suite favorable aux vœux supplémentaires tels qu'ils ont été exprimés en commission. Mon collègue Henchoz développera de manière plus exhaustive le point de vue de notre groupe.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Tout d'abord, je tiens à vous déclarer mes intérêts. Je suis vice-président d'Agile.ch, l'association faîtière suisse des organisations d'entraide dans le monde du handicap et également membre du comité de l'association romande Pro Mente Sana. Je travaille au Graap-Foundation, le groupe d'accueil et d'action psychiatrique à Lausanne.

Mais au-delà de ces intérêts formels, j'ai un intérêt personnel pour la question du handicap et de l'accessibilité universelle, puisque je vis moi-même avec un handicap psychique en raison d'une maladie psychique chronique. Au nom du groupe socialiste, je salue ce préavis qui vient en partie concrétiser une demande formulée dans le programme 2016-2021 du Parti socialiste lausannois. Je vais vous lire un extrait de notre programme : « Montrez l'exemple, Lausanne doit procéder à un inventaire d'accessibilité de ses infrastructures et services afin d'identifier et d'éliminer les obstacles à la pleine participation sociale des citoyens en situation de handicap et quel que soit le type de handicap physique, psychique, mental, sensoriel. Un dispositif de suivi doit être mis en place qui devra concerner également les manifestations soutenues par la Ville. Comme employeur, la Ville doit aussi mieux former ses collaborateurs et collaboratrices aux questions de l'accessibilité universelle (accueil, accompagnement, communication, accessibilité au milieu construit) et se montrer exemplaire en termes d'embauche et de maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap. »

Le préavis ne traite pas du tout du dernier point de notre demande, la question de l'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville, et cette question sera traitée dans le rapport-préavis en réponse à un postulat de notre camarade et ancienne collègue Myrèle Knecht, datant de 2013. D'après le rapport 2018/31 sur les initiatives et pétitions en cours de traitement, il faudra sans doute encore patienter jusqu'en juin de l'année prochaine pour découvrir ce rapport-préavis, mais nous espérons que cette longue attente en vaudra la peine.

Contrairement à M. Picard, je pense que ce préavis ne répète pas du tout les précédents sur le sujet et nous nous réjouissons, le groupe socialiste, des intentions de la Municipalité en termes d'accessibilité universelle et nous trouvons que ce préavis est bon globalement. Alors là aussi, j'ai un avis opposé à celui défendu par M. Picard, car notre groupe pense qu'un des principaux bémols est relatif aux moyens financiers prévus pour la concrétisation de la politique d'accessibilité universelle à Lausanne. En effet, ces moyens nous paraissent modestes par rapport à l'ambition du projet, et en commission, nous avons heureusement réussi à faire adopter un vœu qui permettra, j'espère, d'améliorer cette question des moyens.

Je vais vous lire le vœu : « La commission souhaite que la Municipalité mette à disposition des moyens permettant de soutenir des projets pilotes que pourraient proposer des services de la Ville ». On peut imaginer qu'une partie de ces projets pilotes soit financée par le Fonds du développement durable. En effet, un des objectifs de ce fonds est « une meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne ».

Un autre bémol est relatif au poste de coordinateur et là encore nous pensons aussi que ce poste est très important, mais nous regrettons le côté non pérenne de ce poste parce qu'il

est prévu à durée déterminée jusqu'à la fin de la législature et nous souhaitons que la politique de l'accessibilité universelle se déploie sur le moyen et le long terme. Donc, des choses positives vont certainement être réalisées pendant le mandat du coordinateur ou de la coordinatrice, mais nous craignons que la situation ne s'effrite après le départ du coordinateur en 2021. Pour ce poste stratégique de coordinateur, et là je vais m'exprimer à titre personnel, l'engagement d'une personne en situation de handicap serait, je pense, un signal fort. En commission, j'avais fait le vœu qu'à compétence égale, la Municipalité privilégie les candidats ou candidates en situation de handicap, je n'ai pas été suivi en commission, hélas, mais j'espère que de nombreuses personnes compétentes en situation de handicap postuleront pour ce poste. Je tiens à préciser que je ne suis pas candidat.

Le groupe socialiste va accepter les trois conclusions à l'unanimité. La troisième conclusion dans sa version amendée par la commission et je vous invite à en faire de même.

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – Beaucoup de choses ont déjà été dites, notamment par M. Joosten. Les Verts saluent donc ce rapport-préavis, nous allons aussi l'accepter à l'unanimité. Ce qui permet vraiment d'avoir une vision cohérente en termes d'accessibilité universelle et qui permet de faire un peu le passage d'un vœu, en effet pieux des fois, d'offrir à tous l'accessibilité à l'administration, mais qui sert souvent à des réalisations plus difficiles et à une mise en place qui peut être relativement périlleuse.

La Municipalité a fait de cette question d'accessibilité universelle un point fort de sa législature, vu qu'il est dans le programme de législature, où on a le point doté la Ville de Lausanne d'un diagnostic et d'un plan d'action sur l'accès universel à la Ville des personnes en situation de handicap, incluant notamment l'accès aux espaces et lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public. C'est donc vraiment de ce point-là que nous traitons aujourd'hui, et d'un diagnostic qui, à notre avis, permettra vraiment de pointer autant ce qui fonctionne que ce qui ne fonctionne pas. C'est aussi une démarche que nous trouvons relativement courageuse de ne pas s'appuyer seulement sur les acquis, mais une démarche qui va prendre du temps et c'est pour ça aussi que nous nous retrouvons dans ce cas dit M. Joosten précédemment.

Le poste de coordinateur ou de coordinatrice est un poste à durée limitée avec un pourcentage limité, le diagnostic va déjà prendre du temps, il fera nécessaire aussi après de mettre en place une organisation qui aujourd'hui n'existe pas, avec des référents dans les différents services, etc. Et à notre avis, il est bon aussi de déjà penser un peu à l'après-législature pour que ce qui est aujourd'hui un objectif de la Municipalité ne se retrouve pas d'une certaine façon un peu démantelé après 2021 et des nouvelles élections. C'est pour ça que, de notre part, c'est un peu le bémol qu'on trouve à ce rapport-préavis, et qu'on a du coup aussi peut-être envie d'entendre sur cette question-là.

L'autre point aussi, c'est que c'est un poste qui est financé par le Fonds du développement durable. C'est pour ça que je ne rejoins pas vraiment M. Picard sur les questions de coût, parce qu'en fait les coûts ne sont pas gigantesques, puisque ce poste n'est pas directement financé par les EPT du service. Mais la question se pose aussi de savoir comment, est-ce que c'est vraiment le meilleur moyen d'intégrer quelqu'un aussi dans une équipe et dans un fonctionnement, d'avoir ce financement un peu par un fonds pour un poste qui ne se renouvellera pas forcément.

Voilà, toutes les questions sur lesquelles nous nous sommes un peu questionnés en groupe, et sur lesquelles il nous semble important d'avoir peut-être des réponses et un avis de la Municipalité sur ce sujet-là. Mais, nonobstant ce petit point, nous soutenons bien sûr ce rapport-préavis.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Le Parti libéral conservateur, dans sa majorité, ne soutiendra pas ce rapport-préavis pour les raisons exprimées avec brio par M. Picard. En revanche, nous veillerons à ce que les différents fonds annoncés pour financer ce projet

soient effectifs et que ce ne soient pas les budgets de la Ville qui prennent en charge sa réalisation, car chacun ici connaît en effet la précarité des finances de la Ville.

Mme Sandra Pernet (CPV) : – Le groupe Le Centre salue ce préavis. Toutes les remarques que j’avais prévu de faire ont déjà été faites par d’autres, donc je ne vais pas faire perdre du temps. Le groupe Le Centre soutiendra ce préavis et vous invite à faire de même.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je vais peut-être un petit peu m’écarter du discours que vous entendu jusqu’à maintenant. J’ai déjà déclaré mes intérêts, je préside aux destinées d’une fondation en faveur des personnes en situation de handicap dans le sport. Le titre du préavis peut être interprété avec nuance, en laissant entendre une accessibilité large et donc universelle alors que principalement il renvoie au bâti alors que l’accessibilité universelle s’articule autour de quatre axes à savoir l’axe architectural et urbanistique, l’axe des programmes, services et emplois, l’axe des communications se préoccupant des personnes et de la formation.

Mais cela ne prive pas ce préavis de sa substance et des buts faits de premiers pas et j’en veux pour preuve les témoignages que j’ai reçus de fondations se préoccupant de personnes en situation de handicap et je vous livre en résumé leurs avis convergents. Je cite : « Globalement il faut saluer les efforts de la Municipalité dans ce domaine. Assez logiquement, la question de l’accessibilité renvoie presque automatiquement au bâtiment et aux problèmes de locomotion qui conservent une place importante et cependant le document montre à de multiples reprises que le projet laisse entrevoir qu’il se veut plus large et vise à dépasser le domaine bâti. Il est louable d’associer les partenaires et les parties prenantes pour les réflexions qui ont conduit à l’élaboration de ce document, et également pour la mise en œuvre ensuite de la politique. Il souligne également la volonté de la Municipalité pour son vouloir d’innovation sociale en donnant l’opportunité aux personnes différentes de participer pleinement à la vie de la ville, quels que soient leurs handicaps et leur âge. Après, que deviendront ces bonnes intentions en regard de la réalité du terrain et des multiples contraintes posées à la gestion d’une ville, dont les aspects financiers ne sont pas les moindres ? C’est l’avenir qui nous dira si ce pari se transforme en succès. »

Le préavis fait la part large à l’intégration. Ne devrait-on pas parler d’inclusion avec comme but de tendre à offrir à tous les citoyens handicapés ou non la possibilité d’accéder à l’ensemble des activités et des domaines de la vie avec la plus grande autonomie possible, ceci sans jamais être empêché par un environnement. Le chiffre 6.2.2 du préavis donne la voie qu’inspire l’inclusion, mais en l’état s’inscrit comme une éventualité et s’inspire du discours. A cet effet, et pour une bonne compréhension, vous sachant de toute façon aptes à faire la différence, je cite un professeur de l’Institut des sciences politiques de Paris, le professeur Charles Gardoux, pour expliciter la différenciation de ce qui ne devrait pas être une simple définition.

« Intégrer consiste à faire entrer un élément extérieur dans un ensemble, à l’incorporer. Cet élément extérieur est appelé à s’ajouter au système préexistant. Ainsi, dans l’intégration, ce qui prime est l’adoption de la personne. Si elle espère s’intégrer, elle doit, d’une manière souvent proche de l’assimilation, se transformer, se normaliser, s’adapter ou se réadapter. Par contraste, une organisation sociale est inclusive lorsqu’elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir au sein de l’ensemble commun un « chez-soi pour tous », sans toutefois neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers. » Fin de la citation de ce professeur.

Ainsi devraient entrer dans une organisation inclusive dont on trouve certaines traces dans le préavis. L’accueil préscolaire et parascolaire : permettre à toute structure d’accueillir un enfant avec des besoins particuliers de recourir à une ressource supplémentaire destinée à renforcer et soutenir son personnel. Etudiants et étudiants universitaires : en plus des aménagements, locaux, parkings, logements, avoir accès aux matériels de cours dans une

forme accessible, par exemple en braille avec les aides techniques ou humaines nécessaires. Dans le domaine du sport : dans une approche inclusive, encourager et promouvoir les possibilités de pratique sportive sous toutes leurs formes, loisirs, découvertes dans le cadre éducatif, compétitions de haut niveau. Loisirs : permettre aux personnes avec une déficience de réaliser des activités individuelles de loisir, dans un cadre ordinaire, sans limites liées à leur handicap.

Une information accessible à tous : une information de qualité, facile à comprendre et à utiliser, quelles que soient les déficiences auditives, visuelles ou intellectuelles. Accessibilité au Web : mettre le Web et ses services, à la disposition de tous les individus, par exemple, écriture, couleur. Culture : le handicap, quel qu'il soit, physique, sensoriel, mental, psychologique, cognitif, social, financier, culturel, ne doit pas empêcher l'accès à la culture moyennant, par exemple, cartel en braille, l'autodescription, les boucles magnétiques ou le sous-titrage, la langue des signes, le prêt de fauteuil roulant. Informer, sensibiliser : la volonté politique, si forte soit-elle, pour élaborer ce concept ne suffit pas. Il y a lieu de sensibiliser les citoyens à cette thématique, car le handicap fait peur, le handicap c'est l'affaire de tous. Et pour aiguïser votre intérêt, je vous invite à découvrir les facettes figurant dans le site « Inclusion Handicap » ou à vous adresser à notre collègue Sébastien Kessler.

En conclusion, une société inclusive et solidaire s'adapte à chacun en offrant à tous les mêmes possibilités, accompagne les plus vulnérables pour qu'ils puissent vivre avec tout le monde. Que le handicap soit moteur, mental, psychique, cognitif ou sensoriel, qu'il soit visible ou invisible, chaque individu doit pouvoir disposer des mêmes droits et des mêmes facilités d'accès à la société. Le vouloir, les bonnes et sincères intentions affichées dans ce domaine par les politiques se heurtent, hélas, à une terrible réalité. L'ampleur des travaux à réaliser ainsi que leur coût représente souvent un frein important à la réalisation des objectifs visés. La politique du handicap, pour être inclusive, ne peut se contenter de simples effets d'annonce et de discours sans lendemain.

Alors franchissons la première étape proposée par ce postulat, mais n'en restons pas là, et c'est pourquoi je soumetts à votre attention l'amendement que je demande de produire. Cet amendement, si vous avez été attentif, je pense que oui, je l'ai construit tout au long de mon propos. C'est une banalité, allez-vous me dire, peut-être, ceux qui ont pris la peine de lire le 6.2, mais je pense qu'il vaut la peine d'y apporter son soutien, dans le seul domaine que l'on n'en reste pas là.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce rapport-préavis pour les éléments positifs qu'il propose et qu'il met en avant. Je ne vais pas du tout redévelopper ce qu'ont très bien dit mes préopinantes et préopinants auparavant. J'aimerais simplement vous partager que nous nous associons aux bémols qui ont été relevés notamment par notre collègue Joosten, mais aussi notre collègue Genoud et même par M. Henchoz tout à l'heure. Et nous aimerions soulever le fait que ces bémols sont d'abord liés à des limites financières, car comme l'a dit M. Henchoz, cela implique des moyens financiers importants et pour le groupe Ensemble à Gauche, l'exigence de cette égalité universelle devant l'accès à toute une série de choses que vous avez déjà relevées est un critère prépondérant qui fait que la question financière ne devrait tout simplement pas être posée et qu'il s'impose aux collectivités publiques comme celle de Lausanne d'y allouer les moyens nécessaires.

J'espère donc que lorsque dans quelques semaines nous discuterons du budget nous pourrons retrouver une majorité de ce collègue pour voter une augmentation des moyens alloués à cette politique d'accès universel et je me permets de suggérer à notre collègue Henchoz que cet aspect-là pourrait être intégré dans votre amendement, ce qui m'inviterait encore plus à le soutenir, c'est-à-dire de mettre dans votre amendement qu'il faut y mettre les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

Le président : – Comme l'ensemble des groupes politiques se sont exprimés, on va partir sur un deuxième tour de parole. Je propose qu'on fusionne directement aussi la discussion avec cet amendement qui en fait est une nouvelle conclusion 4.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Notre groupe soutiendra ce préavis. Il s'inscrit dans un cadre plus large et notamment cantonal de la modification de la loi sur l'enseignement spécialisé, dont il faut dire qu'actuellement qu'elle est sur une voie de garage et qui, nous l'espérons, sortira assez rapidement pour pouvoir être mise en œuvre.

Les possibilités pour certaines personnes d'avoir un accès au marché du travail, moyennant certains aménagements, nous les soutenons également. Mais tout cela dans une pesée objective d'intérêts, dans une proportion normale, supportable, entre le but visé et les moyens humains et financiers pour y parvenir. Nous sommes beaucoup plus réservés par rapport à cette logique qui, hélas, est, semble-t-il, la norme dans notre Ville, une idée = un poste, pérennisé, bien sûr, et donc un budget. J'aimerais quand même émettre le souhait, nous venons de voter mardi passé, ou il y a quelque temps, un préavis d'un peu plus de 4 millions, relatifs à des aménagements urbains, architecturaux, permettant une meilleure convivialité. En ce qui concerne l'accessibilité universelle, voilà un moyen d'intégrer dans la réflexion, dans la planification et dans la réalisation les intérêts et la défense et les possibilités de ceux d'entre nous qui ont des problèmes à se déplacer. Ça ne justifierait pas un ETP en plus, ça ne justifie pas automatiquement un budget et encore moins un budget pérennisé.

Quant à l'amendement prévu, il me semble qu'il relève plus d'une résolution à la suite d'une interpellation parce que lorsque nous votons des conclusions d'un préavis il me semble que c'est la Municipalité qui demande au Conseil d'approuver, si possible, un certain nombre de conclusions. Or là, c'est le Conseil qui invite la Municipalité et je me demande si sous cette forme-là c'est véritablement recevable. La question reste ouverte sur la forme, sur le fond, nous l'approuvons.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – En effet, notre groupe va soutenir ces réponses. J'aurais plutôt une question. Je n'ai pas vu, je crois, dans ces propositions, quelles sont les pistes de collaboration qui sont faites avec les commerces ou les restaurants de la place ou tous les endroits qui ne dépendent pas de la Ville, pour également les répertorier ou leur permettre d'avoir des signes sur leur site ou sur leurs entrées qui indiquent quelle est l'accessibilité pour les personnes qui sont handicapées ou momentanément handicapées, j' imagine que ça peut aussi être les personnes plus âgées.

J'aurais bien voulu savoir, parce que je ne l'ai pas vu, quelles sont finalement les collaborations avec, non pas les lieux qui sont liés aux prestations de la Ville, mais avec tous les autres endroits de la Ville où les personnes en situation de handicap ont envie d'aller, c'est-à-dire au restaurant ou faire des courses ou des choses comme ça. Donc est-ce que le travail de cette personne à la Ville inclura aussi des contacts avec ce genre de service ou est-ce que c'est déjà le cas ?

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Je déclare mes intérêts comme employé à temps partiel d'un bureau de conseil spécialisé et mentionné dans le préavis et comme membre de plusieurs comités d'associations romandes ou nationales également déjà mentionnées, j'avoue avoir un peu de peine à prendre la parole parce que le vote de ce soir me touche, que j'ai la toux et qu'en plus tout a presque déjà été dit.

Mais une chose sur laquelle j'aimerais en tout cas revenir c'est le fait qu'on voit qu'il y a quand même une évolution. Alors certes il n'a pas fallu attendre ce préavis pour qu'on s'intéresse à la question du handicap, Dieu merci, et d'excellents conseillers et conseillères communales l'ont fait par le passé, mais il prend quand même assise sur le programme de législature, ça a déjà été dit, et c'est la première fois à ma connaissance qu'on mentionne le handicap dans un programme de législature à Lausanne depuis en tout cas quinze ou vingt ans, et en des termes qui me semblent corrects et modernes.

Et ça c'est quand même une évolution avec la notion qui a été mentionnée tout à l'heure, aussi d'inclusion, même si c'est difficile à comprendre, il y a une réelle différence entre intégration et inclusion, et quelque chose qui est en train de se passer à la Ville de Lausanne, j'en suis très heureux ce soir. Donc, raison de plus d'accepter ce préavis, il y a évidemment des bémols et des divergences, personnellement j'aurais souhaité encore plus d'ambition, encore plus de moyens. De quoi est-ce qu'on parle, même si on parle d'universalité, donc de tout le monde ? On parle quand même de 20% de la population, j'aime bien le rappeler, en situation de handicap d'après les statistiques officielles. Si on ajoute les personnes âgées, aînées, seniors – appelez-les comme vous voulez – on est facilement à 30-35%. Et pour être un tout petit peu plus concret finalement, on parle de l'accès de personnes avec une déficience intellectuelle aux mêmes informations que tout contribuable lorsqu'il se présente à un guichet, à des personnes accidentées d'obtenir des informations sur l'accès, à un événement ponctuel, sportif ou culturel, à des individus à mobilité réduite de trouver peut-être de l'assistance pour un logement adapté, à des parents de pouvoir langer leur adolescent, dit infirme moteur cérébral, dans des toilettes publiques adaptées sans devoir rentrer en courant dans leur propre foyer, à des personnes sourdes de comprendre en direct le discours du 1er août au bord du lac.

Voilà des exemples pour rendre la chose un peu concrète et si on parle d'accessibilité universelle finalement, si vous prenez ces exemples vécus, vous les cumulez, c'est pour le bien de tout le monde et pas seulement de 20 ou 30% de la population. Dernière remarque, c'est excellent, je pense, d'encourager la transversalité parmi les services, les unités, les collaborateurs et collaboratrices. Je pense qu'il faut à terme asseoir une culture, non pas du handicap, mais de l'accès de nouveau à tous et à toutes. Et pour ça la formation comme proposé dans le préavis est une excellente manière d'y arriver.

Et je termine par rappeler qu'avec l'initiative des personnes elles-mêmes concernées peu importe par quel biais et d'où est-ce qu'elles viennent on fera non seulement des économies, mais en termes pédagogiques une formation qui a du sens et qui sera rapidement appliquée par nos collègues employés de la Ville. Je vous encourage donc évidemment à accepter les conclusions de ce rapport ainsi que le vœu.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'avais une petite question à l'intention de monsieur le municipal concernant la carte d'accessibilité numérique. Je crois que les travaux arrivent au terme, enfin dans tous les cas dans ce qui a été annoncé dans le préavis. Je voulais savoir quand et sous quelle forme elle serait annoncée et mise à la disposition du public.

Et puis, je me permets de m'interroger sur le vœu. Alors je sais qu'on ne fait que prendre acte des vœux, donc il n'y a pas de refus de ma part ou de débat là-dessus, mais je trouve qu'un vœu qui oppose finalement les services de la Ville à la Municipalité est quand même un tout petit peu étrange. Dans tous les cas, dire à la Municipalité de suivre et non pas d'être l'impulsion de ses services, c'est quand même formuler de façon un peu curieuse.

Mme Latha Heiniger (Soc.) – J'avais juste une question par rapport à l'observation ou la préoccupation de M. Chollet, parce que je trouvais effectivement assez dommage qu'on ne reste que dans un vœu pieux par rapport à ça. Il semble qu'on soit tous d'accord effectivement que cette accessibilité doit être favorisée. Et je ne vois pas comment on peut mettre en œuvre des intentions de cette ampleur sans définir des moyens, donc un poste, de l'argent, un budget. Donc franchement, je rejoins ce que disait M. Conscience, ayons le courage de nos ambitions en mettant qu'il faut des moyens pour réaliser ça de ne pas rester juste sur des intentions.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Effectivement, je conçois très bien que le texte proposé ressemble plus à une résolution, raison pour laquelle j'ai tout simplement supprimé « le Conseil communal invite », en répondant simplement à la conclusion 4, « décide de donner la charge à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de donner une réelle dimension aux intentions relatées sous chiffre 6.2,... »

Pour répondre à Pierre Conscience, je ne suis pas très chaud, je pense que la Municipalité prendra ses dispositions, je l'ai entendu, mais il appartient à la Municipalité de prendre ses décisions pour arriver à réaliser ses intentions figurant au 6.2.2.

M. Johan Pain (EàG) : – J'avais juste une réaction par rapport à ce qu'a dit mon collègue Robert Joosten, qui pour moi est important, à savoir de mettre un poste de responsable par rapport à cette problématique. Je suis à 100% derrière lui, c'est qu'il faut que cette personne, si possible, on en trouve une, il a eu des candidatures, sache pour représenter cette catégorie. Moi l'inquiétude c'est que souvent on nomme dans des postes, ce sont des copains et des copines de certains et de certaines, et puis, moi ça me dérange. Quand on doit représenter une catégorie, il faut que cette catégorie soit représentée par quelqu'un qui connaisse et qui a vécu, ou qui vit ces handicaps. Mais il y a d'autres secteurs dans la Ville de Lausanne. Donc, c'est un coup de gueule, et puis voilà, je l'ai dit, puis je suis content.

M. Françoise Longchamp (PLR) : – Bien des choses très intéressantes ont été dites ce soir, mais personnellement je viendrais à un problème un peu plus terre à terre, ne serait-ce que l'accès à cet immeuble. Il y a quelques années, un ascenseur a été installé, je ne sais pas si tout le monde connaît cet ascenseur. Malheureusement, il ne vient que jusqu'à cet étage, si on veut aller dans une commission ou dans des bureaux à l'étage supérieur, l'ascenseur n'y va pas. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point c'est que cet ascenseur, si une personne à mobilité réduite veut l'utiliser, ne serait-ce que pour venir assister ou être au Conseil communal, et bien qu'est-ce qu'elle doit faire pour pouvoir accéder à cet ascenseur ? La porte d'entrée étant fermée à 17 heures, il doit déranger un huissier. La même chose si une séance de commission dure au-delà de 17 heures. Et je pense que là, la Municipalité aurait déjà quelque chose à faire ici dans cet immeuble avant de vouloir faire de grandes choses ailleurs dans la ville.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Une large quantité d'avis a été exprimée. Je remercie celles et ceux qui ont exprimé leur soutien à ce projet. Il me semble qu'en parlant d'accessibilité universelle, on se trouve à la fois avec un projet assez ambitieux et qui a aussi une certaine humilité. Ambitieux dans le sens où on essaie d'aborder la thématique du handicap avec autant d'ouverture que possible, en évitant de le réduire à des aménagements architecturaux pour les personnes à mobilité réduite, et d'au contraire essayer de penser à la diversité qu'il peut y avoir derrière l'idée du handicap, à la diversité des situations que les personnes peuvent rencontrer et d'essayer de pouvoir trouver une multiplicité de solutions.

Il y a aussi une humilité dans le sens où on ne prétend pas d'emblée répondre à l'ensemble de ces besoins et à l'ensemble de ces situations, mais on essaie plutôt de fournir un outil qui permet d'avoir une définition commune de ce que peut être l'accessibilité universelle et de ce que peut être le handicap. Et puis d'autre part de pouvoir y proposer une série d'outils ou de ressources, mais pas forcément de prétendre que toutes les réponses seront données, et dans ce sens-là, il me semble que c'est un préavis qui permet plutôt d'ouvrir le débat que de le clore, par rapport à M. Picard notamment qui évoquait les multiples préavis précédents, je pense que la différence c'est peut-être qu'on essaie de changer de niveau en parlant plutôt d'un dispositif en général pour pouvoir répondre que de donner des réponses à des problèmes prédéfinis et préidentifiés.

Les outils que nous souhaitons développer, ce sont essentiellement les compétences qui peuvent être données aux différents acteurs au sein de la Ville. C'est le fait aussi d'avoir l'occasion de pouvoir dialoguer avec les acteurs en matière de handicap, personnes concernées, associations ou spécialistes du domaine qui me paraissent des enjeux importants. Et très concrètement les engagements, c'est une cartographie de l'accessibilité des lieux publics de la ville de Lausanne, faite en coopération avec Pro Infirmis. Il y a donc une liste de 220 lieux qui a été établie, nous annonçons un calendrier à fin septembre pour arriver au terme de l'évaluation par Pro Infirmis de ces différents lieux. Nous arrivons effectivement au terme, peut-être que nous aurons un mois de retard sur l'évaluation, et

puis après il y a l'enjeu naturellement de pouvoir aussi communiquer sur ce résultat, et de ce point de vue-là, nous essayerons de le faire de manière globale, en fournissant aussi un outil qui permette une vue d'ensemble de cette accessibilité.

Dans les dispositifs que nous vous proposons, il y a donc justement ce coordinateur ou cette coordinatrice en matière d'accessibilité universelle qui a le rôle de porter cette thématique et de la développer au sein de la Ville, mais aussi qui n'est pas un simple délégué à l'accessibilité universelle qui s'approprierait cet enjeu, mais plutôt une personne qui est chargée de la partager justement avec les autres acteurs et avec les services de la Ville et qui s'appuie aussi sur un réseau de référents dans chaque direction, sur une commission en matière d'accessibilité universelle et qui peut aussi proposer des outils notamment en matière de formation pour le personnel en contact avec des personnes en situation de handicap pour pouvoir permettre des réponses adaptées.

Il n'y a pas un budget dédié spécifiquement à la réponse à ces questions aussi parce que justement, l'engagement est plutôt d'essayer de pouvoir prendre la mesure des enjeux et d'essayer de les intégrer dans les réflexions et les démarches de la Ville en général. Et qu'à ce stade-là, en tout cas, prendre un engagement en matière de budget serait peu réaliste et manquerait de base et que l'idée est plutôt de pouvoir porter une réflexion qui notamment peut être intégrée dans les différents projets constructifs de la Ville et qui probablement peut en général sans surcoût majeur être intégrée dans les budgets courants.

Nous espérons que nous pourrions ainsi avoir une politique qui est d'une part utile pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour l'ensemble de la population d'autre part parce que même si l'on n'a pas un handicap au sens d'une atteinte à la santé durable, on peut avoir des atteintes à la santé non durable, on peut avoir des limitations fonctionnelles qui ne dépendent pas d'une atteinte à la santé, mais de tas de contingences comme le fait de conduire une poussette avec des enfants qui finalement méritent aussi d'être pris en compte. Et puis nous espérons que c'est aussi une réflexion qui puisse intéresser tout le monde parce que réfléchir aussi à l'accessibilité de l'ensemble des services de la Ville de Lausanne, c'est impliquer une ouverture à la diversité et aux multiples situations que peuvent avoir les différents usagers de la Ville de Lausanne. De ce point de vue-là, nous pensons qu'il ne s'agit pas seulement d'une visée d'intégration, mais d'inclusion.

Ce préavis n'espère pas clore le débat, ça se remarque aussi par le fait qu'il est inscrit temporellement avec l'idée d'avoir un coordinateur à l'accessibilité universelle ou une coordinatrice pour une période de trois ans et d'avoir dans cet intervalle aussi un bilan qui permettra de voir les avancées, mais voir aussi peut-être des points qui mériteront d'être développés dans l'avenir. De ce point de vue là, il paraît donc que le débat est ouvert, le débat pourra être mené avec des bases claires et nous imaginons que nous aurons l'occasion de le reprendre dans trois ans.

Par rapport à la conclusion nouvelle qui a été proposée, il me paraît qu'elle va en tout cas dans le sens des intentions de la Ville telles qu'exprimées et qu'elle pourra aussi faire partie de l'enjeu et de la réflexion exprimée.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Je m'excuse du retard au niveau du pressage du bouton. Je souhaitais dire que le groupe socialiste soutient la conclusion nouvelle proposée par M. Henchoz.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – J'aurais bien voulu avoir une réponse à ma question concernant l'accessibilité aux autres lieux qui ne sont donc pas les lieux dépendant de la Ville, mais si on peut inclure aussi pour les personnes en situation de handicap une cartographie avec l'aide des personnes concernées, c'est-à-dire les commerces, les restaurants, afin de leur permettre aussi de voir les lieux auxquels elles peuvent accéder facilement. J'ai vu par exemple que le Café de Montbenon indiquait sur son site que c'était accessible aux fauteuils roulants et aux handicapés. Et je pense que ce serait vraiment bien pour toutes les personnes dans des situations de manque d'accessibilité de pouvoir aussi

trouver ces informations et certainement que la Ville, en collaboration avec ces acteurs, pourrait aussi faire ce travail. Et je voudrais bien savoir si vous y avez pensé ou si vous pouvez inclure ceci dans le mandat de la personne à qui vous allez confier cette tâche.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Mes excuses de ne pas avoir répondu à la question au moment où je parlais de la cartographie. Ça pose quand même un enjeu à mon sens, c'est celui de savoir quel engagement prend la Ville par rapport aux informations qu'elle communique et par rapport à des lieux qui, finalement, ne sont pas de son ressort et qui peuvent avoir des situations qui évoluent d'une fois à l'autre.

De ce point de vue-là, il me semble que c'est probablement un enjeu qui pourrait aussi être porté avec des organisations comme Pro Informis qui font justement cette démarche de diagnostic et c'est peut-être à ce niveau-là que la réflexion peut être portée. Pour faire un aveu d'humilité, disons que c'est une question que je ne m'étais pas posée et que je poserai aussi à Pro Informis.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) – Pour demander un vote nominal sur l'ensemble des conclusions et l'amendement.

La discussion est close.

Le président : – Nous prenons note de votre demande de vote nominal. Est-ce que cinq conseillères ou conseillers soutiennent la demande ? C'est le cas. Nous ferons donc un vote nominal. La discussion est close, je passe la parole à madame la rapportrice pour nous rappeler les trois conclusions de la commission.

Mme Antonela Vonlanthen (Soc.), rapportrice : – Les conclusions 1, 2 et 3, telles qu'amendées, ont été acceptées en commission à l'unanimité.

Le président : – Nous allons donc passer au vote et comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous allons donc voter les conclusions 1 à 3 groupées à l'électronique, donc un vote nominal. Celles et ceux qui soutiennent les conclusions 1 à 3 votent oui, celles et ceux qui s'y opposent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Par 72 oui, 6 non et 1 abstention, vous avez accepté les trois conclusions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Aubert Eliane, Beausire Quentin, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Claude, Calame Maurice, Carrel Mathieu, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, De Haller Xavier, Decollogny Anne-Françoise, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Fonte Giuseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy-Pascal, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Henchoz Jean-Daniel, Ho Ngoc-Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Lavanderos Berrios Astrid, Longchamp Françoise, Maillard Mathieu, Marly Gianna, Martinho Jose, Messere Anita, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Mottier Vincent, Pages Barbara, Pain Johan, Panchard Ilias, Pascuas Esperanza, Pernet Jacques, Pernet Sandra, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Piron Françoise, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Soto Sara, Teuscher Joel, Thambipillai Namasivayam, Tripet Nicolas, Vagnières Roger, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène, Wyssa Stéphane.

Ont voté non : MM. Christe Valentin, Clerc Georges-André, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Oberson Pierre, Stauber Philippe.

S'est abstenu : M. Moscheni Fabrice.

Non votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Beausire Ballif Carine, Gendre Jean-Pascal, Tran-Nhu Thanh-My.

Le président : – Nous allons maintenant voter aussi à l'électronique sous forme de vote nominal la quatrième et nouvelle conclusion qui est affichée à l'écran. Celles et ceux qui soutiennent cette nouvelle conclusion votent oui. Celles et ceux qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert. Par 72 oui, 6 non et 3 abstentions, vous avez également accepté cette quatrième conclusion. Ce point de l'ordre du jour est donc clos.

Ont voté oui : Mmes et MM. Aubert Eliane, Beausire Quentin, Beausire Ballif Carine, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Claude, Calame Maurice, Carrel Mathieu, Chenaux Mesnier Muriel, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, De Haller Xavier, Decollogny Anne-Françoise, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Fonte Giuseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy-Pascal, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Henchoz Jean-Daniel, Ho Ngoc-Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Lavanderos Berrios Astrid, Longchamp Françoise, Maillard Mathieu, Marly Gianna, Martinho Jose, Messere Anita, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Mottier Vincent, Pages Barbara, Pain Johan, Panchard Ilias, Pascuas Esperanza, Pernet Jacques, Pernet Sandra, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Piron Françoise, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Tripet Nicolas, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène, Wyssa Stéphane.

Ont voté non : MM. Christe Valentin, Clerc Georges-André, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Oberson Pierre, Stauber Philippe

Se sont abstenu-e-s : MM. Chollet Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Vagnieres Roger.

Non votant-e-s : MM. Beaud Valéry et Gendre Jean-Pascal.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/03 de la Municipalité, du 1er février 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la politique d'accessibilité universelle présentée par la Municipalité dans le présent préavis ;
2. d'autoriser le Fonds du développement durable à financer les mesures concernées, telles qu'elles sont exposées dans le présent préavis ;
3. de prendre acte des intentions de la Municipalité en matière d'accessibilité universelle, telles que décrites dans le présent préavis.
4. de donner la charge à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de donner une réelle dimension aux intentions relatées sous ch. 6.2.2 du préavis tendant à se diriger vers une société inclusive de nature à offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez soi » pour tous.

Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut »

Rapport-préavis N° 2017/27 du 29 juin 2017

Culture et développement urbain - Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Quentin Beausire (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport si ce n'est que je vous prie de m'excuser pour l'avant-dernier paragraphe de la page 3, qui est totalement illisible pour une raison de bug informatique un petit peu surprenant, mais il fallait simplement comprendre que par souci d'économie, seuls les points discutés en commission seraient repris dans le reste du rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – Le groupe UDC accepte la réponse de la Municipalité en rappelant que le musée de l'Art brut est une infime partie du travail de rénovation et de maintien des bâtiments et des institutions de la Ville. L'UDC précise qu'il a eu un plaisir fou à lire et à relire la phrase suivante : « cette analyse devra bien entendu se faire en tenant compte des capacités financières de la Ville de Lausanne ». Le groupe UDC propose que sur chaque réponse au postulat on puisse lire « en tenant compte des capacités financières de la Ville de Lausanne ». Ca nous laisse dans une illusion bienheureuse.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra la réponse de la Municipalité au postulat sur le musée de l'Art brut. C'est vrai qu'on reste quand même un petit peu sur notre faim dans cette réponse, puisqu'il y a beaucoup de projets qui sont en cours par rapport à ce musée et nous attendons avec impatience le préavis sur la rénovation et l'extension du musée de l'Art brut, car c'est un musée qui à Lausanne amène un grand nombre de personnes, et un des musées les plus importants avec la collection au monde la plus impressionnante d'art brut. Nous pensons qu'il faut qu'elle soit valorisée, et c'est pourquoi nous soutenons la réponse, mais nous attendons le rapport-préavis qui devrait arriver sous peu.

Mme Sophie Michaud-Gigon (Les Verts) : – La commission a siégé il y a une année, et effectivement depuis, il y a sans doute eu aussi sur le terrain des avancées. Le préavis était court, il avait vraiment trait au musée en tant que tel, mais c'est vrai que les Verts se réjouissent aussi de la réponse à d'autres postulats qu'on a déposés, qui concernent plus exactement les alentours : la qualité du restaurant, la possibilité de faire un Biergarten dans le jardin. Et puis ça aussi bien pour le musée et ses visiteurs, avec l'aura qu'il connaît, que pour les habitants de la ville qui bénéficieraient de cet endroit et qui iraient encore davantage au musée, comme le font justement des visiteurs étrangers.

Donc on se réjouit vraiment beaucoup de l'avancée des projets sur le terrain dans cet endroit de la ville. On se réjouit beaucoup aussi des informations que nous donnera la Municipalité dans un proche avenir parce que c'est vraiment un endroit avec un potentiel assez magique. Donc on attend la suite avec impatience et puis pour ce qui s'agit de ce préavis précisément, on le soutiendra à l'unanimité.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Le Parti socialiste lausannois soutiendra ce rapport-préavis. On se réjouit effectivement de voir un nouvel établissement arriver avec ce musée et d'augmenter aussi la capacité d'accueil du musée, des espaces pour des sacs, d'espace pour des poussettes, augmenter aussi le nombre de WC. L'extension du bâtiment avec une nouvelle galerie permettra d'améliorer l'exposition permanente. Il faut se rappeler qu'actuellement le musée de l'Art brut c'est 60 000 pièces qui sont dans des dépôts, car uniquement 1% de la collection est exposée, soit 600 pièces dans l'exposition permanente. Certes il s'agit de petites pièces, il ne s'agit pas toujours de grandes œuvres, mais malheureusement il y a une rotation qui ne permet pas de faire voir toutes les œuvres.

L'art brut manque donc cruellement de place et je pense qu'un musée est aussi fait pour montrer ses œuvres et pas seulement en acquérir et s'il manque de place, l'acquisition de nouvelles œuvres ne s'avère peut-être pas toujours adéquate. L'ouverture du jardin en public, ça annonce aussi une très bonne nouvelle, ce lieu est magnifique, et lui redonner de la force en l'ouvrant en public est vraiment une très bonne nouvelle. Concernant la signalétique, bien qu'avec les moyens numériques actuels, se repérer ou trouver un lieu grâce à une application soit devenu très simple, un minimum d'indications physiques reste toujours nécessaire. Le musée est un peu caché, caché par un mur ou caché par de la végétation, et il n'est pas nécessairement évident de le trouver au premier coup d'œil quand on arrive dans le quartier. Un touriste par exemple trouvera facilement sur le site internet de la Ville ou en se rendant à l'office du tourisme les indications de base pour s'y rendre. Il saura quel bus prendre ou le nom de l'arrêt, mais une signalétique plus précise aux abords du musée reste essentielle pour trouver rapidement le musée, sans utiliser nécessairement une application smartphone.

L'attention, portée en son temps, je me rappelle de débats assez vifs sur ce musée et l'attention que porte le Conseil communal à ce musée est réjouissante. Ce musée est une perle, il ne faut pas l'oublier et il a été quelque peu délaissé ces dernières années. On est content de lire dans ce rapport-préavis la volonté de la Municipalité de s'engager dans le futur sur les aspects signalétique, restauration, accessibilité du parc et réflexion sur l'espace à disposition pour l'exposition.

Dernier point qui va dans le sens de la préopinante Mme Gigon, le musée est souvent visité par des touristes, la majeure partie des visiteurs est constituée de touristes, il serait bien dans le futur de réfléchir à promouvoir ce musée auprès des Lausannoises et des Lausannois, ainsi que de la population de la région. L'organisation d'événements spéciaux, avec notamment la création de biennales, vont à mon sens dans la bonne direction pour attirer un public plus large.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Beaucoup de choses ont été déjà dites, je vais peut-être les répéter quand même. Le groupe PDC – Verts libéraux vous invite à accepter cette réponse. Comme plusieurs autres commissaires, on s'est étonnés que la Municipalité n'ait pas attendu d'avoir le préavis pour répondre à ce postulat Corboz, ainsi que le préavis sur la rénovation du parc, du restaurant adjacent auquel on pourrait amener bien des améliorations, cela a déjà été relevé. On souhaiterait aussi une amélioration de l'information parce que si ce musée attire de nombreux visiteurs du monde entier, on remarque qu'il n'est pas très connu des Lausannois. Mais pour l'avoir visité au moment de la Nuit des musées, on a vu qu'il y a une fréquentation absolument incroyable et je pense qu'il y a déjà beaucoup d'efforts qui sont faits, donc je félicite quand même la Municipalité, mais je pense qu'on peut encore faire mieux.

Et puis au moment de la commission, nous avons exprimé le souhait d'être attentifs, au moment de la rénovation du musée, à la qualité des bâches, des palissades ou du chantier, afin que ce ne soit pas un désastre, une zone sinistrée, comme cela avait été le cas au moment de la rénovation du musée historique. D'ailleurs, je remercie Madame la Municipale qui avait rapidement fait nettoyer les tags qui entouraient cet endroit et j'espère que la même attention sera donnée au chantier qui sera autour de ce musée, par exemple en mettant des bâches avec des trompe-l'œil ou des photos d'art, comme ça se fait beaucoup, je pense qu'on a vraiment de quoi faire quelque chose de beau.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Bon, ça a été dit, ce musée est exceptionnel. Dans l'étymologique du terme, il est vraiment exceptionnel. Et moi je souhaite personnellement que la promotion auprès des hôtes de passage dans cette ville pour ce musée s'intensifie.

Ce qui me manque dans ce rapport-préavis, mais j'ai eu l'occasion de le dire en commission, c'est un vœu pieux, puisque j'ai fait un postulat à ce sujet, c'est qu'il manque un chapitre sur les retombées économiques du musée de l'Art brut. On parle souvent de coûts, Madame Messere a parlé des coûts. Moi j'inverse la vapeur, je parle plutôt des

retombées économiques parce qu'on ignore, et malheureusement on ignore beaucoup trop souvent, que ces musées qui ont certes un coût pour la collectivité ont en revanche des retombées économiques qui souvent dépassent ce qu'ils coûtent réellement. Donc c'est un vœu pieux, mais que j'aimerais qu'à l'avenir ils puissent se faire de façon transcendante dans tous les rapports-préavis.

La discussion est close.

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole de la part des conseillers. Je n'ai pas de demande de parole de la part de la Municipalité non plus. La discussion est close. Je vous propose de passer au vote. M. le rapporteur, vous pouvez nous rappeler la conclusion de la commission.

M. Quentin Beausire (Soc.), rapporteur : – À l'unanimité, les membres de la commission vous proposent d'accepter ce rapport-préavis.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent ce rapport préavis sont priés de lever la main. Opposition ? Abstention ? C'est à l'unanimité que ce rapport préavis est accepté. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/27 de la Municipalité, du 29 juin 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz intitulé « Musée de l'art brut ».

Le président : – Vu l'heure, nous allons maintenant prendre les deux initiatives à l'ordre du jour, soit pour commencer l'initiative 3, le postulat de M. Claude Calame et consorts pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous. Et je tiens juste à rappeler en préambule que nous avons toutes et tous reçu les textes des initiatives. Nous avons eu l'occasion d'en prendre connaissance, généralement même d'en parler au sein des groupes, donc les présentations à la tribune se doivent d'être synthétiques.

Postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous »

Développement polycopié

La statistique lausannoise des accidents de la circulation est alarmante : publié par la Police municipale de Lausanne, le rapport annuel de 2016 relève une augmentation de 18.3 % des accidents sur les routes lausannoises par rapport à 2015, et le rapport 2017 enregistre une nouvelle augmentation, plus modeste, de 0.4% par rapport à 2016, avec un accident mortel en 2016, mais quatre morts en 2017. Depuis 2007, le nombre des accidents de la circulation était pourtant en constante diminution.

Dès le début de son nouveau mandat, la Municipalité de Lausanne a envisagé et partiellement introduit une série de mesures tendant à favoriser la mobilité douce (itinéraires piétons, pistes cyclables, usage des transports publics, zones à 30 km/h ou zones de rencontres, etc.). Ces mesures tendent non seulement à diminuer la pollution sonore et la pollution de l'air en ville de Lausanne, mais elles contribuent aussi à réduire les conflits entre les différents usagers et usagères de la route, piétons, cyclistes, motocyclistes, automobilistes.

Dans l'immédiat, on remarque néanmoins en ville de Lausanne une augmentation des incivilités, sinon des infractions à la Loi fédérale sur la circulation routière (741.01 du 19.12.58) : on relèvera notamment les dépassements constants de la vitesse autorisée (en particulier sur les tronçons limités à 30 km/h), la pratique du téléphone portable au volant et au guidon, le parcage en seconde file ou sur les trottoirs, l'usage des trottoirs et des parcs par les cyclistes (motorisés ou non), mais aussi les coups d'accélérateur bruyants et intempestifs, les coups de klaxon impatientes, le moteur à plein régime aux feux rouges, le dépassement dangereux des cyclistes, l'usage par les motocyclistes et voitures des espaces réservés aux cyclistes, etc.

Face à cette situation génératrice de conflits et d'accidents de la circulation, le groupe Ensemble à Gauche propose à la Municipalité d'étudier l'opportunité de lancer une grande campagne de sensibilisation pour une conduite dans le respect mutuel des usagères et des usagers de la route, quel que soit leur moyen de déplacement. Destinée à protéger les plus vulnérables parmi les usagères et usagers des infrastructures routières, une telle campagne devra s'adresser en priorité aux conductrices et conducteurs des véhicules coupables des infractions, des atteintes à l'environnement et des accidents les plus nombreux. D'ordre dans un premier temps informatif et incitatif, cette campagne devrait être suivie dans un second temps de contrôles policiers systématiques.

Discussion préalable

M. Claude Calame (EàG) : – Et c'est bien dans cette perspective que j'entends vous présenter très brièvement et si possible synthétiquement ce postulat intitulé donc « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et de tous ».

Nous nous sommes fondés sur un constat, les statistiques des accidents de la circulation dans le canton de Vaud et singulièrement en ville de Lausanne, font voir d'une part une forte augmentation de ces accidents en 2016 et pour 2017 une stabilisation de cette augmentation. Donc la tendance reste à l'augmentation, vous avez les chiffres dans le texte du postulat. Cette augmentation est à mettre certainement en relation en particulier avec les infractions de plus en plus fréquentes d'une part au Code de la route, non-respect des vitesses limites notamment dans les zones 30 ou les parcours limités à 30 km/h, téléphone au volant, parcage sauvage, vélo et j'insiste, vélo aussi sur les trottoirs sinon dans les avenues des parcs, mais aussi une série d'incivilités, coups d'accélérateur, coups de klaxon impatientes, non-respect des priorités, etc.

La proposition consiste donc en une campagne pour le respect mutuel de tout et de toutes les usagers, les usagères de la voirie publique, et j'insiste bien, quel que soit leur mode de déplacement. Elle s'inscrirait d'ailleurs dans la grande campagne déjà lancée pour le respect de toutes et de tous dans les espaces publics. Il s'agit donc d'un problème de sécurité publique, mais aussi d'un problème de vivre ensemble lausannois.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – La parole n'est pas demandée et cet objet est donc renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires »

Développement polycopié

Actuellement à Lausanne nous comptons selon les périodes entre 150 et 300 personnes sans domicile fixe. Alors évidemment le sans-abrisme induit de nombreux problèmes pour la personne qui se retrouve dans cette situation. Mais je vais n'en développer qu'un seul dans ce postulat : l'impossibilité de stocker le peu d'affaires personnelles dont ils disposent.

Depuis un an et demi, le collectif « Armoire à Couvertures », qui distribue à ces personnes sans-abri de la ville du matériel de première nécessité comme des couvertures, des sacs de couchage... constate une perte de plus de 70% du matériel offert lorsqu'ils sont abandonnés dans l'espace urbain par les sans-abris. Les collaborateurs sociaux, le personnel de la sécurité des abris d'urgence et des bénéficiaires attestent également que les sacs cachés dans les recoins de la ville sont souvent confisqués par le personnel d'entretien rattaché au service de la propreté urbaine à la demande des autorités. Bien que la salubrité des espaces urbains doit pouvoir être assurée, cette confiscation d'effets personnels et de matériel de survie crée des situations de détresse et d'angoisse pour les sans-abris, voire parfois engendre de la violence.

Pour pallier à ce problème, voici la présentation d'une solution mise en place par la ville de Lisbonne : les casiers solidaires !

Cela consiste à installer des modules sécurisés de casiers à clefs et de les attribuer de manière individuelle aux sans-abri pour une durée d'un an, renouvelable au besoin. Les casiers sont mis à disposition moyennant la signature d'une charte dans laquelle les usagers s'engagent à respecter certaines demandes qui peuvent être : entretenir leur casier, s'abstenir d'y entreposer des matériaux illicites, s'engager à entretenir l'espace autour des casiers, s'engager à avoir régulièrement des contacts avec le collectif... Un travailleur social est en charge de l'attribution de ces casiers ainsi que d'entretenir des liens avec les bénéficiaires et de les accompagner si besoin dans d'autres démarches.

Ce projet est destiné aux personnes sans-abri et leur permet de garder leurs biens d'une forme digne et sûre. Il y a également clairement une visée de réinsertion des bénéficiaires. L'existence de ces casiers et le fait de pouvoir en bénéficier permet à une majorité d'entre eux de pouvoir améliorer leurs conditions de vie et pour certains, il s'agit d'un véritable projet qui leur permettra de trouver l'énergie nécessaire à la recherche d'un logement.

Il s'agit tout simplement et principalement de donner un minimum de dignité et de sécurité aux personnes marginalisées en leur permettant ne serait-ce que pour un temps limité, de retrouver quelques centimètres cube de zone privée.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des casiers solidaires à destination des personnes sans-abri.

Discussion préalable

Mme Céline Misiego (EàG) : – Rapidement, ce postulat demande l'installation de casiers solidaires à destination des personnes sans-abri. C'est un réel problème pour les personnes qui n'ont pas de domicile fixe de simplement savoir où stocker leurs affaires. Elles les perdent, elles se les font voler, notamment les sacs de couchage ou les vestes chaudes qui leur sont remis par les associations de défense. Je tiens juste à signaler que c'est quelque chose qui se fait déjà dans plusieurs villes européennes.

La discussion est ouverte

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR s'interroge sur l'opportunité de ce postulat, notamment sur le fait qu'il y a déjà toute une politique d'accueil à bas seuil, à Lausanne, qui nous semble offrir des prestations comme celles dont le manque est dénoncé par Mme Misiego. Pour nous assurer de ça, on souhaiterait en discuter en commission.

La discussion est close

Le président : – Nous avons donc une demande de renvoi en commission. Est-ce qu'il y a cinq conseillères et conseillers qui la soutiennent ? C'est le cas, cet objet est donc renvoyé en commission.

Avant la pause, j'aimerais juste vous informer encore que nous avons ce soir des étudiants en sciences politiques de l'Université de Lausanne qui suivent le cours du professeur Oscar Mazzoleni, qui sont présents ici, qui vont, on les y a invités aussi à partager la collation avec nous, donc n'hésitez pas à échanger avec eux sur le Conseil communal et votre expérience de conseiller. Nous allons donc prendre la pause, il est 20h, nous reprendrons donc à 20h30 précise, puisque nous reprendrons directement avec les questions orales.

La séance est levée à 20 h 00.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Caroline Alvarez Henry ; Mme Véronique Beetschen ; Mme Aude Billard ; M. Xavier Company ; Mme Thérèse de Meuron ; M. Philippe Ducommun ; M. Dominique Gigon ; Mme Claude Nicole Grin ; Mme Latha Heiniger ; Mme Laura Manzoni ; M. Axel Marion ; M. Pedro Martin ; M. Vincent Rossi ; M. Benjamin Rudaz ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; M. Romain Felli ; M. Alain Hubler

Membres présents 82

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 3

Membres démissionnaires 0

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Questions orales

Le président : – Nous allons donc débiter cette deuxième partie avec les questions orales. Et je prends la première question, celle de Madame Michaud Gigon. Vous avez la parole.

Question

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Notre question s'adresse au municipal Tosato et elle concerne le centre sportif de Malley. Durant les débats autour du préavis et lors du vote de la fin, le Conseil a émis un vœu, le municipal s'est engagé à le respecter, qui concernait le nom de cet endroit. Conserver Malley pour le centre sportif était un vœu partagé par la majorité des conseillers communaux. Alors ma question porte sur le nom qu'on a entendu, Vaudoise Arena, comment se fait-il qu'un tel nom ait vu le jour et que le nom de Malley ait disparu alors que des promesses avaient été faites dans l'autre sens ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Comme vous le savez, il y a un centre sportif qui se crée et ce sera le centre sportif de Malley. Une entreprise de communication a été engagée pour faire évoluer un nom pour qu'il soit compréhensible et c'est venu CSM. Vous savez qu'aujourd'hui on essaye de donner des noms qui soient percutants. Et d'ailleurs, dans ce quartier, ce ne sont pas les seuls. Il y a le CSM pour le Centre Sportif de Malley et le TKM pour le Théâtre Kléber-Méleau. Il y a un naming qui a aussi été proposé et le naming correspond en tout point à ce que vous aviez formulé comme vœu et vous savez qu'il n'y a rien de contraignant dans un vœu. C'est une entreprise locale, c'est une entreprise qui a un lien avec le sport et c'est une entreprise qui respecte, en tout cas à ma connaissance, les droits humains.

Question

M. Yvan Salzmänn (Soc.) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond, municipale en charge des Finances et mobilité. J'étais l'autre jour en déplacement professionnel à Cossonay, j'ai pu payer mon parking avec mon téléphone portable au parking Pré-aux-Moines, et je me suis souvenu qu'en mars de cette année, il avait été annoncé que nous aurions à Lausanne la possibilité de payer le parcage sur le domaine public avec un smartphone. Cette possibilité était annoncée pour juin. Alors je me pose la

question, qu'en est-il ? Est-ce que tout est arrêté ? Est-ce qu'il y a du retard ? À quoi ce retard est-il dû ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, les informations et le calendrier que vous avez donnés sont bien ceux que nous avons annoncés. Il se trouve que nous avons fait tous les travaux nécessaires pour la mise en place de ce système et que nous avons fait un appel d'offres. Et ce qui arrive dans ce genre de situation, c'est que des fois les participants à l'appel d'offres ne sont pas satisfaits du résultat et du choix. Et donc, nous avons été confrontés à un recours, nous avons évidemment informé les partenaires avec qui nous avons travaillé, notamment les représentants des commerçants, de cette situation.

Nous avons pris des retards suite à ce recours, mais aujourd'hui, en principe, cette situation est réglée devant les tribunaux. Nous attendons encore quelques retours de la part de la Cour de droit administratif, mais en principe, nous nous trouvons en fin de procédure. Et nous allons donc pouvoir mettre en place le système au plus vite.

Question

M. Matthieu Carel (PLR) : – Ma question s'adresse à M. Payot et concerne les APEMS, soit l'accueil parascolaire. Est-il exact que lorsqu'une famille met son enfant en âge préscolaire dans une crèche privée, la Ville lui ferme l'accès à l'accueil parascolaire public pendant deux ans lorsque l'enfant est scolarisé ? Et si oui, qu'est-ce qui justifie un traitement pareil ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Alors il n'y a en tout cas pas d'exclusion qui est prononcée. Il y a donc une liste d'attente centralisée qui est prévue pour l'accueil préscolaire, avec une liste des critères de priorité. Lorsqu'on est sur cette liste, naturellement il y a aussi une priorité aux demandes les plus anciennes pour être pris en matière d'accueil préscolaire. En matière d'accueil parascolaire, il y a un objectif qui a été annoncé et qui est maintenu, c'est celui de pouvoir offrir une solution à tous les parents qui en ont besoin pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Question

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Natacha Litzistorf et porte sur la carte verte délivrée par l'administration communale et permettant d'obtenir un appartement subventionné. Lorsque les démarches sont effectuées dans les règles, quel est le délai d'attente moyen pour obtenir ce précieux sésame ? Qu'en est-il en particulier pour les retraités ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci monsieur le conseiller de poser la question qui permet, avant de répondre précisément aux deux questions évoquées, de faire très rapidement un petit portrait de ce qu'il se passe actuellement à l'Office communal du logement, office qui délivre cette carte verte dont il est question ce soir.

L'Office communal du logement s'est retrouvé il y a plusieurs mois dans une situation un peu délicate avec un retard au niveau de la gestion des dossiers et une équipe avec une certaine fragilité due à différentes causes. La première cause était vraiment l'augmentation très très forte du nombre de dossiers qui arrivent à cet office communal, avec des procédures qui sont et qui vont en se complexifiant, notamment dans les allers-retours qu'il y a avec le Canton pour pouvoir établir cette carte verte, avec des calculs très complexes à développer et sur lesquels, encore une fois, on a une procédure un tout petit peu plus longue qu'auparavant. Et puis, on voit aussi avec l'évolution dans le temps, la population qui vient se présenter au guichet de l'Office communal du logement est toujours en plus

grande fragilité, en plus grande précarité, et il s'est passé un ou deux événements qui ont montré que cette population en fragilité pouvait être quelque chose qui pouvait causer un dommage, soit pour eux-mêmes, soit pour les personnes qui sont justement les collaborateurs et les collaboratrices de l'Office communal du logement.

Dans ce contexte-là, avec cette fragilité et ce retard, nous avons pris des mesures pour faire, si vous me passez l'expression, diminuer la pile de dossiers en retard et nous avons particulièrement agi rapidement sur la réallocation de ressources internes pour pouvoir faire baisser cette pile. Nous avons réorganisé aussi pour avoir plus de forces vives en back-office pour traiter justement ces dossiers en retard. Nous avons aussi maintenant entamé toute une série de mesures pour numériser un tout petit peu plus, car comme vous l'avez évoqué, il s'agit d'une carte verte en papier qui est donnée à la personne et qui se perd très souvent.

Donc on est en train de travailler sur une série de mesures qui ont déjà porté leurs fruits et qui me permettent de me répondre à votre première sur le temps qu'il fallait attendre avant, c'était trois mois. Là on a déjà baissé à deux mois grâce à ces mesures déjà mises en place et puis par rapport à la question sur le public cible personnes âgées retraitées, là alors on traite les dossiers par ordre d'arrivée par souci d'égalité de traitement donc il n'y a pas une catégorie qui va plus vite que l'autre.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Notre question par ma voix s'adresse à monsieur Hildbrand. Vous le savez, il y a deux semaines, la presse nous a informés de divergences dans l'interprétation du rapport d'autopsie de Mike Ben Peter, qui est donc le ressortissant nigérian qui est décédé le 28 février dernier, au CHUV, au lendemain d'un contrôle de police, d'un contrôle de police apparemment assez musclé. D'un côté donc l'avocat des plaignants, de la famille de Mike Ben Peter, et de l'autre les avocats de la défense des six policiers qui ont donc procédé à l'arrestation et qui sont prévenus, je vous le rappelle, d'homicide par négligence.

Indépendamment évidemment de l'instruction en cours, la question se pose néanmoins de savoir si les six agents de police désormais inculpés et également l'instance qui a ordonné l'arrestation ont fait l'objet de mesures administratives d'ordre préventif. De là notre question, une enquête administrative a-t-elle été lancée à ce propos ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – Je ne me prononcerai pas sur certaines appréciations posées en préalable à la question, mais c'est l'occasion de revenir sur le déroulé des faits et répondre à la question subséquente. Le 28 février, il y a eu l'intervention mentionnée à Sainte-Luce. Le 1er mars, la personne arrêtée est malheureusement décédée. Le 5 mars, soit le lundi qui suivait, puisqu'il y avait deux jours de week-end, il y a eu une ouverture d'une procédure administrative à l'encontre des cinq collaborateurs entendus comme prévenus par la justice. Le 26 mars 2018, il y a eu l'ouverture d'une sixième procédure administrative, étant entendu que la personne n'avait été dans un premier temps pas concernée.

La procédure administrative est en cours, elle ne saurait se substituer à la justice en charge de l'enquête. L'autorité d'engagement, soit la Municipalité, attend donc les conclusions pénales avant de prendre les mesures qui s'avèreraient nécessaires.

Question

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal. Dimanche 29 septembre, la Fondation Alzheimer Vaud a organisé au Chalet-à-Gobet une récolte de fonds en proposant entre autres de 11h à 16h des baptêmes en Lamborghini et/ou en Ferrari avec la possibilité d'effectuer un parcours de 20 km en qualité de passager même pour les enfants de 5 à 12 ans.

Des mesures de décibels proches de 100 ont été mesurées lors des multiples passages de cette dizaine de véhicules dont certains conducteurs avaient vraisemblablement décidé de recréer une course de Formule 1. Ma question est donc, est-ce que la Municipalité était au courant que ce type d'animation serait proposé et si oui, pourquoi a-t-elle donné l'autorisation à une manifestation dominicale avec autant de nuisances sonores et polluantes ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – La Municipalité en tant que corps n'était pas informée de cette manifestation, comme c'est parfois le cas vu les milliers de manifestations qui ont lieu chaque année à Lausanne. C'est l'occasion de dire qu'il s'agissait d'une manifestation avec un but de bienfaisance, que plus de 16 communes étaient concernées par le parcours, que cette manifestation a duré de 11 heures à 16 heures, et qu'il ne s'agissait pas manifestement d'un jour sans voiture. Dès lors, une autorisation était donnée s'agissant de la partie lausannoise sur préavis positif des autres communes concernées et de la Police cantonale vaudoise vu le parcours intercommunal. Effectivement, il y a eu un certain nombre de plaintes pour nuisance sonore et deux interventions de police

S'agissant de vos questions relatives au siège pour enfants, s'il s'agit d'une responsabilité du conducteur qui n'est pas vérifiée systématiquement par le Service de l'économie au moment des autorisations, évidemment. Pour le reste, nous verrons lors de prochains événements comment nous apprécions ce genre de cas.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – Cette question s'adresse à Mmes les municipales Germond et Litzistorf. Les TL diffusent actuellement une campagne pour recruter leur prochaine volée d'apprentis. Elle est intitulée « L'école bye bye, on t'offre un bail ». Ceci à travers la réalisation d'une vidéo mettant en scène une chanson interprétée par une chanteuse bien connue des jeunes. Cette campagne souhaitait s'adresser probablement en particulier aux jeunes femmes pour les attirer dans ces métiers techniques des TL.

Toutefois, la version courte postée le 10 septembre dernier sur Facebook et largement diffusée sur les réseaux sociaux, montrant une femme qui se déhanche en débardeur blanc avec une gestuelle que certains pourraient qualifier d'aguichante, me laisse un peu perplexe. D'où ma question : en votre qualité de membre du comité de direction des TL, vous avez sans doute eu connaissance de cette campagne et de cette version courte en particulier, dans ce contexte de campagne #MeToo de l'année dernière, de prévention de la Ville vis-à-vis du harcèlement de rue, etc. Que pensez-vous du message transmis par ce spot ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois que nous nous sommes mises d'accord avec Madame Litzistorf pour que je réponde. En effet, ce clip a été présenté une fois lors d'une séance de comité à laquelle nous avons participé. Je crois vraiment qu'il faut avoir à l'esprit, et c'est particulièrement visible dans la version longue, la finalité de ce clip, qui est d'abord d'inciter les jeunes à faire un apprentissage, ici en l'occurrence aux TL, mais ce clip à notre sens est clairement destiné à attirer les jeunes filles vers des métiers techniques, vers des métiers par exemple de maintenance, d'entretien des bus. Et cela me semble un élément essentiel pour notre société, d'avoir une société mixte, qui ne réserve pas certaines catégories de métiers aux dames, d'autres aux messieurs, mais montre vraiment que nous travaillons dans un monde professionnel qui bénéficie des avantages de la mixité.

Dans ce sens, la version longue est, me semble-t-il, bien ciblée. On regarde ceci, on voit cette chanteuse, alors on peut discuter peut-être des centimètres nécessaires à son t-shirt, mais enfin ça me semble rester tout à fait raisonnable et surtout être, me semble-t-il,

destiné à ce public cible de jeunes et montrant vraiment une jeune fille sympathique qui s'intéresse aux métiers techniques des TL et donc l'objectif me semble atteint. Et c'est un objectif noble, me semble-t-il, que d'inciter les jeunes filles et les jeunes femmes à embrasser des carrières techniques qui sont aujourd'hui souvent la plupart du temps réservées aux messieurs.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Excusez-moi, j'ai bien compris pour la version longue, je suis tout à fait d'accord avec la municipale. La version courte, en revanche, c'est celle-là qui est diffusée largement sur les réseaux sociaux et celle-là pour moi elle n'est pas forcément très incitative pour les filles, peut-être pour les garçons apprentis, mais franchement pour les filles je me suis posé la question. Je trouve un tout petit peu dommage et je pense qu'elle ne fait pas l'unanimité cette version courte.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je ne sais pas à qui s'adresse ma question, mais j'aimerais en fait vous parler d'un problème d'hygiène publique. A Lausanne, il y a en effet une épidémie de daltonisme aigu qui touche en particulier les cyclistes qui s'approchent d'un feu rouge. Notre amour du prochain nous demande de les aider. J'aimerais savoir ce qui est fait pour aider ces malheureux.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – A la fin, c'est toujours la police qui répond. Nous répondrons de façon complète à monsieur Moscheni, ainsi qu'à monsieur Calame, sur cette difficile question de santé publique.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – L'association de quartier du Vallon a fait parvenir à la Municipalité une lettre adressée à M. Tosato, datée du 22 août 2018. Cette lettre fait part d'une série de demandes qu'on peut interpréter comme des contreparties à la mise en activité de l'espace de consommation sécurisé et ces demandes semblent à première vue relativement raisonnables. Je vais vous les lire. Il s'agit dans l'ordre de « la reconduction et la stabilisation de la structure d'accueil du REPI, le renforcement des opérations de nettoyage dans les zones critiques, l'engagement de correspondants de nuit dans la zone suite aux démarches des activités de l'espace de consommation, l'engagement d'un coordinateur de quartier pour faire le lien entre les diverses associations, dont l'espace de consommation, et la transparence de la communication municipale sur toutes ses décisions et toutes les pratiques en cours » et une demande encore plus importante peut-être « la requalification de la place du Vallon ».

Alors ma question : quand et quelle réponse la Municipalité pense-t-elle donner à ces diverses demandes ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Effectivement, je confirme avoir reçu cette lettre le 22 août. Le 24 août, j'ai répondu en indiquant que je transmettais les requêtes aux différents services de la Ville pour étude et rapport. Comme vous l'avez bien exprimé, ça concerne à peu près toutes les directions. Nous recevons ensuite ces demandes, nous les étudierons en Municipalité, mais je tiens quand même à vous dire que nous avons engagé une démarche participative dans le quartier du Vallon qui traite déjà de nombre de ces questions, démarche participative qui est dirigée par le Bureau du syndic. Donc nous allons et nous nous sommes engagés en tout cas avec l'arrivée de l'espace de consommation à mettre en place des mesures de manière concertée avec les habitants.

Le président : – Nous pouvons passer aux interpellations, particulièrement les interpellations urgentes. On va traiter tout à l'heure celle sur Beaulieu, donc l'interpellation 12, mais avant cela on va juste faire la discussion et le vote du conseil sur la demande d'urgence concernant l'interpellation qui vous a été distribuée, « renforcement de l'information et mesures de soutien à la presse, où est passé l'appel d'offres ? », interpellation de M. Miauton, pour laquelle l'urgence a été refusée par le Bureau, mais M. Miauton demande que le Conseil se prononce conformément à l'article 48 de notre règlement.

Avant d'ouvrir la parole pour que les groupes puissent donner leur position sur cette urgence, juste vous préciser qu'une séance a eu lieu entre le président et les différents présidents et présidentes de groupe le 14 septembre et qu'à cette occasion-là nous avons discuté d'un certain nombre d'objets, notamment des interpellations. Les présidents de groupe ont demandé au Bureau de préciser la procédure qu'ils souhaitaient appliquer dans le choix des urgences ou pas. Donc nous en avons discuté au Bureau mardi dernier, nous avons jugé qu'il était bon effectivement de mettre peut-être par écrit les critères que nous souhaitons appliquer dans le traitement de ces urgences, sachant que le dernier mot appartient forcément au Conseil communal s'il le souhaite.

Je vous lis juste la procédure que nous avons retenue, qui est dénommée « interpellation urgente, critères d'octroi de l'urgence » : « Lors du dépôt d'une interpellation urgente, le Bureau demande à son auteur de motiver les raisons pour lesquelles il juge que cet objet est urgent. Le Bureau rappelle qu'une urgence n'est pas constituée par le caractère médiatique de son objet. Le bureau légal délibère sur le caractère urgent d'une interpellation. Pour cela, il s'appuie sur les critères suivants. Premier critère, l'objet de l'urgence pourrait mettre la population en danger s'il n'était pas traité rapidement par le Conseil. Deuxième critère, l'adoption d'une éventuelle résolution par le Conseil peut influencer une décision imminente de la Municipalité ».

C'est donc sur la base de ces critères que le Bureau légal délibère lorsque nous recevons désormais des interpellations urgentes et sur la base de ces critères que nous avons jugé que l'interpellation urgente proposée ce soir par M. Miauton n'était pas urgente de notre point de vue, mais maintenant libre au Conseil d'en faire le débat et de trancher cette question. J'ouvre donc la discussion, est-ce que les groupes et les conseillers souhaitent accepter l'urgence de cette interpellation ou non ?

La discussion est ouverte.

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – Donc au vu de ce qui vient d'être dit par vous-même sur la question de savoir qu'est-ce qui est vraiment interpellation urgente, autant avant peut-être qu'on pouvait dire qu'il y avait un flou, autant maintenant c'est extrêmement clair. Et pour les Verts, il est aussi clair que ce n'est pas une urgence, vu que ça ne met pas la population en danger, ni que la résolution peut influencer une décision de la Municipalité. De plus, il me semble qu'on risque de faire plutôt ce débat-là lors du budget, et qu'il serait néfaste pour le bon fonctionnement de notre Conseil et pour les nombreux points qui sont à l'ordre du jour de refaire le débat lors du budget.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra l'urgence. Pour nous, le sujet qui est soulevé est non seulement d'actualité, nous pouvons oser espérer qu'elle ait une quelque influence sur les déterminations de la Municipalité à l'égard de ce dossier. Par ailleurs, pour notre part, à Ensemble à Gauche, nous permettons d'exprimer ici certaines critiques vis-à-vis de ces critères établis par le Bureau. Il ne nous semble pas nécessaire qu'il y ait un cataclysme qui approche les frontières de notre capitale vaudoise ou qu'il y ait un impératif d'influence sur la Municipalité pour que notre Conseil puisse se saisir d'un débat qu'il estime urgent et nécessaire.

Le caractère urgent est nécessaire du reste dans notre règlement qui se fonde sur ceci et pas sur l'influence présumée, pronostiquée, qu'aurait le débat sur la Municipalité. Donc pour notre part, le Bureau devrait plutôt estimer l'importance du sujet pour la composition

politique de ce plénum et pas seulement son influence directe sur la Municipalité, car on peut se saisir par une interpellation à la Municipalité d'un débat qu'on veut soulever sans forcément obtenir tous les résultats qu'on souhaiterait obtenir. Donc voilà, nous soutiendrons cette urgence sur le fond et nous critiquons les critères établis par le Bureau.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je dois avouer que je trouve très agréable d'avoir M. Conscience dans mon camp ce soir. Non, évidemment que ça ne répond pas à un besoin médiatique, même si le sujet a trait aux médias, il n'y a pas de population en danger en l'occurrence, néanmoins ça peut avoir une influence. Pas une influence forcément sur le travail de la Municipalité, mais sur notre travail à nous et je ne souhaite pas polluer les débats du Conseil communal, mais au gré de ce qu'on a pu entendre soit en commission, soit même en plénum, ce sujet dérange certains pour des raisons diverses et variées, tous bords politiques confondus, et ça nécessite des réponses qui à mon avis soit seraient mal traitées soit viendraient polluer le débat sur le budget.

C'est la raison pour laquelle j'estime nécessaire que le Conseil communal s'exprime en amont, avant le budget, pour avoir précisément les informations nécessaires qui influenceront peut-être les décisions quant au budget. Donc évidemment que la position du groupe libéral-radical est de soutenir cette urgence pour que le sujet soit traité ce soir.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Sans surprise, nous allons soutenir l'urgence de cette interpellation. Pour nous, c'est effectivement un sujet qui est urgent. Les critères que vous avez énoncés semblent effectivement un peu restrictifs. Quand est-ce qu'on va pouvoir avoir une interpellation urgente sur la base de vos critères ? Les médias, ce n'est pas une discussion tactique. C'est un changement stratégique au niveau de la manière dont la Municipalité veut communiquer. Donc, pour respecter le mandat qui nous a été donné par nos électeurs, entre autres les électeurs de droite, sachant que la Municipalité est à majorité de gauche, il est nécessaire que, je dirais, cette utilisation de la presse par la Municipalité soit débattue de façon claire et transparente et non pas entre deux lignes du budget.

Donc nous allons soutenir fortement et je dirais avec effort le fait que ce soit une urgence.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le Parti socialiste soutiendra la demande d'urgence. Nous espérons qu'en traitant cet objet ce soir, un objet qui ne comporte que 5 questions, il pourra être traité dans un temps raisonnable. On espère qu'on ne va pas prendre 1h30 pour répondre à cette urgence, nous estimons que la Municipalité a sûrement déjà les raisons et les réponses à toutes les questions. Et pour nous, ça ne fait pas de sens d'attendre outre mesure pour répondre à cette interpellation.

En plus, M. Miauton le soulignait, si on peut s'économiser quelques dizaines de minutes lors du débat du budget, puisqu'on aura déjà fait un passage sur ce thème, même si je ne doute pas qu'il sera réabordé pendant le budget, si on peut déjà avoir un peu épuisé la question, peut-être que lors du budget, ce sera traité plus vite, et vu la difficulté d'un budget, ce sera bénéfique.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Le groupe Le Centre-PDC-Verts libéraux soutient également cette demande d'urgence. Je pense que cette question est une question d'actualité. La question du soutien aux médias revient et est revenue plusieurs fois dans les préoccupations actuellement. On voit que plusieurs parties ont posé des questions au sujet de *Lausanne-Cités*. C'est maintenant qu'il faut en parler, également aussi pour libérer du temps au moment du budget pour des questions qui seront plus d'actualité à ce moment-là.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je serai très bref. Si on suit l'ordre du jour, il y a 38 interpellations qui attendent d'être traitées. Celle-là viendra en 39e position, ça veut dire qu'on la traitera dans deux ans, si on continue à suivre ce rythme. Donc je pense que l'urgence est justifiée.

La discussion est close.

Le président : – Nous allons donc passer au vote et vu les positions exprimées, je pense que nous pouvons voter à main levée. Celles et ceux qui soutiennent l'urgence lèvent la main. Celles et ceux qui la refusent. Celles et ceux qui s'abstiennent. L'urgence est donc acceptée à une très large majorité. Nous la prendrons donc comme deuxième interpellation urgente juste après celle concernant Beaulieu.

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Interrogations sur Beaulieu 2.0? »

Développement polycopié

La Fondation de Beaulieu est une entité en mains de la Ville de Lausanne, du Canton de Vaud ainsi que les communes vaudoises (Lausanne Région et UCV). Elle a pour objectif de revitaliser le Centre de Congrès et d'Expositions de Beaulieu situé au coeur de Lausanne, ainsi que, depuis 2016, de gérer l'activité opérationnelle.

Créé en 2000, elle a été nantie de 80 millions de capital dont 33 millions (42% du capital) provenant de la Ville de Lausanne, ce qui en fait la plus grande contributrice et a d'ailleurs à ce titre 3 sièges au conseil d'administration occupés par Mme Germond depuis 2011, ainsi que M. Junod et Mme Litzistorf depuis 2016.

Lors de la séance du conseil communal de Lausanne du 5 décembre 2017, la Municipalité a présenté en urgence le préavis 2017-44 traitant des droits de superficie distincts et permanents en faveur de la Fondation de Beaulieu. A aucun moment, la Municipalité n'a évoqué qu'un audit de la Fondation était en cours depuis le printemps 2017 et que les résultats étalent sur le point d'être annoncés.

Le 21 décembre, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud organisaient une conférence de presse. On y apprend que des audits de la fondation de Beaulieu ont été menés depuis le printemps 2017. le premier, confié au Contrôle cantonal des finances (CCF) est encore en cours et porte sur la conduite des travaux en cours dans le palais, principalement en lien avec l'arrivée de l'Ecole de la Source. le deuxième, réalisé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a concerné les comptes et la gestion de la Fondation. Ce dernier audit, qui a été rendu le 14 décembre, a conclu à d'Importants dysfonctionnements tant sur le plan de la gouvernance que de celui de la gestion opérationnelle, financière et comptable de la Fondation. Sans les coûts des Halles Sud pour lesquelles un audit du CCF en 2015 a déjà conclu à une gestion saine, les coûts opérationnels et d'investissements sur la période 2012 à 2016 sont de 31 millions. Les malversations seraient d'un montant entre 20 et 27 millions, elles représenteraient donc entre 65% et 87% de toutes les dépenses de la Fondation entre 2012 et 2016.

Le 31 aout 2018, cc Beaulieu 2.0 >> est annoncé. la Ville de Lausanne communique qu'une profonde mutation est mise en place, car, dit-elle, cc le modèle d'affaires de Beaulieu «est mort». De plus, on apprend que les pertes réelles suite à l'audit des comptes entrepris fin décembre 2017 sont :

- Période 2015 et 2016: les pertes augmentent de 10.6 millions à 17.6 millions
- Année 2017 : les pertes augmentent de 3.6 millions 8.4 million

En résumé, la perte sur la période 2015 à 2017 passe de 14.2 millions à 26 millions. la Ville annonce également que:

- La Fondation sera dissoute et remplacée par une SA qui pourraient être à 100% en main de la Ville
- Le modèle d'affaire de Beaulieu est mort
- Une nouvelle stratégie pour Beaulieu est proposée

- Le financement de la SA est assuré par la Ville de Lausanne

Sur cette base, nous remercions la Municipalité pour les réponses aux questions suivantes :

- Depuis 2000, combien d'argent la Ville de Lausanne a-t-elle investi et sous quelle(s) forme(s) dans la Fondation de Beaulieu et MCH?
- En termes d'investissement ?
- En termes de subventions et autres avantages en nature?
- En termes de cautionnements?
- Est-ce que des cautionnements ont-ils été actionnés?
- Tenant compte des éléments ci-dessus, quel est le montant de perte de la Ville suite à cette crise ?

Depuis la création de la Fondation de Beaulieu, la Municipalité de Lausanne est représentée au Conseil de la Fondation. Outre la Fondation de Beaulieu, les Municipaux font partie de multiples conseils d'administration.

- Combien de conseil de la Fondation ont-ils été convoqués depuis le 1 janvier 2013 ?
- A combien de ces conseils les 3 Municipaux, pour chacun d'eux, ont-ils participé ?
- En sus du temps des réunions du conseil, quel est le temps consacré pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 pour les activités liées au Conseil de Fondation de Beaulieu ?

Dans le cadre du dysfonctionnement de la Fondation de Beaulieu, est-ce que l'action du Conseil de Fondation a-t-il été audité?

- Comment expliquer que le Conseil n'ait rien vu venir jusqu'à fin 2017 alors qu'il a légalement la responsabilité de l'opérationnel de la fondation?
- Quelles conséquences/mesures pour les représentants de la Ville de Lausanne qui ont été actifs ou sont actifs dans le conseil de la Fondation de Beaulieu ?
- Quelles sont les mesures qui seront mises en place pour éviter qu'un tel dysfonctionnement ne se produise à nouveau ?

Une analyse stratégique approfondie avait été faite en 2015 par les membres du Conseil de la Fondation de Beaulieu. Le 31 août 2018, la stratégie de 2015 est abandonnée. Il est communiqué que le « business model de Beaulieu est mort » et qu'une nouvelle stratégie doit être suivie par cc Beaulieu 2.0 » en se focalisant sur le sport, la santé et les petits congrès.

- Sur quelle étude stratégique ce nouveau positionnement a-t-il été basé?
- La nouvelle stratégie évoquée est-elle déjà sous toit ou en projet ?
- Quel est l'Impact de cette nouvelle stratégie en matière d'Investissements, de charges et de recettes pour les comptes de la Ville ?
- Si des cautionnements sont prévus ?
 - Quels seront les garanties collatérales pour ces cautionnements ?
 - Quels taux d'Intérêts seront payés à la Ville ?

Dans le cadre de Beaulieu 2.0, Sachant que MCH a transféré à la Fondation toutes les organisations d'événements tiers (24heures 17.08.2018), quels sont précisément les événements organisés par la Fondation et ceux par MCH ?

- En particulier, quel est l'avenir du Comptoir?

Réponse de la Municipalité

Préambule

Il convient en préambule de rappeler les éléments suivants:

- la Fondation de Beaulieu est créée en 2000 par le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et les communes vaudoises (Lausanne Région et Union des communes vaudoises). Elle est alors dotée en capital à hauteur de CHF 80 millions, 30 apportés par le Canton, 33 par la Ville de Lausanne et CHF 17 millions par les autres communes vaudoises et quelques entreprises. La structure alors mise en place s'appuie largement sur les collectivités publiques sous l'autorité du Conseil d'Etat qui nomme le président de la Fondation. La Fondation n'est toutefois pas «en mains» des collectivités comme cela est indiqué dans l'interpellation. Au contraire d'une société anonyme dont le lien est organique avec ses actionnaires, une fondation, une fois créée, n'est plus la propriété de ses fondateurs, quand bien même ceux-ci sont représentés au sein du Conseil de fondation. Cela, qui plus est dans une structure partenariale Etat-Ville, ne facilite pas la gouvernance et le leadership en termes de responsabilité et de gouvernance. C'est une des raisons pour lesquelles il est aujourd'hui envisagé de créer une société anonyme pour gérer le site de Beaulieu ;
- le 21 décembre 2017, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne révélaient que l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne avait pointé plusieurs problèmes ayant débouché sur une dénonciation pénale de l'ancien secrétaire général de la Fondation et la résiliation des contrats et mandats que la Fondation entretenait avec sa société et d'autres entreprises proches. Les faits mis en avant portaient sur trois éléments principaux :
 1. la passation de mandats de conseil et d'accompagnement par le secrétaire général de la Fondation, sans contrôle, sans appels d'offres et sans pièces justificatives, avec attribution des travaux à des membres de sa famille ou à des proches;
 2. des soupçons de surfacturation dans le cadre de ces mandats, avec des travaux inutiles, redondants ou démesurés par rapport aux besoins ;
 3. la mise en place par le secrétaire général d'un système de gestion opaque, avec en particulier la prise en charge par les comptes d'investissements de dépenses ressortant des charges de fonctionnement, empêchant le Conseil de fondation d'avoir une vision complète et exacte de la situation financière de la Fondation ;
- ces différents éléments font aujourd'hui l'objet d'une enquête pénale en cours. Par ailleurs, les comptes 2017 révisés ont confirmé les faits mentionnés ci-dessus sous point 3. En effet, pour la période 2015-2017, ce sont près de CHF 11.8 millions qui ont dû faire l'objet d'écritures de correction, s'agissant de dépenses qui n'avaient pas été inscrites dans le compte de résultat. Le retraitement de ces montants sur l'exercice 2017 se traduit, cette année là, par une perte de CHF 15.37 millions.

Il est donc inexact comme l'affirme les interpellateurs de parler de «CHF 20 à 27 millions de malversations ». C'est l'enquête pénale qui déterminera cas échéant le montant du dommage subi par la Fondation. Le fait que des mandats aient été passés sans appels d'offres et pièces justificatives pour des montants de l'ordre de CHF 27 millions à des sociétés proches du secrétaire général ne signifie pas encore que l'entier de ces sommes a été dépensé inutilement ou à mauvais escient. Il convient à cet égard d'être précis sur les faits mis en avant par l'audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne;

- lors de l'adoption du préavis N° 2017/44 par le Conseil communal le 5 décembre 2017, la Municipalité n'était pas habilitée à communiquer sur l'audit en cours dont les résultats ont été connus peu de jours après la décision du Conseil communal. Il s'agit effectivement d'un concours de dates malheureux même si les décisions prises par le Conseil communal relatives aux modifications de droits de superficie sont d'une nature différente des éléments mis en exergue le 21 décembre 2017 par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ;
- enfin, à la suite de la crise intervenue en décembre 2017 et de la démission de M. Gustave Muheim, le Conseil d'Etat a nommé M. Grégoire Junod, syndic de Lausanne, à la présidence de la Fondation dans le but de mettre à plat la situation financière, d'assurer la conduite des projets prioritaires et de poser les bases d'un modèle d'avenir pour le site de Beaulieu. M. Jean-Baptiste Leimgruber, cadre au Département de l'économie, de l'innovation et du sport du Canton de Vaud, a été nommé à la vice-présidence par la Municipalité de Lausanne. Depuis le 1er janvier 2018, le Conseil de fondation s'est attelé à :
 1. la nomination d'un directeur, la mise en place d'une direction opérationnelle adéquate et l'internalisation des ressources nécessaires au fonctionnement de Beaulieu ;
 2. la réévaluation des travaux en cours et à venir, en particulier de l'Ecole de la Source (ELS) dont les locaux sont ouverts (délai et devis tenus), le dépôt du permis de construire du Tribunal arbitral du sport (TAS) (la mise à l'enquête n'a pas suscité d'oppositions) et un réexamen complet du projet de rénovation du théâtre permettant de ramener les coûts de CHF 45 millions HT à CHF 35 millions TIC. Les travaux du TAS et du théâtre doivent débiter en été 2019;
 3. la finalisation des négociations avec MCH concernant le désengagement progressif de cette société et la reprise de la gestion directe des activités de Beaulieu par la Fondation ;
 4. l'élaboration d'une stratégie d'avenir, portant notamment sur les infrastructures, la gouvernance, le marché et les aspects commerciaux ainsi que sur les finances. Les orientations proposées par la Fondation, en complet accord avec la Municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat, feront l'objet d'un rapport-préavis au Conseil communal et d'un exposé des motifs et projet de décret au Grand Conseil. Cette stratégie repose dans les grandes lignes sur la confirmation d'activités diversifiées sur le site de Beaulieu (théâtre, TAS, Ecole de la Source, centre de congrès), la concentration sur le Palais de Beaulieu et les Halles Sud des activités de congrès, manifestations, expositions et la valorisation du périmètre Halles Nord et du Front Jomini pour y installer des activités économiques, notamment dans les domaines du sport et de la santé. Sur le plan financier, l'Etat s'engage pour un cautionnement de CHF 28 millions pour les locaux de l'ELS, renonce à une créance de CHF 15 millions alors que la Ville créerait une société anonyme qui reprendrait l'entier du patrimoine de la Fondation pour exploiter et valoriser le site. La Ville investira en capital propre à hauteur de CHF 36 millions et octroiera un cautionnement supplémentaire de CHF 25 millions. L'entier du patrimoine, du site et des terrains seraient ainsi en mains de la Ville. Les surfaces des Halles Nord et du Front Jomini sont évaluées à environ CHF 40 millions.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Depuis 2000, combien d'argent la Ville de Lausanne a-t-elle investi et sous quel(e)s forme(s) dans la Fondation de Beaulieu et MCH ?

- **En termes d'investissement ?**

- **En termes de subventions et autres avantage en nature ?**
- **En termes de cautionnements ?**
- **Est-ce que des cautionnements ont-ils été actionnés ?**
- **Tenant compte des éléments ci-dessus, quel est le montant de perte de la Ville suite à cette crise ?**

Les engagements de la Ville de Lausanne se sont montés à CHF 33 millions pour la participation au capital de dotation de la Fondation de Beaulieu (rapport-préavis N° 1998/3 du 15 janvier 1998 et préavis N° 1999/110 du 21 octobre 1999), ainsi que CHF 20 millions pour la participation à la modernisation du site de Beaulieu (Halles Sud) (préavis N° 2009/24 du 13 mai 2009).

Une subvention de CHF 300'000.- a par ailleurs été décidée pour trois ans, paritairement avec l'Etat de Vaud, pour les années 2017, 2018 et 2019. La Municipalité également fait usage, comme précisé dans le préavis N° 2017/44, de la renonciation de la perception de la redevance du droit de superficie de CHF 300'000.-. Quant aux cautionnements, ils se montent à ce jour à CHF 18 millions. Il s'agit toutefois d'une garantie.

Entre 2000 et 2017, la Ville a perçu des redevances de droit de superficie, avec une entrée en vigueur progressive entre 2000 et 2007 conformément aux rapport-préavis de 1998 et au préavis de 1999, pour un montant total de près de CHF 8 millions.

Question 2 : Depuis la création de la Fondation de Beaulieu, la Municipalité de Lausanne est représentée au Conseil de fondation. Outre la Fondation de Beaulieu, les municipaux font partie de multiples conseils d'administration.

- Combien de Conseils de fondation ont-ils été convoqués depuis le 1er janvier 2013 ?
- A combien de ces conseils les trois Municipaux, pour chacun d'eux, ont-ils participé ?
- En sus du temps des réunions du Conseil, quel est le temps consacré pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 pour les activités liées au Conseil de fondation de Beaulieu ?

Il y a eu 29 conseils de fondation depuis le 1^{er} janvier 2012. Durant cette période, cinq conseillers municipaux ont siégé au sein du Conseil de Fondation; soit jusqu'au 30 juin 2016 (Daniel Brélaz, Florence Germond, Olivier Français), soit depuis le début de cette législature (Grégoire Junod, Florence Germond, Natacha Litzistorf). Tenant compte de la durée des mandats des uns et des autres, le taux de présence aux séances du Conseil de Fondation de Beaulieu s'établit ainsi :

	Taux D. Brélaz	Taux D. Français	Taux F. Germond	Taux G. Junod	Taux N. Litzistorf
Taux de présence	95%	57%	83%	100%	88%

Il n'est pas possible d'estimer précisément le temps consacré aux activités liées à la Fondation de Beaulieu.

Question 3 : Dans le cadre du dysfonctionnement de la Fondation de Beaulieu, l'action du Conseil de fondation a-t-elle été auditée ?

- **Comment expliquer que le Conseil n'ait rien vu venir jusqu'à fin 2017 a/ors qu'il a légalement la responsabilité de l'opérationnel de la Fondation ?**
- **Quelles conséquences/mesures pour les représentants de la Ville de Lausanne qui ont été actifs ou sont actifs dans le Conseil de la fondation de Beaulieu ?**
- **Quelles sont les mesures qui seront mises en place pour éviter qu'un tel dysfonctionnement ne se produise à nouveau ?**

S'agissant spécifiquement du dossier de Beaulieu, il est à noter que l'organe de révision n'a formulé aucune réserve sur les comptes 2015 et 2016, quand bien même d'importants montants n'avaient pas été comptabilisés correctement. Comme indiqué en préambule et révélé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, le Conseil de fondation n'avait pas toutes les informations qu'il aurait dû avoir pour assurer la bonne marche de la société. Cela étant, et contrairement à ce que laisse entendre l'interpellation, c'est bien à la suite d'interrogations sur les méthodes de comptabilisation intervenues dès 2016 que les représentants de la Municipalité au sein du Conseil de fondation ont demandé un audit qui a été conduit en 2017. Ils ont donc pleinement assumé leurs responsabilités. Il convient aussi de noter que le contrôle des factures au sein du Conseil de fondation n'a jamais incombé à un des représentants de la Municipalité de Lausanne.

En outre, depuis le 1er janvier 2018, le Conseil de fondation s'est aussi doté d'un nouveau directeur et a internalisé toutes les fonctions opérationnelles au sein de la Fondation. Cela permet de disposer d'informations précises et régulières sur la marche des affaires, les finances et les chantiers. La nouvelle structure proposée, sous forme de société anonyme, devrait aussi permettre un bien meilleur contrôle de la Ville et la nomination d'un Conseil d'administration avec des compétences complémentaires.

Par ailleurs, comme annoncé en décembre 2017 par la Municipalité et le Conseil d'Etat, un audit conjoint du Contrôle cantonal des finances et du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne est actuellement en cours. Il porte sur la gestion, le respect des dispositions légales, le fonctionnement de la Fondation et de ses organes. Quant au volet pénal de l'affaire, il suit aujourd'hui son cours et est de la responsabilité du Ministère public.

Enfin et de manière plus générale, la Municipalité de Lausanne a également présenté le 31 mai 2018 le rapport-préavis N° 2018/20 « Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville »¹ assorti de directives y relatives et de mesures spécifiques. Le Conseil communal aura l'occasion d'en discuter prochainement.

Question 4 : Une analyse stratégique approfondie avait été faite en 2015 par les membres du Conseil de fondation de Beaulieu. Le 31 août 2018, la stratégie de 2015 est abandonnée. Il est communiqué que le « business mode/ de Beaulieu est mort » et qu'une nouvelle stratégie doit être suivie par « Beaulieu 2.0 » en se focalisant sur le sport, la santé et les petits congrès.

- **Sur quelle étude stratégique ce nouveau positionnement a-t-il été basé ?**
- **La nouvelle stratégie évoquée est-elle déjà sous toit ou en projet ?**
- **Quel est l'impact de cette nouvelle stratégie en matière d'investissements, de charges et de recettes pour les comptes de la Ville ?**
- **Si des cautionnements sont prévus :**

¹ Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » ; Réponse au postulat de M. Glampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? » ; Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des Institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ».

- Quelles seront les garanties collatérales pour ces cautionnements ?

- Quels taux d'intérêt seront payés à la Ville ?

Le positionnement de Beaulieu à l'avenir est en cours de définition. A ce jour, ce sont les grandes lignes d'une stratégie envisageable qui ont été posées, notamment après consultation des milieux intéressés (économie, tourisme, congrès, utilisateurs de Beaulieu). Ces éléments posent des bases qu'il s'agit de vérifier et valider. Ce sera fait dans le cadre d'un processus de consultation et de concertation que la Fondation met en place d'ici la fin 2018. Cette période permettra aussi d'approfondir et d'affiner la stratégie pour en tirer un business plan assorti d'un calendrier de mise en œuvre et de projections budgétaires fiables. Il s'agit donc d'un processus en cours dont les grandes lignes ont été tracées. Par ailleurs, la Ville de Lausanne a confirmé que les développements urbanistiques du site feraient l'objet d'une démarche participative comme elle s'y est engagée suite au rejet par la population du projet de tour Taoua.

Certains éléments sont d'ores et déjà avérés. C'est notamment le cas du cadre financier dans lequel Beaulieu devra se situer : contrairement aux bases des projets précédents, il apparaît exclu que Beaulieu puisse équilibrer ses comptes sans une intervention régulière des pouvoirs publics. Comme d'autres centres analogues, en Suisse ou en Europe, Beaulieu pourra équilibrer ses comptes d'exploitation pour autant que les charges liées aux investissements de base (intérêts et amortissements) soient prises en charge par ailleurs par les collectivités. C'est une réalité pour les activités culturelles comme pour les congrès et manifestations. Autre élément avéré : le déclin irréversible des foires généralistes grand public, comme l'ont démontré les résultats du récent Comptoir suisse 2018. Enfin, l'intérêt économique de l'accueil des congrès est aussi un fait démontrable: il s'agit des manifestations qui génèrent le plus de retombées pour la région d'accueil, pour autant qu'il soit possible, dans un contexte de concurrence forte avec d'autres centres de congrès et d'expositions, de leur consentir des conditions attractives.

L'attractivité et l'intérêt du site de Beaulieu pour y développer des activités économiques et des congrès sont aussi importants : le site dispose d'un potentiel considérable, notamment en termes de localisation (centre ville), d'accessibilité (transports publics performants et demain métro M3) et de possibilités de construction (Halles Nord et Front Jomini). C'est le sens de l'orientation souhaitée par la Fondation et les pouvoirs publics.

Sur le plan financier, tel qu'évoqué lors de la conférence de presse du 31 août 2018, la Ville de Lausanne investira au titre de dotation en capital propre de la S.A. à hauteur de CHF 36 millions et octroiera un cautionnement supplémentaire d'environ CHF 25 millions.

Un préavis, qui spécifiera l'ensemble de ces éléments, sera présenté à votre Conseil d'ici fin 2018. Il traitera en détail des aspects financiers, économiques et juridiques du projet et notamment d'une éventuelle contribution des milieux touristiques au titre de la taxe de séjour.

Question 5 : Dans le cadre de Beaulieu 2.0, sachant que MCH a transféré à la Fondation toutes les organisations d'événements tiers (24heures, 17.08.2018), quels sont précisément les événements organisés par la Fondation et ceux par MCH ?

- **En particulier, quel est l'avenir du Comptoir ?**

Le contrat Initial avec MCH a été rompu au 30 juin 2018. Il a été remplacé par un nouvel accord prévoyant :

- **la reprise immédiate de la gestion du site par la Fondation, puis par la structure qui lui succédera;**
- **dans une phase transitoire, jusqu'à fin 2021, la possibilité pour MCH d'organiser à Beaulieu les manifestations dont Il est propriétaire: Habitat &**

Jardin, Comptoir Suisse, Salons des métiers et de la formation, Ilmac, Salon de la sécurité, Salon Rendez-vous (ex Gastronomica) et Mednat;

- **dès 2022, la fin du contrat avec MCH qui aura la possibilité d'organiser des manifestations à Beaulieu comme un client ordinaire, selon les conditions usuelles, mais sans obligation de verser un loyer annuel fixe.**

La Fondation a donc repris toute liberté quant à la commercialisation des surfaces de Beaulieu pour toutes les autres manifestations - congrès, expositions, assemblées, manifestations socioculturelles, etc. A ce stade, elle n'envisage pas de fonctionner comme propriétaire de manifestations, mais bien comme prestataire de services à destination des organisateurs de manifestations.

Quant à l'avenir du Comptoir, il appartient à MCH, propriétaire de la foire. La Ville et le Canton se sont déclarés disposés à accompagner cette évolution afin de favoriser la renaissance d'une manifestation populaire autour des questions liées à l'alimentation, à l'agriculture, aux produits du terroir et à la gastronomie permettant de maintenir le lien ville-campagne auquel la Municipalité est attachée. Les collectivités publiques ne sont toutefois pas organisatrices de foires et c'est en l'occurrence à MCH qu'il appartient, cas échéant, de proposer un format futur à la fois attractif et viable sur le plan économique.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 septembre 2018.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je tiens d'abord à remercier la Municipalité, je pense aussi aux services, pour les réponses à cette interpellation. Beaulieu est un dossier important, c'est un dossier complexe. Beaulieu implique de multiples intervenants. Il y a une notion publique, mais également une notion de libre marché. En effet, les manifestations qui sont organisées à Beaulieu, on ne peut pas forcer les gens à y aller. On ne peut pas forcer les Valaisans à quitter la Foire du Valais et à venir au comptoir. C'est aussi un marché qui est en pleine évolution, on sait qu'il y a beaucoup de compétitions, on sait qu'il y a d'autres centres de congrès dans la région. Bref, c'est un monde concurrentiel et complexe.

J'aimerais résumer la réponse en trois aspects qui j'espère vous éclaireront. Le premier aspect, je le nommerai « ce n'est pas notre faute, ce n'est pas la responsabilité du Conseil de fondation ». Le deuxième aspect c'est les finances : en résumé des pertes importantes depuis l'an 2000, la Ville de Lausanne a perdu 54 millions en dix-sept ans avec Beaulieu. Et finalement le troisième aspect, Beaulieu 2.0, seule Lausanne portera le risque et financera pour le meilleur ou pour le pire. Laissez-moi développer chacun de ces trois points.

Premier point, « ce n'est pas de notre faute, ce n'est pas la faute du Conseil de fondation ». Alors je lis dans la réponse par rapport aux comptes qui ont été présentés. On lit « il est à noter que l'organe de révision n'a formulé aucune réserve sur les comptes 2015 et 2016, quand bien même d'importants montants n'avaient pas été comptabilisés correctement ». Donc clairement cette phrase indique que le Conseil de fondation s'est fait berner et que c'est donc l'organe de révision qui n'a pas fait son travail. On note aussi un peu plus loin, je cite, « il convient aussi de noter que le contrôle des factures au sein du Conseil de fondation n'a jamais incombé à un des représentants de la Municipalité de Lausanne ». Pas très solidaire tout ça.

Je note aussi 29 séances depuis le 1er janvier 2012, c'est-à-dire 6 par année, une tous les deux mois, 3 représentants en permanence, taux de présence important, à peu près 80%. Question que je me pose, que s'est-il passé ? Qu'ont fait nos représentants dans le Conseil de fondation pendant toutes ces séances ? Si j'osais me permettre, est-ce que nous avons une affaire Car postal à Lausanne ? Peut-être, je ne sais pas. Comment de tels dérapages

n'ont-ils pas été visibles ? Sans parler de faute, qui est formellement responsable ? J'aimerais à ce sujet que M. Tetaz projette le rapport d'audit de l'organe de révision de 2016, puisque le rapport 2017 n'est pas disponible. Alors c'est assez petit, si vous voulez l'agrandir, on ne lit jamais ces rapports, mais je pense qu'il faut le lire. Donc c'est le rapport d'audit de l'OFISA qui dit, premier paragraphe après les chiffres en noir, « la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. »

Le paragraphe d'après est aussi très important « Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytique, ainsi que des vérifications détaillées, appropriées, des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi, ne font pas partie de ce contrôle. »

C'est vrai qu'à la lecture de ce rapport, on se demande comment on peut dire que l'organe de révision est coupable. Soit.

Deuxième point, les finances. Beaulieu est une institution qui a son bilan au 31.12.2017, je demande à M. Tetaz de présenter ce bilan, c'est un peu technique, mais suivez parce que c'est intéressant. Donc, vous avez le bilan, il est très simple, il est facile à lire, vous avez les actifs, c'est-à-dire ce que Beaulieu possède, et puis vous après vous avez les passifs c'est-à-dire les dettes de Beaulieu. Donc vous avez des dettes à court terme de 59 millions, des dettes à long terme de 14 millions, vous avez un capital de dotation de 120 millions et vous avez des pertes cumulées. Alors il faut sommer les deux chiffres, 65 millions qui sont les dettes jusqu'au 31.12.2016, plus les 15 millions qui sont les dettes juste pour 2017, on arrive donc à un total de 81 millions depuis la création de Beaulieu. Mesdames et Messieurs, en résumé, sur 120 millions de capital de base, Beaulieu a brûlé 80 millions, c'est-à-dire 5 millions par année depuis sa création, et les trois dernières années, 2015, 2016, 2017, ça s'est accéléré, puisqu'on est à 9 millions en moyenne.

Est-ce que vous investiriez dans une telle entreprise ? Je mets un point d'interrogation. Juste par comparaison, toutes les mesures PSAF, c'est 40 millions sur la législature. Parlons de Lausanne, l'ensemble des fondateurs de Beaulieu a donc perdu 81 millions. Pour Lausanne, combien est-ce que cela représente ? En fait, Lausanne a perdu 54 millions. A noter que la participation Fondation de Beaulieu dans le bilan de Lausanne au 31.12.2017 vaut 3 millions, c'est-à-dire qu'il y a eu un amortissement énorme qui a été fait sur la participation que Lausanne a mise dans Beaulieu pour tenir compte de ces pertes. Sans parler des 18 millions de cautions qui ont été données par Lausanne à Beaulieu.

Alors, la question se pose, est-ce une bonne opération de reprendre Beaulieu, accessoirement sans l'aide du Canton puisque c'est ce qu'on nous annonce, finalement Lausanne sera libre, Lausanne va pouvoir faire du bon boulot, Lausanne sera libérée de tous les autres qui l'ont empêché de réussir à développer Beaulieu.

Troisième point, parlons de Beaulieu 2.0, du Beaulieu nouveau. Donc, ce qu'on nous propose, c'est que seul Lausanne en portera le risque financier pour le pire et pour le meilleur, ou peut-être pour le meilleur ou pour le pire. Ce qui est clair en tout cas du préavis, c'est que Lausanne va donc investir 36 millions de plus. Je pars du principe que c'est pour « racheter » la fondation. Il va aussi reprendre, si on regarde les comptes, les 59 millions de dettes, puisque c'est des créanciers à qui la Fondation doit de l'argent. Je pars du principe que les 15 millions de dettes à long terme, que le Canton va oublier, c'est peut-être les dettes à long terme qui sont dans le bilan ici, il n'empêche que Lausanne va reprendre une structure qui perd, bon an, mal an, depuis dix-sept ans, 5 millions par année.

Plus, on nous a annoncé aussi un cautionnement supplémentaire de 25 millions, ce qui portera le cautionnement total à 43 millions. Je perds un peu les chiffres, je suis désolé, il y en a trop. Ça fait beaucoup d'argent.

Donc c'est Lausanne qui va prendre tous les risques en tant qu'actionnaire, et puis on nous annonce que cet argent qui va être investi, ça ne va pas suffire, parce qu'en fait une structure comme Beaulieu, il est clair, et on a de multiples exemples, dit la réponse à notre interpellation, qu'une telle structure ne peut pas vivre sans l'argent récurrent de la Ville. C'est-à-dire que ce qu'on nous annonce entre les lignes, c'est que la Ville va, dans chaque budget, chaque année, remettre de l'argent dans Beaulieu. L'histoire le montre, Beaulieu a besoin d'argent de façon récurrente, si c'est une SA, effectivement on va rentrer dans une logique de financement récurrent qui ne sera pas, ou peut-être on verra, présenté dans le préavis qui nous sera proposé fin 2018.

On nous parle aussi d'une manière de financer, ou bien est-ce que c'est quelque chose qui sera complémentaire à ce financement régulier. On nous parle du fait qu'on va sûrement augmenter la taxe de séjour pour financer Beaulieu, ce qui va donc augmenter les frais pour les touristes qui viennent et peut-être aussi avoir un impact sur l'aspect économique de Lausanne.

Donc après ces trois points, la responsabilité, les aspects financiers de ce qui s'est passé et la nouvelle structure qui nous est présentée, la question qui nous reste à définir c'est sous quelles conditions nous devons rentrer dans cette logique de reprendre Beaulieu tout seul, puisque c'est vrai que la Municipalité nous présente cela comme étant un avantage, de façon très honnête, je suis un peu perplexe sur le fait que le Canton ne soit pas impliqué et je me demande si ce n'est pas très dangereux en fait. Donc la Municipalité de Lausanne clame que dorénavant, sous sa houlette unique, tout ira mieux et que Beaulieu sera enfin sur les bons rails. Par rapport à cela, les éléments de la réponse à notre interpellation peuvent induire une certaine perplexité. La Ville de Lausanne est impliquée depuis le début dans la gestion de la Fondation et cela n'a pas empêché sa déroute. Le site de Beaulieu perd chroniquement de l'argent depuis l'année 2000. Est-ce que la Municipalité a tout à coup découvert l'eau chaude ?

A droite, et c'est le but de la résolution que je vais vous présenter, nous ne voulons pas que cette eau chaude passe à nouveau par l'argent du contribuable. De manière générale, nous invitons le Conseil communal à être extrêmement attentif au projet qui nous sera présenté fin 2018, sous peine malheureusement de créer un Beaulieu 2.0 qui sera en fait un zombie. Donc la résolution se lit ainsi : « le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce dans le plan de financement du Centre de congrès de Beaulieu à tout financement régulier, direct ou indirect, à charge de la Ville ».

Le président : – Etant donné les éléments très techniques et chiffrés qui nous ont été donnés par M. Moscheni, je pense que c'est utile de donner tout de suite la parole à M. le syndic Grégoire Junod pour répondre à certains éléments.

La discussion est ouverte

M. Grégoire Junod, syndic : – Je remercie M. Moscheni qui a commencé par remercier de manière appuyée la Municipalité pour ses réponses. J'aimerais ici reprendre un certain nombre d'éléments qu'il a avancés dans cette discussion qui me paraissent effectivement importants. D'abord vous dire, je pense que c'est utile de le rappeler et ça fera aussi le lien avec la résolution qui vous est ici soumise, que vous serez appelé à vous prononcer sur Beaulieu, puisque l'ensemble du modèle qui a été présenté à la presse par la Fondation de Beaulieu, soutenu par la Municipalité et par le Conseil d'Etat implique des décisions du Grand Conseil et des décisions du Conseil communal de Lausanne, évidemment. Notamment s'agissant de la création possible d'une société anonyme, d'une dotation en capital, de l'octroi de cautionnement, et que dès lors, cette résolution n'a pas beaucoup de sens, puisque de toute manière, les compétences vous reviennent.

Il n'y a pas tellement de souhaits à faire à la Municipalité pour un domaine qui est de compétence exclusive du Conseil communal, qui est celui, effectivement, d'octroyer des crédits d'investissement, de créer une nouvelle société, d'y engager du capital et d'octroyer des cautionnements, ce sont des compétences qui sont les vôtres. Et évidemment ces compétences ne vous seront en rien du tout enlevées, on ne pourrait d'ailleurs pas le faire. Et c'est bien le Conseil communal qui sera appelé à se prononcer sur le modèle qui a été esquissé par la Municipalité de Lausanne avec un préavis qui devrait vous être soumis avant la fin de l'année 2018 pour un débat qui viendra en commission et au Conseil communal au début de l'année prochaine.

Voilà peut-être pour les éléments de calendrier et aussi de procédure parce qu'ils sont effectivement importants. Je n'ai aucun problème à répondre à cette interpellation, mais c'est vrai qu'on fera aussi ce débat, en tout cas pour ce qui est du modèle d'avenir, on fera ce débat au Conseil communal au moment où vous serez nanti d'un préavis qui vous propose effectivement une série de décisions. S'agissant des questions de l'interpellation qui elles relèvent alors clairement d'un autre domaine, sur le passé, sur les responsabilités, sur la débâcle financière du site de Beaulieu, j'aimerais quand même nuancer un petit peu les propos de l'interpellateur sur la question des responsabilités. Ce que nous mentionnons ici dans l'interpellation, c'est que nous revenons d'abord sur les conclusions qui ont été celles de l'audit qui a été fait par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne qui pointait à une série de dysfonctionnements. Ils vous sont indiqués dans le préambule de la réponse à l'interpellation, la passation de mandats de conseil et d'accompagnement par le secrétaire général de la fondation sans contrôle ni appel d'offres, des soupçons de surfacturation, et puis la mise en place d'un système comptable qui consistait effectivement à ne pas inscrire dans les comptes de résultat une série de dépenses, à les inscrire dans les comptes de régularisation au bilan et à ne pas les inscrire dans les comptes de résultat, ce qui ne permet effectivement pas d'avoir une vision juste de la situation financière.

Ce que nous avons dit avec la publication des comptes 2017 révisés de la Fondation, c'est que ce dernier point, à savoir le fait qu'une série d'écritures avait été mal comptabilisée, c'est effectivement confirmé, le volet pénal de l'affaire c'est une autre chose, j'y reviendrai, puisqu'on a pour près de 12 millions d'écritures correctrices qui ont dû être effectuées sur l'exercice 2017, mais également sur les exercices précédents 2015 et 2016. Ce qui atteste quand même qu'effectivement les comptes 2015-2016 ne présentaient pas la situation réelle de la Fondation de Beaulieu. Ce n'est rien d'autre de plus que cela qu'on affirme dans la réponse et que cet élément-là, M. Moscheni a raison sur ce point, l'auditeur a fait un contrôle restreint, je pense que c'est important de le préciser, on n'a d'ailleurs jamais dit le contraire, il aurait pu quand même faire une série d'observations sur le bilan, ça n'a pas été fait, et ce que nous indiquons simplement c'est que des éléments que le Conseil de fondation n'a pas vus, ce sont aussi des éléments que l'organe de révision n'a pas vus, voilà. On ne dit rien de plus que cela.

Et on dit par ailleurs également qu'il y a deux audits en cours, enfin un audit conjoint, qui sera finalement en réalité deux audits séparés, mais qui seront présentés en même temps, à la fois du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne et du Contrôle cantonal des finances, qui sont des audits qui ont été décidés en décembre dernier par le Conseil d'Etat et par la Municipalité, qui seront réalisés quant à la juste affectation des fonds qui ont été votés par le Conseil communal et par le Grand Conseil pour la Fondation de Beaulieu et quant aux responsabilités éventuelles du Conseil de fondation. Donc on ne se dédouane pas de toute responsabilité, on indique qu'il y a une série de démarches qui sont en cours, qui ont d'ailleurs été décidées aussi bien par la Municipalité que par le Conseil d'Etat.

S'agissant du volet pénal, celui-ci est en cours et, je ne vais pas m'exprimer sur la procédure en cours, mais comme vous le savez, le procureur a la qualité pour éventuellement élargir le champ des prévenus. Il a prévenu le Secrétaire général de la Fondation. Et ça, ce sont des choses qui relèvent de sa compétence dans le cadre du

déroulement de l'enquête. Voilà ce que nous précisons, rien de plus que cela. Et effectivement, nous précisons également que la Fondation avait mis en place un système de contrôle des factures, sur lequel je ne reviens pas ici, mais dans lequel effectivement les représentants de la Municipalité n'étaient pas impliqués. Rappelons encore une chose qui est aussi importante, c'est que la Fondation de Beaulieu est une fondation qui a été créée par les collectivités publiques, par le Canton, qui est d'ailleurs celui qui a mis le plus d'argent à l'heure actuelle dans la Fondation de Beaulieu. C'est l'État qui a mis l'essentiel des fonds dans la Fondation de Beaulieu, plus que ce qu'a mis la Ville de Lausanne, qui ne sont pas des montants négligeables pour autant, et le reste des communes vaudoises qui ont aussi mis quelques fonds, et c'est effectivement le Conseil d'État qui a la responsabilité de la nomination du président de la Fondation de Beaulieu. J'ai moi-même été nommé par le Conseil d'État au mois de décembre dernier pour assumer les responsabilités de président pour cette phase transitoire.

Voilà je dirais sur l'aspect des responsabilités, on na fait simplement ici que rappeler à la fois ce qu'a mis en avant le rapport d'audit, ce qu'ont mis en avant les comptes 2017, qui confirme effectivement qu'il y avait une pratique comptable qui ne permettait pas au Conseil de fondation d'avoir une vision complète de la situation financière de la fondation et qui en même temps rappelle qu'il y a une série d'audits qui sont ici en cours.

Sur les finances, monsieur Moscheni dit une série de choses qui sont justes sur les fonds qui ont été engagés dans la fondation depuis 2000, ce sont des sommes considérables, qui sont encore plus importantes si on les rapporte à ce qu'ont injecté l'ensemble des collectivités, pas uniquement la Ville de Lausanne, mais le Canton et les autres communes vaudoises. Ce n'est pas nécessairement de l'argent perdu, il faut simplement là aussi être un tout petit peu précis sur les termes qu'on utilise, aussi pour qu'on puisse avoir un débat serein. Il y a clairement eu une série de gros problèmes s'agissant du site de Beaulieu, c'est effectivement un site qui coûte cher aux collectivités, c'est un site qui coûtera encore à l'avenir, il y a donc une série de questions qui sont des questions légitimes que peut se poser le Conseil communal, que doit se poser le Conseil communal, aussi bien la majorité d'ailleurs que l'opposition. Je pense qu'il y a des questions qui sont réellement importantes, mais si on veut mener ce débat sereinement, sans forcément qu'il soit consensuel, mais sereinement, il faut aussi qu'on ait une analyse financière qui ne soit pas simplement une espèce d'analyse schématique.

Dépenser de l'argent ce n'est pas perdre de l'argent, il y a effectivement beaucoup d'argent qui a été dépensé pour Beaulieu, il y a quand même les Halles Sud qui ont été construites, qui sont aujourd'hui existantes, il y a des investissements qui ont été faits pour des rénovations, et puis il y a effectivement dans les 80 millions de capital qui ont été injectés par les collectivités publiques en 2000, il y a plus de 70 millions qui ont servi à rembourser les dettes passées. Donc il y avait effectivement très peu de ressources pour la Fondation pour investir sans se réendetter. Et c'est en fait ce qui s'est passé, la Fondation a fait les travaux, une partie des travaux qu'elle avait prévu de faire dans le cadre des engagements qui ont été pris en 2000, elle a refait les travaux ensuite en 2009 où il y a eu des compléments de crédit pour les Halles Sud et elle s'est fortement endettée avec effectivement un modèle, et ça on le met bien en avant je crois dans la réponse, ou en tout cas on l'a bien mis en avant aussi dans la conférence de presse qu'on a tenue à la fin du mois d'août, avec un modèle finalement qui n'a jamais été en mesure de garantir ce qu'on appelle les charges d'amortissement et d'intérêts, c'est-à-dire le financement des investissements.

Et si on réfléchit un petit peu, on constate que pour un théâtre, puisque cette infrastructure comprend un théâtre, je viendrai aussi sur d'autres aspects, mais pour un théâtre c'est assez légitime. Aujourd'hui quand on investit à l'Opéra, au Théâtre de Vidy, au musée de l'Art brut peut-être dans quelques années ou dans n'importe quelle autre institution d'utilité publique, vous votez aussi dans tous les crédits d'investissement, c'est d'ailleurs rarement débattu, mais vous votez toujours dès que dans les conclusions financières que vous

adoptez au moment des crédits d'investissement, des dépenses d'amortissement et d'intérêts, qui sont évidemment des opérations annuelles comptables qui sont la contre-valeur des investissements qui sont effectués par la collectivité publique.

Dans Beaulieu, on sait probablement, et de ce point de vue-là, il y a effectivement probablement eu quelques illusions, on s'est vendu un modèle qui serait par lui-même bénéficiaire et qui permettrait de dégager effectivement des revenus suffisants pour à la fois assurer l'exploitation du site de Beaulieu, puis en même temps pour assurer le financement des amortissements et des intérêts des investissements qui avaient été consentis ou des sommes qui avaient été investies par les collectivités publiques. Et ça, je crois qu'il faut, de ce point de vue-là, arrêter de se mentir, en tout cas pour l'avenir et de ce point de vue là, je crois que la Municipalité essaye de porter un regard lucide sur la vie lucide de Beaulieu, à savoir qu'effectivement, à l'instar d'autres institutions culturelles, à l'instar aussi d'autres centres de congrès, effectivement, et d'expositions en Suisse et en Europe, et on a fait pas mal d'études comparatives là-dessus, ben effectivement, les charges d'intérêt et d'amortissement, elles doivent être assumées par la collectivité. Sans quoi, effectivement, on se retrouve avec ce qui s'est passé sur Beaulieu, c'est-à-dire la nécessité tous les dix ou quinze ans de réinvestir de l'argent parce que la société d'exploitation, la fondation, il y a eu différents modèles qui ont existé par le passé, n'est pas en mesure de renouveler ses infrastructures et ses investissements. Voilà le sens aujourd'hui des mesures qui vous seront proposées au Conseil communal et dont on aura l'occasion de débattre.

Dernier point et qui est aussi un point important. Monsieur Moscheni dit que la Municipalité va proposer à ce Conseil de reprendre la main sur le site de Beaulieu, d'assumer l'ensemble des risques sans l'aide du Canton. C'est totalement faux. Le Canton se désengage d'une dette pour 15 millions, ce n'est pas tout à fait rien. Il se désengage d'une dette que la Fondation a à son égard, de 15 millions, et il s'engage sur un cautionnement pour 28 millions. Il y a donc un engagement cantonal important qui est proposé dans l'accord qui est ici réalisé, mais effectivement la logique d'une reprise par la Ville elle découle du fait qu'on est propriétaire des terrains. Et il y a de ce point de vue-là une relative cohérence quand même à ce que la collectivité publique chez qui se trouve le site de Beaulieu soit la collectivité qui investisse, étant entendu que là où nous avons des possibilités de revenus futurs, c'est notamment sur la valorisation des Halles Nord et du front Jomini qui est le principal changement dans les missions du site de Beaulieu que la Municipalité propose ici d'apporter puisqu'on va effectivement recentrer les missions du centre de congrès sur un périmètre beaucoup plus restreint qu'il ne l'est aujourd'hui en valorisant les Halles Nord et le front Jomini avec des perspectives aussi de recettes financières, de valorisation foncière qui pourront être réalisées.

Il n'y a pas un modèle ici qui serait un modèle où la Ville prend l'ensemble des risques et l'Etat n'assumerait aucun risque. Je le redis ici, l'Etat a mis des moyens financiers importants depuis la création de la Fondation de Beaulieu en 2000, dont il était d'ailleurs le principal instigateur comme organe nommant aussi le président du Conseil de fondation, et l'Etat prend aussi une série de responsabilités aujourd'hui en assumant aussi les siennes à savoir en octroyant un cautionnement à hauteur de 28 millions pour les surfaces de l'Ecole de la Source et en acceptant de se désengager à hauteur de 15 millions d'un prêt à la Fondation de Beaulieu. Voilà, de ce point de vue là, il y a bien une réflexion que les pouvoirs publics ont menée ensemble, s'agissant du site de Beaulieu.

Alors, vouloir aujourd'hui se promettre qu'on va pouvoir sauver ce site, l'exploiter dans le futur, comme théâtre, avec l'arrivée de l'Ecole de la Source, l'arrivée du Tribunal arbitral du sport, qui je pense sont des projets intelligents. Et si on a peut-être quelques critiques à faire sur la politique du Conseil de fondation depuis quelques années, je pense que ces projets-là sont des projets qui ont été bien pensés et qui sont synonymes à la fois de développement pour le site et de développement aussi pour la ville de Lausanne. L'arrivée du Tribunal arbitral du sport sur le site, c'est une vraie plus-value. L'arrivée de l'Ecole de

la Source, dont les locaux ont ouvert et qui sont à la fois un magnifique outil de formation, d'hôpital simulé, de recherche, mais probablement aussi de congrès avec des synergies importantes avec le site de congrès, d'ailleurs les locaux sont ouverts, sont connectés l'un à l'autre avec la possibilité d'utiliser les infrastructures de l'un et vice versa, donc il y a de vraies synergies qui seront ici possibles dans les années qui viennent.

Nous sommes aujourd'hui convaincus qu'il y a une série de décisions positives qui ont été prises pour ce site, mais aujourd'hui vouloir prétendre qu'on peut assainir une situation d'une fondation endettée, monsieur Moscheni a montré les chiffres des aides à la Fondation, sans injecter d'argent public, c'est juste se vendre des illusions. Alors, les questions que pourra se poser le Conseil communal, ce n'est pas des questions toutes simples, parce qu'effectivement on est lié par une série de choix qui ont été faits s'agissant de l'Ecole de la Source et du TAS. Le centre de congrès a été très largement aujourd'hui rénové, et je pense que la solution, le modèle que la Municipalité propose, c'est un modèle qui fait sens, au sens où on s'appuie quand même sur ce qui a été engagé, on ne peut pas faire complètement fi du passé s'agissant d'un site comme celui-ci. Mais en même temps on propose un modèle d'avenir qui est radicalement différent de celui du passé, à la fois dans la structure effectivement de gestion du site, mais surtout dans le fait qu'on renonce à l'exploitation des Halles Nord, donc on concentre le site de congrès sur un périmètre plus restreint, le palais de Beaulieu et les Halles Sud pour un volet complémentaire, exposition, manifestation, avec une valorisation complète et la création de places de travail sur les secteurs des Halles Nord et du front Jomini.

On a quand même, et peut-être que je terminerai là-dessus, on a quand même un potentiel important sur ce site qui sera à terme connecté avec le M3. Vous avez tous vu les nouvelles qui sont venues de la Confédération sur le financement qui a été retenu dans le cadre de la politique des agglomérations pour le M3. C'est donc un projet qui va pouvoir se réaliser. On aura un site de Beaulieu extrêmement bien connecté à la gare de Lausanne, extrêmement bien connecté à l'aéroport de Genève également, un site attractif de ce point de vue-là, et quand on constate ce qu'a été le développement du logement, ce qu'a été le développement de l'emploi sur l'axe du M2, entre le CHUV et le terminus du M2, où nous avons eu deux à trois fois plus de création d'emplois et de création de logements que sur le reste de la ville de Lausanne, on est convaincu aujourd'hui qu'il y a un potentiel très important une fois que le M3 sera arrivé sur le site de Beaulieu. Et qu'il y a un intérêt aussi pour la Ville à se garder sur ce secteur-là une réserve de places de travail pour une ville qui a aujourd'hui beaucoup de développement dans le cadre du logement et de l'immobilier, mais qui n'a pas beaucoup de réserve de places de travail. On a le secteur de la Rasude, mais on n'en a pas beaucoup d'autres avec d'importantes réserves d'emplois.

Donc c'est un site qui a probablement du potentiel à terme, mais c'est vrai que les décisions qu'on vous proposera au Conseil communal, c'est des décisions qui impliquent des investissements importants, mais je dirais peut-être que l'investissement n'est pas le principal problème parce qu'il y a une contre-valeur immobilière quand même, on va devenir propriétaire d'un bien immobilier, ce n'est pas tout à fait rien, les bâtiments de la Fondation de Beaulieu ont évidemment une certaine valeur quand même. Les Halles Sud, le palais de Beaulieu qui aura été presque entièrement refait une fois que le Tribunal arbitral du sport s'y sera installé et que le théâtre aura été rénové. Il y a donc des vraies contre-valeurs immobilières, il y a de potentielles valeurs immobilières sur le front Jomini et le site des Halles Nord, mais il y a effectivement des investissements importants et une contribution financière pour les charges d'amortissement et d'intérêt qui sera la principale décision financière qu'on soumettra à ce Conseil communal et la plus lourde, mais je pense qu'elle a au moins l'avantage de pousser le Conseil communal à avoir un regard juste, un regard honnête sur la viabilité d'un site de congrès, de manifestations qui accueille également un théâtre.

Et je crois que ça participe aussi d'une politique publique qui effectivement s'engage pour le développement économique de la région, s'engage pour les congrès et manifestations à

Beaulieu et j'exclus ici complètement les foires qui ont été organisées dans les Halles Sud et les Halles Nord ont réuni environ 100 000 personnes par année sur le site de Beaulieu à l'heure actuelle. On a depuis le début de l'année une reprise, une augmentation d'à peu près 25 à 30 % de la fréquentation du site de Beaulieu depuis qu'on en a repris la gestion, que MCH n'est plus le locataire direct du site. Il y a donc un intérêt aussi, une capacité aussi à renouer des liens avec les milieux économiques locaux et je crois que c'est une contribution importante aussi d'une collectivité au développement économique d'une ville et d'une région. Et si nous envisageons effectivement une augmentation de la taxe de séjour qui ne suscite ni l'enthousiasme des milieux hôteliers, bien sûr, ni celui des communes voisines, c'est précisément aussi parce que ça nous paraît cohérent qu'il y ait une petite contribution, partielle aussi, des milieux touristiques à une infrastructure qui a une vocation aussi touristique et des répercussions hôtelières importantes, puisque le tourisme d'affaires aujourd'hui pèse à Lausanne environ deux tiers des nuitées sur la commune et dans la région lausannoise.

Voilà ce que je voulais dire en réponse à cette interpellation, sans polémiquer, parce que je pense que monsieur Moscheni a pointé un certain nombre d'éléments qui sont justes, mais il faut quand même avoir l'honnêteté aujourd'hui de le faire avec précision, de manière à ce qu'on puisse avoir un débat qui soit un débat fondé sur des données réelles et pas simplement sur des slogans ou sur des attaques à l'emporte-pièce. Parce que je pense que ce n'est pas utile pour le débat que nous devons avoir sur le site de Beaulieu, et ça ne nous permettra pas de prendre les décisions qui seront peut-être contestées, les décisions que nous devons pouvoir prendre quant à l'avenir de ce site.

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – J'essayerai de faire un peu plus court vu qu'il y a déjà beaucoup de choses que je voulais dire qui ont été dites par monsieur le syndic. C'est vrai que cette interpellation pose des questions intéressantes, mais qui ont déjà par le biais des médias, ou qui vont être répondues par les différents audits qu'a mentionné M. le syndic ou par le volet pénal. Mais que tout cela prend du temps, qu'il faudra donc attendre pour avoir vraiment ces réponses, de savoir qui, comment et pourquoi et c'est aussi peut-être pour ça qu'on avait refusé à la base l'urgence, parce que pour nous il était presque trop tôt pour pouvoir vraiment réfléchir à ces questions-là.

Trop tôt aussi parce que le rapport-préavis, comme il nous l'a été annoncé, va arriver d'ici à la fin de l'année, que le projet n'est pas encore, des bribes ont été montrées par monsieur le syndic, mais qu'il n'y a pas encore ni de projet chiffré en tant que tel ni de véritable rapport-préavis. Pour nous, quand même, ce sujet-là sur lequel nous devons vraiment débattre, et c'est pour cela qu'il serait important de véritablement faire ce débat lors du rapport-préavis, on l'espère le plus tôt possible. Je vais quand même profiter de la tribune qui a été aujourd'hui ouverte pour dire le soutien que les Verts affirment à la Municipalité, aussi pour la gestion de ce « cas Beaulieu ». Je pense qu'il y a eu beaucoup de critiques de la part de M. Moscheni et qu'il faut quand même relever les points extrêmement positifs. C'est vrai que quand nous avons eu vent de la question de Beaulieu et des nombreux problèmes de malversation, de financement, etc., je pense qu'en tout cas nous sommes pour une grande part tombés des nues. Les voyants étaient quand même extrêmement rouges, avec un avenir compliqué, surtout au vu des projets d'envergure qui étaient à Beaulieu et qui devaient prendre un laps de temps relativement court.

Force est de constater quand même qu'après un peu moins de neuf mois, les voyants sont passés je dirais au vert pâle, La Source a pu prendre possession de ses locaux, a pu faire la rentrée en septembre dernier, le Tribunal arbitral du sport a pu faire sa mise à l'enquête, va pouvoir, selon ce qu'il nous est dit, commencer ses travaux en 2019, idem pour le théâtre, qui va aussi pouvoir être rénové. Donc ce sont vraiment des projets qui ont pu être menés à bien, grâce notamment à la Municipalité et à toute la fondation de Beaulieu, qui a quand même fait un travail assez conséquent sur ces questions-là. Et je pense que le plus, et puis c'est peut-être le « point positif » qu'on peut voir, je mets vraiment le point positif avec beaucoup de guillemets, et qu'on peut quand même voir par rapport à cette affaire de

Beaulieu, c'est qu'aujourd'hui on se retrouve devant la nécessité de repenser ce modèle de Beaulieu avec une vision d'avenir de ce site qui vise à changer de fond en comble la structure pour pouvoir éviter justement que ces problèmes revoient le jour, pour pouvoir avoir une structure plus fonctionnelle, plus au goût du jour et qui permette aussi peut-être d'être un peu plus novatrice.

On peut dire que la Municipalité a donc pris le taureau par les cornes et a pu retourner une situation qui à bien des égards semblait quand même relativement, je ne dirais pas désespérée, mais en tout cas relativement difficile. La vision qui nous est proposée permettra de valoriser un lieu qui est quand même au cœur de la ville, M. Junod l'a rappelé, qui va être bientôt desservi par le M3, qui est déjà aujourd'hui desservi par de nombreux transports publics et aussi par l'autoroute qui n'est pas très loin, qui va permettre d'ancrer ce lieu dans la vie locale lausannoise, et le fait de proposer un hub basé sur le sport et la santé prend tout son sens, au vu des institutions qui sont présentes à Beaulieu, et au vu quand même du rôle de Lausanne sur ces questions-là.

Le point qui nous semble important de relever, peut-être en préambule pour les mois qui suivront avant ce rapport-préavis, c'est que pour nous il est vraiment important qu'il y ait une consultation large. Elle a été mentionnée dans l'interpellation, elle a été mentionnée par monsieur Junod dans les médias, mais pour nous c'est vraiment le point qui permettra de faire un projet qui ressemble à Lausanne, qui ressemble aux Lausannois et qui soit justement accepté par ces Lausannois. Parce que c'est vrai qu'il est bon de rappeler que finalement ce sont quand même les Lausannois qui vont aussi payer par le biais des impôts, etc, et qu'il est donc important d'avoir un projet qui puisse correspondre à leurs besoins, à leur envie, que ce soit autant des milieux économiques, des associations de quartier, que des associations actives à Lausanne, dans le sport, etc., que des institutions de recherche. Pour nous, c'est vraiment le point sur lequel on aura aussi en fait envie d'entendre la Municipalité lorsque le rapport-préavis arrivera devant notre plénum.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour rappeler la position de mon groupe rapidement par rapport à cette interpellation urgente, je pense que ce débat est au fond sain et nécessaire, et je crois qu'il est important de saluer l'esprit relativement respectable dans lequel il était mené par les principaux interpellateurs et par la Municipalité.

Maintenant dans le ton général de l'interpellation, les interpellateurs insistent et voient au travers de la gestion de la Fondation de Beaulieu l'échec de la Municipalité. Une gestion qui s'avère être contaminée par des malversations, qu'aurait dû constater la Municipalité plus tôt, des fonds gaspillés, etc. Même si je ne partage pas vraiment cette analyse, je pense que plus loin on doit y voir l'échec d'un modèle économique, celui des grandes foires de type comptoir qui a longtemps occupé ce site. Et je pense que la Municipalité, ici, confrontée à ce constat, fait quelque chose qui est juste, elle propose simplement un autre modèle. La chose qui m'interroge le plus dans la démarche des interpellateurs c'est quelle est celle est véritablement leur intention avec cette interpellation avec la résolution qu'ils proposent ce soir moi j'ai l'impression à la lecture que vous essayez de nous dire messieurs les interpellateurs qu'en fait la Ville devrait abandonner ce site de Beaulieu, se décharger complètement du site de Beaulieu, abandonner tous les investissements vendre les terrains, oublier le fait qu'il y a des installations d'intérêt public sur le site comme la clinique de La Source, comme le théâtre, etc. et c'est bien sûr toute la gestion de ce site à des privés. C'est ça que vous demandez en fin de compte, ou c'est ça que vous avez derrière la tête, et c'est en fait ça que vous reprochez à la Municipalité. Vous reprochez à la Municipalité d'arriver avec un projet relativement ambitieux qui engage des fonds publics.

Mais si on y réfléchit deux secondes, est-ce que la Municipalité a vraiment le choix ? Compte tenu des caractéristiques du site, de son intérêt, de sa position névralgique pour la ville de Lausanne, des propriétés de la Ville de Lausanne, des types d'installation qui sont sur place, je pense simplement que la Municipalité n'a pas d'autre choix. Soit on laisse la rupture et la faillite s'installer, soit on reprend le terrain avec un nouveau modèle

économique qui vise à produire ; alors le syndic nous a expliqué que du rendement ce serait difficile, des bénéfices immédiatement ce serait probablement impossible, mais je pense ici que la Ville n'avait réellement pas le choix. Et ce qui m'encourage dans la vision proposée par la Municipalité, alors on peut bien sûr ne pas être d'accord avec les orientations qui sont entrevues au moment présent, je pense qu'il sera nécessaire d'avoir un débat sur ces orientations, mais ce qui est très rassurant, mesdames et messieurs, c'est qu'avec la voie sur laquelle s'engage la Municipalité, le débat sera possible au sein de ce Conseil, et nous allons pouvoir voter sur ces options au travers des préavis qui nous seront présentés.

Donc dans ce cadre-là, je ne vois que trop bien, malheureusement, le sens politique que les interpréteurs veulent donner à leur action de ce soir, mais je suis obligé de leur dire que, compte tenu des garanties que donne la Municipalité ce soir, je ne peux pas les suivre, même si je trouve qu'ils ont raison de venir ce soir discuter de la gestion passée de cette fondation.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je vais m'exprimer quand même en mon nom propre, d'une certaine façon, puisque je suis hôtelier et directement concerné par Beaulieu. Mon propos sera peut-être un peu différent d'autres de nos compositions de la droite. Mais je trouve que cette interpellation a le mérite de mettre sur la table des faits, mais des faits du passé. Et cela me gêne à deux titres, c'est qu'on ne parle effectivement que du passé et qu'elle analyse un aspect technique, un aspect technique financier, ce sont des chiffres connus, mais Beaulieu n'est pas une entreprise comme les autres.

À mon sens – peut-être certains d'entre vous partageront ma vision des choses – Beaulieu fait partie des infrastructures d'une ville, tout comme en fait partie un opéra, un musée, voire, si on se compare aux montagnes, des remontées mécaniques. Donc elles sont pour la plupart du temps en mains publiques. Et je serai provocateur : c'est aussi important que des pistes cyclables.

À l'international, les centres de congrès et d'expositions (je ne parle pas des expositions style comptoir, qui sont des expositions qui sont orientées « business au client ») sont orientés « business à business » ! Ce sont des expositions qui ont des valeurs ajoutées importantes. Ces centres de congrès et d'expositions ont tout leur sens et dans les villes, et, si on se compare à l'international, sont toutes soutenues par les collectivités publiques.

Je comprends que monsieur Moscheni n'appuie que les 5 millions par année qui sont peut-être un montant important, mais il faudrait les mettre en relation avec les retombées économiques et cela, monsieur le syndic l'a cité tout à l'heure, n'est jamais mis en relation avec les charges. Donc je pense qu'il y a un travail à faire avant de se concentrer sur une résolution qui ne parle que de l'aspect financement, mais qui ne parle pas de ces retombées économiques.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je vais parler en mon nom propre et avec un certain recul, j'ai déjà entendu ce genre de discours, j'étais pendu à vos lèvres, j'ai trouvé ça super c'était à nouveau Noël on m'a déjà dit ce genre de choses lorsqu'on parlait de sport et du côté du stade il y aurait ceci, il y aurait cela, ce serait merveilleux, tout le monde sera beau c'est à peu près ce que j'entends ce soir. Je le souhaite vraiment et j'espère que ça ne sera pas la même chose que pour les autres stades nous a promis des gens qui mettront de l'argent, etc. où finalement ce sont les Lausannois qui ont dû payer, qui ont dû encore s'endetter pour faire quelque chose. Ça c'est une première chose.

Ensuite quand on dit oui c'est le passé, le dernier comptoir, si je ne me trompe, pas le chiffre des fréquentations c'est 48% de moins. On parle d'un vieux modèle, on a un sacré souci, je ne suis quand même pas si vieux que ça, je me souviens que le comptoir c'était plein, c'était chouette, à quel moment ça a cassé, on a perdu l'attrait d'aller en ville, il y a peut-être quelques questions à se poser à ce niveau-là. Il y a d'autres comptoirs, étonnamment, peut-être que les Valaisans, eux, ils vont boire des coups, puis c'est super d'aller au comptoir, mais eux, ça marche, étonnamment, ça fonctionne, mais nous, on n'est

pas capables. Et puis ensuite, j'ai l'impression quand même, parce que je ne suis qu'un simple citoyen qui voit les chiffres, vous me parlez de retombées économiques, mais 5 millions par année, vous me les donnez, moi il n'y a pas de problème, je me retire demain du Conseil communal et puis je peux vivre avec 5 millions par année, il n'y a pas de problème. Et pour un certain nombre d'années.

Donc je peux comprendre qu'on puisse avoir un certain nombre de doutes, et puis qu'on me dise que tout va être bien, tout va être merveilleux, je le conçois, mais si ça se transforme comme d'autres choses, en serpent de mer, ça va être fort désagréable avec les années pour les citoyens lausannois.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – M. le syndic a répondu d'une manière extensive aux diverses questions de l'interpellation et de l'interpellateur. Aujourd'hui, il est évidemment essentiel de faire toute la lumière sur les événements qui sont survenus à Beaulieu ces dernières années, et en ça, les questions de l'interpellateur font sens. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a eu des dysfonctionnements et une volonté d'occulter la vérité comptable de la Fondation, une vérité qui a échappé au Conseil de fondation, mais au fiduciaire qui révise aussi les comptes, et ce pendant plusieurs années. Je ne pense pas que ce soit parce que les gens étaient incompetents, mais bien parce qu'il y avait une grande compétence dans la volonté de cacher les informations. Eh oui, ça arrive, il y a des gens qui ont des compétences aussi dans les malversations.

Aujourd'hui, grâce aux questions posées quand même, il faut le relever, par plusieurs municipaux lausannois au sein du Conseil de fondation, on est au courant et on a une enquête qui se conduit sur le plan pénal et sur le plan financier sur Beaulieu, et il est donc possible de penser et de solder le passé. On a donc une information qu'il y a déjà 12 millions de corrections d'écriture qui ont été mises en place sur la comptabilité 2017. Et aujourd'hui, il est important pour nous de penser au futur du site. Et donc, on se réjouit de lire le préavis, de mener des débats au sein du Conseil sur les orientations futures de ce site qui sera vraiment, et qui est déjà d'une importance capitale au niveau cantonal, national et peut-être international.

Je crois que ce n'est pas le propos de faire un procès sur qui est responsable de quoi, puisque les responsabilités sont vraiment partagées, que ce soit au niveau des différents partis politiques, au niveau des différents conseils de fondation dans le temps. Aujourd'hui, le site a une situation stratégique, et il le sera d'autant plus dans les développements futurs de la ville. Le Parti socialiste pense qu'il est important de soutenir Beaulieu dans un futur serein, et pour ça, nous nous réjouissons de lire le futur préavis de la Municipalité.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Dans sa réponse à l'interpellation, la Municipalité nous rappelle qu'un préavis sera soumis au Conseil encore cette année. Comme l'a dit mon prédécesseur, on se réjouit de reprendre le débat sur ce préavis. Mais la discussion de ce soir m'inspire une question, si j'ose, à M. Junod. Vous vous appuyez sur notre statut de propriétaire du bien-fonds de Beaulieu pour justifier que la reprise des charges d'investissement par la Ville, par opposition au Canton qui serait appelé peut-être par d'autres et qui assumerait uniquement une caution, mais sans porter les charges annuelles. Mais à ma connaissance le scénario est l'inverse en fait sur le site de plateforme 10 où, bien que la Ville devienne propriétaire du bien-fonds c'est l'Etat qui assumera les charges d'investissement en reversant une rente de superficie à la Ville.

D'où mon interrogation dans le business plan que vous allez nous proposer dans la stratégie Beaulieu 2.0 et dont le potentiel est certainement indéniable vu la situation privilégiée du site, est-ce qu'a priori vous laisseriez ouverte la possibilité à ce qui est des partenariats, si ce n'est avec le Canton, voire avec d'autres organismes publics ou privés intéressés à investir eux-mêmes sur ce site ?

Le président : – L'ensemble des groupes politiques ont donc pu s'exprimer une première fois. J'ai encore six demandes de parole et je passe la parole à monsieur Moscheni.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je serai très très court, j’aimerais juste répondre à certains de mes préopinants dont le syndic. Je dois dire que le syndic est un très bon communicant, un grand charmeur, et il nous a tenus par son discours en haleine. Je voudrais quand même reprendre certains de ses mots qui nous disent « Finalement le Conseil communal aura un regard juste et honnête sur la situation de Beaulieu ». Eh bien c’était le moment ! Parce que franchement ça fait dix-sept ans qu’on nous raconte des bobards, alors je ne comprends pas vraiment cette phrase. Est-ce que tout à coup il y a une révélation qui a été faite et on a découvert la vraie situation ? Il me semble quand même un peu étonnant qu’on nous dise cela.

La deuxième chose, monsieur le syndic, je pense vraiment que Beaulieu 2.0 c’est un désengagement du Canton. Vous nous parlez de garantie, vous nous dites qu’ils vont céder une créance, moi j’appelle ça un solde de tout compte. Et puis ils se disent, c’est mon interprétation et je peux comprendre que vous ne soyez pas d’accord, j’interprète ça comme le fait que le Canton se dit « Lausanne va gérer tout cela tout seul » et puis nous on se désengage en payant un petit peu.

Pour madame Genoud, je vous ai écoutée avec attention, mais un peu de sérieux quand même madame. En vous écoutant, on a l’impression, si je tire votre raisonnement jusqu’au bout, que les membres de la Municipalité qui étaient au Conseil de fondation ont gardé pour eux ce business model ahurissant et fantastique qui permet dorénavant d’aller tellement mieux qu’ils l’ont caché aux autres membres de la Fondation pour favoriser une faillite de la Fondation pour reprendre à bon compte l’ensemble des biens-fonds et Beaulieu. Ça fait quand même un peu bizarre, je pars quand même du principe que les municipaux qui nous représentent la Fondation de Beaulieu sont des gens honnêtes et s’ils avaient une super idée à l’époque, ils l’auraient partagée avec leurs collègues.

Pour M. Dupuis, rapidement, on ne critique pas la Municipalité en particulier, on dit simplement qu’est-ce qui s’est passé avec le Conseil de fondation. Il faut bien que ce conseil de fondation serve à quelque chose, sinon à quoi bon passer du temps s’il ne sert à rien ? Il faut bien que ces gens qui sont des gens bien payés, très bien formés, très compétents, qui font six séances par année, et ils sont sept à être dans une salle, je pense que les séances durent à peu près trois, quatre heures, je ne sais pas, je n’y suis pas, il faut bien qu’il y ait des responsabilités et qu’ils produisent quelque chose. La question c’est, qu’ont-ils produit par rapport à la situation que l’on a actuellement ?

Et puis finalement, M. Brayer, c’est vrai que solder le passé c’est bien, mais d’après ma modeste expérience, le passé est quand même une bonne manière d’apprendre sur ce qu’on doit faire par rapport au futur.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je continue un peu dans le sens de M. Moscheni. J’aimerais d’abord revenir sur le passé également. Ce n’est pas notre faute, c’est la position du Conseil de fondation. Alors, je me permets de poser la question. Alors, qui est responsable des mauvais résultats ? A qui la faute pour la perte de 81 millions ? On peut lire par premier paragraphe de la réponse à la troisième question « Le Conseil de fondation n’avait pas toutes les informations. » Excusez-moi mesdames et messieurs, mais c’est le travail même du Conseil de fondation d’avoir les bonnes informations pour pouvoir prendre des décisions. S’il ne les a pas, il doit aller les chercher, il doit s’assurer qu’il a les bonnes informations. C’est exactement son rôle. Une fois qu’on a les bonnes informations, je crois que tout le monde ici aurait pu réagir très facilement et dire qu’il y a quelque chose qui ne va pas. Donc le travail essentiel c’est d’aller rechercher ces informations et de les transmettre plus loin évidemment. Si chaque fois qu’on peut dire « Ah, mais je ne savais pas », on devient irresponsable, ça serait facile à chaque moment de fermer les yeux, de se boucher les oreilles quand on n’a pas envie de voir la réalité en face.

Je vous rappelle aussi, malgré la très bonne intervention de notre syndic, que lors de la discussion sur la construction des Halles Sud, on n’a pas dessiné une image négative de la situation, on a dit « c’est nécessaire, c’est nécessaire, on a un bon projet, etc ». Et ça date il

n'y a pas si longtemps que ça. Il y a encore moins longtemps, on voulait faire un projet Taoua. Alors là, c'était monts et merveilles qu'on promettait. Et quand on soulevait la question, y compris dans les médias, de la solidité des finances et du projet, on était des adversaires, des contestataires, le négativisme privé, etc. Donc, il y a quelques années déjà, nous avons, nous les adversaires de Taoua, tenu à parler du problème de management au niveau du Conseil de fondation, malheureusement, il a fallu attendre des années pour le constater. Maintenant, ce n'est pas une critique de la Municipalité, mais du Conseil de fondation et de son modèle. Très clairement, c'est ça. Et je dirais avec peut-être cette prise de parole, j'espère pouvoir terminer avec le passé.

Je viens au projet Beaulieu 2.0. Là, ma position est un peu différente de celle de M. Moscheni. En effet, le projet 2.0, c'est une variante parmi d'autres, rien n'est décidé à ce stade. Il y a des propositions comme propositions qui ont été faites. En réalité, pour le moment, nous assistons à une mise à plat de la gouvernance et de la situation financière du site et par rapport à cela je pense que si quelqu'un a une meilleure proposition c'est le moment de la signaler. Ce que nous propose la Municipalité pour le moment c'est une prise en main de la gouvernance, de la mettre au sein d'une société anonyme où les responsabilités de par la loi déjà sont mieux réglées que dans une fondation, de pouvoir contrôler la situation de ce point de vue et par rapport à la situation financière, le problème est aussi celui de savoir s'il y a une variante meilleure que cela. Et en l'occurrence si on devait liquider la Fondation plutôt que de reprendre ses actifs, ça peut durer des années, ça peut aller devant les tribunaux et pendant tout ce temps on risque de bloquer le développement du site de Beaulieu.

Donc de nouveau si quelqu'un a une bonne proposition, plus élégante, meilleur marché, je l'invite à la présenter, je crois que tout le monde serait très intéressé. Mais concernant le financement du site de Beaulieu, le financement futur, je partage les craintes de M. Moscheni clairement. Et par conséquent, je vous propose à mon tour une résolution. Je suis conscient que j'enfonce peut-être des portes ouvertes, mais j'aimerais plutôt m'en assurer que d'ici quelques années, regretter de ne pas avoir présenté cette résolution, mais avec cette réserve j'annonce mon soutien, c'est provisoire au projet Beaulieu 2.0 : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente dans le prochain préavis ses intentions de financement sur cinq ans du site de Beaulieu, notamment les budgets prévisionnels d'investissement et d'exploitation, avec mention explicite des charges directes ou indirectes devant être assumées par la Ville. »

M. Guy Gaudard (PLC) : – C'est vrai que moi, à l'inverse de M. Dupuis, je ne suis pas du tout rassuré par rapport à l'avenir de Beaulieu. J'aimerais aussi par la même occasion remercier M. Moscheni pour la pertinence de ses propos. J'ai quelques interrogations par rapport à tout ce qui a été dit ce soir, c'est que, on peut se poser la question, qu'est-ce qui va advenir du M3 ? Parce qu'on ne sait pas exactement si le tracé se justifie encore, mon collègue Stauber a dit tout à l'heure que Taoua, ben, ma foi ne se fait pas et puis on ne connaît pas quand même l'avenir définitif de Beaulieu. Donc ce serait intéressant une fois, peut-être qu'on ait une idée, si Beaulieu avait une autre affectation que celle que le syndicat prévoit, de savoir si le tracé du M3 se justifie encore par là.

J'aimerais également faire un petit peu de calcul. En 2000, la Ville de Lausanne a mis 33 millions pour créer la Fondation de Beaulieu. Elle a mis 20 millions pour les Halles Sud. Elle a mis 36 millions de capital propre pour la création de la SA. Ça fait 89 millions. Cautionnement, on est à 18 millions de cautionnements pour la fondation et 25 millions qui vont bientôt être mis sur la table pour cautionner encore les futurs travaux qui vont se faire avec la SA. Donc on a 43 millions + 89 millions, ce qui nous fait 152 millions d'argent bloqué. Maintenant on nous dit le Canton peut-être que lui, son ticket de sortie, c'est d'abandonner les créances de 15 millions et puis les 30 millions de capital qu'ils ont mis au départ. Donc on est en train de causer, mesdames et messieurs, de 200 millions ce soir. On n'est pas en train de causer de 20 000 francs, en gros c'est de 200 millions qui

sont joliment bloqués et puis on ne sait pas exactement ce qu'on va faire sur le site qui nous appartient finalement.

Et puis il y a un élément dont on n'a pas parlé, c'est les 17 millions que les communes ont mis au départ. Donc il y a les communes et les entreprises qui ont mis 17 millions pour créer la Fondation de Beaulieu en 2000, et on ne parle pas du tout d'indemniser ces entreprises. Je voudrais que le syndic aussi puisse nous renseigner, même brièvement, sur le sort qui sera réservé à ces 17 millions.

M. Denis Corboz (Soc.) : – M. Gaudard, vous dites que vous ne savez pas de quoi on parle, mais évidemment on n'a pas encore lu le préavis. Donc on est encore dans des explications de la Municipalité, et puis on aura la chance l'année prochaine de pouvoir en discuter et d'avoir des informations beaucoup plus précises. Pour répondre à monsieur Moscheni, j'ai entendu là une logique d'entrepreneur, dans ma bouche entrepreneur ce n'est pas un gros mot, une logique d'entrepreneur c'est que vous avez une vision à court ou moyen terme avec un objectif de rendement et de profit. Et là encore, je n'y vois aucun souci. J'imagine que dans votre compte en tant que chef d'entreprise, c'est des réflexions que vous devez mener. Est-ce que je peux investir dans ce marché-là ? Est-ce qu'il y a des risques ? Quels sont les bénéfices que je pourrais en tirer relativement rapidement ?

Mais ici, et en tout cas c'est de la Municipalité ou de ce plénum, on fait de la politique et la vision est un peu plus large. Elle ne doit pas retomber que sur la Ville, mais sur peut-être l'échelle d'une région, mais en tout cas pour ses activités économiques, pour ses habitants, et puis si on peut, évidemment, pour les finances de la Ville. Donc je pense que la réponse qui est proposée ici, en tout cas la direction qui est proposée par la Municipalité, c'est une réponse qui est clairement politique, avec certes peut-être une part de risque, mais quand même, il faut le rappeler, une part de risque qui est pensée sur le site, qui est pensée pour soutenir ou sauver ce site.

Car c'est bien de ça qu'on parle. L'investissement qui va être réalisé aura des retombées pour Lausanne et pour la région. Pas immédiates, c'est sûr. Mais dans quelques années, on peut l'espérer. Le terrain, ça a été dit, c'est encore bon de le rappeler, il appartient à la Ville, il y a un potentiel de rendement qui est important, on pourra valoriser les Halles Nord. Il se dit que les investisseurs sont déjà intéressés, on peut les comprendre. Ce site est très grand, il est situé en plein centre-ville, pourquoi ne pas s'y intéresser et faire un beau projet ? On parle du Tribunal administratif du sport, on parle d'une école, ces projets sont lancés, ça va créer de l'emploi. On pourrait aussi avoir une création d'emploi importante sur ces Halles Nord et puis par rapport aux salons que la Ville a repris sous la fondation et dans la future SA, ces salons, semble-t-il, vont mieux. Il y a plus de salons qui viennent à Lausanne. C'est tout en lien avec les milieux économiques régionaux, ces salons-là, et les abandonner, comme vous le proposez dans votre résolution, c'est tuer *de facto* ces salons, ces petits entrepreneurs régionaux.

Donc, je n'utilise pas bien votre réflexion, certes je la comprends de votre point de vue, du point de vue politique et d'une Ville, sur un investissement à cinq, dix, quinze ans, je la comprends moins. Ce qui fait qu'évidemment, vous demandez inégalement à Mme Genoud de devenir sérieuse, à mon tour de vous demander de devenir sérieux. La résolution que vous proposez est simplement de tuer Beaulieu, de stopper tout investissement, dans cinq ans ce site sera mort. Ce sont des retombées économiques importantes pour l'hôtellerie, pour l'économie régionale qui retomberaient à zéro. Le Parti socialiste refusera donc cette résolution.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Cette interpellation avait surtout pour but de questionner le passé, notamment le comportement du Conseil d'administration, on a pu avoir des réponses plus ou moins satisfaisantes avec quelques interrogations qui demeurent, notamment sur cette histoire de facture qui ne passait pas dans tout le Conseil, mais ce sont des détails, je conçois. Une question plus générale que j'ai, qui est peut être naïve, mais finalement, quand les municipaux siègent dans ces institutions qu'on va qualifier de

parapubliques, en dehors de ce qui dépend directement de la Ville, est-ce qu'ils ont le soutien de leurs services ? Est-ce que ces comptes sont soumis, finalement, comme peuvent l'être les comptes d'un service ou comptable de la Ville, ça c'est une interrogation que j'ai aussi. Et une autre qui concerne la surveillance fédérale, parce qu'il me semble que normalement ces fondations sont l'objet d'une surveillance, mais je ne connais pas vraiment le pourtour. Je ne sais pas si on peut avoir des précisions là-dessus, ou si ça ressort du débat.

Quant aux résolutions qui concernent plutôt l'avenir, pour cette fois, on a eu une très belle défense par différents membres du groupe socialiste d'un préavis qui n'est pas encore sorti. Je crois qu'à ce stade on peut juste faire valoir quelques inquiétudes, mais peut-être M. Moscheni pourra préciser, parce que moi comme je la comprends, c'est qu'au final la résolution, et pour moi ce qui la rend acceptable en fait, c'est qu'elle concerne finalement peu le centre de congrès. C'est-à-dire qu'il y a le théâtre qui continuera à avoir ses subventions culturelles, il y a le TAS qui ne doit pas être forcément subventionné, je ne pense pas qu'il doit être bénéficiaire pour la fondation. Il y a l'école La Source, ça doit aussi être des loyers. Il y a les Halles Nord, on espère que ce ne sera pas subventionné, la zone d'activité qui va s'y mettre, si j'ai compris les intentions municipales. Et puis il y a ce qui a été vendu à la Fondation Béjart, enfin, il y a des subventions culturelles.

Donc si je comprends correctement la résolution de M. Moscheni, en fait c'est uniquement l'activité de foire qui est concernée par ça. Et pour moi, alors bien sûr on n'a pas le préavis, on a beaucoup d'éléments sur le futur de Beaulieu, mais je pense qu'on a quand même une inquiétude sur le fait que ça grève fortement et de façon pérenne le budget, donc à ce stade, la plupart des membres du groupe PLR soutiendront la première résolution, pour montrer une inquiétude face à l'avenir financier et face à cette phrase comme quoi finalement il est déjà annoncé que l'argent public sera mis régulièrement.

Et naturellement nous soutiendrons aussi la résolution de M. Stauber, qui, on va dire, n'apporte que des points positifs pour le traitement de ce dossier.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais juste dire que je confirme l'interprétation de M. Carrel par rapport au fait que ça ne porte que sur les charges d'exploitation et les activités de congrès.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'aimerais juste revenir sur la résolution de Monsieur Stauber, que je trouve bonne. Mais moi j'aurais une résolution bis, qui serait celle de M. Stauber, avec trois petits points après, qui dirait, « et de quantifier les retombées économiques directes et indirectes pour la Ville ». Parce qu'on parle des charges directes ou indirectes pour la Ville, mais il faut aussi avoir les retombées économiques directes et indirectes pour la Ville, en redevances, en taxes, en impôts, il y a toute une série de retombées qui viennent et qui sont dues aux activités de Beaulieu, par exemple.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Je prends la parole pour vous informer de la consultation de notre groupe. Nous avons une difficulté d'accepter la première résolution, elle nous semble peut-être inopportune, et on aimerait quand même voir ce qui arrive dans le rapport-préavis. Mais en tout cas, ça ne nous désolidarise pas des questions qui ont été posées, d'ailleurs nous étions signataires de l'interpellation.

Ensuite, nous souhaitons nous engager pour la deuxième résolution, celle de M. Stauber, et puis c'est vrai que cette proposition qui vient d'être faite d'élargir l'analyse aux retombées nous plaît aussi.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord répondre sur le parallèle qui a été fait avec Plateforme 10, qui est effectivement un bon exemple, peut-être que j'ai eu des propos un petit peu raccourcis. Dans l'absolu, c'est évidemment possible que l'État soit propriétaire d'un bâtiment sur un site en droit de superficie de la Ville. Ce serait évidemment possible, techniquement, que l'État dise « on crée nous une SA du site de

Beaulieu et puis on sera bénéficiaire d'un droit de superficie gratuit par exemple de la Ville de Lausanne ».

C'est quand même une situation un tout petit peu différente parce qu'effectivement l'État n'est pas engagé financièrement dans la rénovation du Centre de congrès de Montreux dans lequel il y a des investissements qui vont devoir être consentis à hauteur de 80 millions environ et l'État de Vaud ne souhaite pas s'y engager directement. Et puis sur le site de Beaulieu, pour aussi dire les choses telles qu'elles ont été, dans les relations entre la Ville et le Canton, il y a souvent le reproche à l'un et à l'autre de ne pas en faire assez. Alors la Municipalité de Lausanne, en général, reproche au Conseil d'État de ne pas débloquer de financement assez important pour des infrastructures qu'elle juge d'intérêt régional, c'est un discours que vous entendez souvent et que, heureusement, vous partagez aussi assez souvent sur le fait qu'on a besoin d'engagement du Canton sur les grands projets d'infrastructures. Puis à l'inverse, sur le site de Beaulieu, l'État a aussi fait une critique à la Ville qui à mon avis doit pouvoir aussi être entendue, c'est celle d'avoir encaissé des redevances de droits de superficie sur en fait une infrastructure dont vous constatez aujourd'hui, au vu du bilan financier après dix-sept ans d'activité de la Fondation, que c'est bien assimilable à une forme d'activité d'utilité publique sur un site d'utilité publique. Personne n'a gagné de l'argent à Beaulieu. Et dès lors, le fait qu'on ait perçu quelques années durant, vous avez les montants dans la réponse à l'interpellation des rentes de droits de superficie, aussi un élément qui a été critiqué par l'État.

Pourquoi le modèle a un sens ici d'avoir plutôt la Ville qui investit ? Parce qu'en fait on a la réserve de valorisation des Halles Nord et du Front Jomini qui elle effectivement, puisqu'on est propriétaire des terrains, reviendra à la Ville. C'est ça de ce point de vue là, la cohérence et la logique. Alors, M. Gaudard, vous n'avez pas tort quand vous dites que l'État ne sera pas impliqué dans la gestion future, ou c'est peut-être M. Moscheni qui l'a redit aussi. C'est juste, dans la gestion future, l'État a plus d'engagements. Il fait quand même un sacrifice financier en renonçant à une dette et puis en renonçant aussi à toute prétention future sur le patrimoine de la Fondation. C'est-à-dire qu'il n'est plus du tout lié à ce qu'il adviendra de l'avenir du site, y compris d'ailleurs s'il y a des revenus qui devaient être dégagés sur les Halles Nord, sur le Front Jomini, etc., sur d'autres secteurs. De ce point de vue là, le deal paraît correct, eu égard aux engagements qui ont été faits aussi par l'ensemble des contribuables vaudois sur le site de Beaulieu.

Et puis, une dernière chose, j'aimerais qu'on arrête de parler de perte de 81 millions. Il y a eu de l'argent investi sur le site de Beaulieu, mais ce n'est pas une perte. Vous votez chaque année un budget d'un milliard 8 ou d'un milliard 9 de la Ville de Lausanne, ce n'est pas de l'argent perdu. Tout argent qu'on dépense, ce n'est pas perdu. Il y a un patrimoine immobilier qui existe. Il y a des choses qui ont été réalisées à Beaulieu depuis dix-sept ans. Alors qu'il y ait une partie de cet argent effectivement sur lequel on ne s'y retrouve pas, c'est une évidence. Mais il n'y a pas une perte de 81 millions. Je pense que là, il faut aussi arrêter de faire des raccourcis dans ce déballage. Je pense qu'il y a une série de critiques et de doutes qu'on peut avoir sur le site de Beaulieu qui sont réels, mais il faut éviter de faire de trop gros raccourcis.

Sur le M3, vous dire aussi que ce qui aujourd'hui fonde la réalisation du M3, c'est le quartier des Plaines-du-Loup, ça n'a jamais été le site de Beaulieu, qui est un site de passage, et ça c'est vrai depuis les premières esquisses du site du M3. Et puis vous dire que ce projet de M3 avance, au début de l'année prochaine, on commence les mises à l'enquête de la PAP, de la procédure fédérale, d'octroi des premières autorisations pour la construction du M3. Donc le projet est réellement maintenant en train de démarrer.

Et puis alors ça c'est un vieux débat que nous avons M. Gaudard, mais n'ajoutez pas les investissements ou les dotations en capital avec les cautionnements, ce sont des choses différentes. Dans un cas, on engage des fonds en échange d'un patrimoine immobilier, dans l'autre cas, ce sont des garanties dont je rappelle qu'elles n'ont, dans l'histoire de la

Ville, quasiment jamais été activées. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas un engagement, mais c'est des choses qu'on ne peut pas additionner en tant que telles, on ne peut pas mélanger des pommes et des poires, et c'est là-dessus aussi important de bien voir la différence.

Maintenant s'agissant des résolutions, honnêtement, alors j'entends que la majorité du groupe PLR va voter la première résolution, vous votez ce que vous voulez, mais vous êtes en train de vous faire un vœu à vous-mêmes. Le plan de financement du site de Beaulieu, c'est de votre unique compétence. Cette résolution est absurde, je suis désolé, elle est sémantiquement absurde. Vous n'allez pas vous faire un vœu sur ce que vous allez devoir voter. Moi je ne vois pas le sens que ça a. Alors la deuxième au moins a du sens, elle pose une demande à la Municipalité que nous fassions figurer une série d'informations dans le préavis. Alors je ne sais pas si vous vous êtes mis d'accord avec M. Pernet ou pas, disons nous les deux résolutions nous conviennent, enfin la résolution Stauber complétée ou pas de l'amendement de M. Pernet, mais la première elle n'a réellement pas de sens tel qu'elle est ici formulée.

Et puis je pense qu'il faut aussi se dire les choses comme elles sont. Aujourd'hui nous aurions une possibilité, c'est de mettre en faillite la Fondation de Beaulieu. Comme on envisage quand même difficilement qu'une fondation créée par des collectivités publiques n'honore pas ses créances, ça impliquerait que celles et ceux qui ont mis de l'argent au départ, l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne et les communes vaudoises, se partagent les créances bancaires ou auprès de différentes sociétés. Ça impliquerait aussi pour les communes vaudoises, et ça répond à votre question, M. Gaudard, ça impliquerait de devoir ressortir de l'argent aujourd'hui pour opérer cette mise en faillite. On serait probablement obligé de faire comme ça. Ça, c'est une possibilité qu'on a. Je pense qu'elle n'est pas tellement raisonnable à la fois du point de vue financier et pas tellement porteuse d'avenir pour le site. Je ne sais pas ce qu'on ferait de Beaulieu, on laisserait La Source toute seule dans le site de Beaulieu, on renoncerait probablement au projet d'arrivée du Tribunal arbitral du sport. Je pense que ce serait passer à côté d'une belle occasion quand même pour la Ville de Lausanne.

Alors maintenant, s'agissant de l'avenir, si c'est l'impression que j'ai donnée je m'en excuse, mais je ne crois pas vouloir aujourd'hui vous vendre des illusions. On a une série d'inquiétudes sur l'avenir du site de Beaulieu. Ce qu'on est en train de vous garantir par contre, c'est que ce serait mentir au Conseil communal que de vous dire aujourd'hui qu'on est en mesure de faire tourner ce site et que la future société anonyme assure ses charges d'amortissement et d'intérêt. Ça, ce risque-là, on ne va pas le prendre, la Municipalité. Si vous souhaitez un préavis qui ne sollicite aucun engagement financier du Conseil communal pour la partie congrès du site de Beaulieu, ça implique qu'on fait un autre modèle, puisqu'effectivement on renonce, on met cette fondation en faillite avec toutes les conséquences que ça aura pour la Ville. Ce qu'on cherche aujourd'hui à faire, c'est à trouver un modèle qui nous paraît praticable et qui au moins, et ça c'est au moins la sécurité qu'on a sur le modèle qu'on propose, c'est qu'on a cette valorisation future des terrains des Halles Nord et du Front Jomini, qui a un changement important du modèle qui fait qu'au moins, s'il y a des difficultés à l'avenir sur le site de Beaulieu, et on veillera effectivement à suivre ce projet.

Mais je ne vous cache pas aussi que ce dossier de Beaulieu, c'est un des dossiers les plus compliqués du début de cette législature, indéniablement. Et c'est un dossier compliqué à la fois dans ses implications passées, mais c'est évidemment un dossier compliqué aussi pour pouvoir dégager un modèle pour l'avenir sur un dossier qui a été cogéré avec le Canton, ce n'est pas forcément tout simple, qui a été cogéré aussi avec les autres communes vaudoises et sur lequel on doit essayer de trouver une esquisse de solution qui ait du sens pour la Ville, qui ait du sens pour les milieux économiques lausannois, qui ait du sens pour les milieux touristiques lausannois et qui en même temps soit financièrement acceptable à peu près pour tout le monde.

Alors vous aurez dans le préavis toutes les implications financières, vous verrez que fort heureusement les dépenses supplémentaires d'amortissement, d'intérêts qu'on vous propose, elles sont en partie compensées aussi par d'anciens amortissements et intérêts qui vont s'arrêter, s'agissant notamment d'investissements qui ont été faits à Beaulieu, mais qu'effectivement on va devoir continuer à mettre de l'argent sur ce site et aujourd'hui exiger qu'il y ait un préavis dans lequel il n'y a aucun engagement financier, c'est exiger qu'il n'y ait pas de préavis sur l'avenir du site de Beaulieu et qu'il n'y ait pas de préavis sur le maintien d'une activité de congrès.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Pour une clarification de ma résolution parce que pas mal de personnes m'ont dit que ce n'était pas très compréhensible. Je la relis dans une version plus claire, j'espère. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à tout financement régulier, direct ou indirect, des activités opérationnelles du centre de congrès. » Comme ça, c'est très clair que ce n'est pas Beaulieu, mais c'est le centre de congrès, et ses activités opérationnelles.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Même dans la nouvelle mouture de M. Moscheni, le PSL ne soutiendra pas cette résolution. Par contre, le PSL soutiendra la résolution Stauber-Pernet. On préférerait qu'elle soit vraiment Stauber-Pernet plutôt que juste Stauber, mais on est prêt à la soutenir.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Alors, notre groupe a la même position que le PS concernant les résolutions proposées et en réponse aux éclaircissements du Syndic sur le parallèle avec Plateform 10, nous souhaitons vous proposer une résolution supplémentaire qui dit : « Dans la perspective d'un préavis Beaulieu 2.0, le conseil communal invite la Municipalité à explorer également le scénario de partenariat avec d'autres organes publics ou privés susceptibles de participer au développement du site de Beaulieu. »

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – J'étais un peu prise de court par le nombre de résolutions qui ont été posées, mais en tout cas pour ce qui est de celle de monsieur Moscheni, les Verts ne vont pas la soutenir pour les mêmes raisons qu'a dit monsieur Braillard juste avant. Pour ce qui est de la deuxième Pernet-Stauber, nous allons la soutenir et pour la dernière, je n'ai pas pu consulter mon groupe, et vu que je ne l'ai pas devant les yeux, mais je ne reprendrai pas la parole pour redire ce que Les Verts pensent, on se consultera entre nous.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'aimerais juste faire une remarque, pourquoi je n'aimerais pas combiner les deux résolutions de M. Pernet et la mienne. En effet, si vous lisez le détail, je demande que l'horizon temporel soit cinq ans. Maintenant, il faut bien savoir que la valorisation du site de Beaulieu nécessitera probablement, je parle sous le contrôle du syndic, huit à dix ans. C'est-à-dire, nous devons à un moment donné faire une projection, si nous parlons des retombées économiques, de ce qui reviendra comme retombées à partir de 2026 ou 2028 pour les années à venir. Et ça me semble, dans l'état où nous sommes aujourd'hui, la situation où nous sommes aujourd'hui, trop spéculatif..

Je n'ai pas cette attente par rapport à la Municipalité qui nous fait une prédiction de l'avenir à partir de 2026 ou 2028, mais j'aimerais avoir un cadre pour les prochaines cinq années, c'est-à-dire la phase un peu transitoire pendant laquelle il faut inventer et préparer ce projet qui sera réalisé par la suite. Et c'est lors de la discussion sur ce futur projet, la discussion sur une proposition concrète, à mon avis, que ce sera le moment de faire exactement ce que M. Pernet demande. Par contre, pour les cinq années à venir, probablement, les réponses ne seront pas fantastiques parce que nous serons justement dans une phase provisoire, il y aura la destruction des Halles Nord, etc., tous ces éléments, la construction de la station du M3 viendra aussi plus tard que ça, donc je ne pense pas que ça donne une très bonne idée de ce que sera le site à l'avenir. Je suis plus optimiste que cela, je pense que nous devons avoir la volonté de faire réussir ce projet 2.0, qui sera d'ailleurs probablement à 3.0 d'ici quelques années. Et donc, ma résolution, elle est

beaucoup plus modeste de ce point de vue que celle que propose M. Pernet. Voilà pour l'explication.

M. Johann Dupuis (EàG) : – C'est difficile de faire une discussion avec autant de résolutions, vous l'avez compris. Donc, j'ai envie de faire un commentaire général qui pourrait s'appliquer à toutes les résolutions. Vous savez qu'on vit une période difficile au sein du Conseil communal, avec beaucoup d'objets, et j'ai parfois l'impression qu'on ne s'autorise pas beaucoup de facilité avec ce dépôt intensif de résolutions qui pousse la Municipalité à faire des choses qu'elle aurait de toute façon faites, je le crois, en toute bonne foi.

Alors je ne parle pas de votre résolution, M. Moscheni, effectivement, c'est un cas à part, je le traiterai après. Mais pour ce qui est des autres, je pense qu'effectivement c'est un petit peu infantilisant vis-à-vis de la Municipalité quand même de lui demander de faire des planifications financières, de venir lui demander de chercher des partenariats pour ne pas mener une gestion d'un projet de cette envergure toute seule. Je pense que la Municipalité y a pensé. Elle n'est pas si bête que ça et nos municipaux ne sont pas si incompetents que vous semblez le suggérer avec des textes aussi basiques. Je crois qu'on peut s'économiser de les voter, je dirais, de manière générale, même si j'aimerais ajouter que sur le fond je suis d'accord avec M. Vouillamoz, et je suis aussi d'accord avec M. Pernet, et je suis aussi d'accord avec M. Stauber, je pense juste qu'on peut s'économiser de tels verbes.

Maintenant, ce qui concerne la proposition de M. Moscheni, il a l'impression qu'elle est peut-être plus claire, je ne la trouve pas plus claire, parce que je ne comprends toujours pas s'il parle du présent ou du futur, et dans le cas où il parlerait du futur, alors à nouveau, on est dans un cas où on vient nous faire voter des résolutions sur un financement d'un projet dont on n'a pas encore vu l'ombre. Et je ne vois pas pourquoi il serait dans l'intérêt de ce Conseil de se mettre de telles barrières, comme l'a expliqué brillamment M. Junod auparavant.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je ne partage pas l'avis, bien entendu, de M. Stauber, parce que je suis un entrepreneur. Alors, en tant qu'entrepreneur, si j'investis, je veux savoir les retombées économiques que ces investissements vont avoir. Il est possible que les investissements aient des retombées à plus long terme, mais rien n'empêche, dans ma résolution, de prévoir aussi les retombées à plus long terme. Je peux éventuellement la modifier en marquant à long terme, mais je pense que ça va de soi. Merci de la soutenir.

M. Grégoire Junod, syndic : – Très brièvement pour dire que la Municipalité peut aussi soutenir la troisième résolution du groupe Le Centre qui effectivement est un aspect qui sera évoqué. Ça me permet de le dire aussi que dans le capital de la Fondation, a priori, il est prévu qu'il puisse aussi être ouvert aux autres communes vaudoises si elles souhaitent investir à Beaulieu, ce qui n'est pas complètement évident, mais enfin on sait qui sait.

La discussion est close

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole. La discussion est donc close et on va passer au vote des résolutions. Nous allons donc les voter une par une. La première à l'électronique. La résolution de M. Moscheni est affichée à l'écran sur votre gauche. Celles et ceux qui soutiennent la résolution de M. Moscheni votent oui. Celles et ceux qui s'opposent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert. Par 49 non, 19 oui et 4 abstentions, vous avez refusé cette première résolution.

Les résolutions suivantes vont être votées à main levée. Nous allons voter d'abord la résolution de M. Stauber, puis la résolution de M. Pernet. Nous n'avons pas besoin de les opposer, puisque finalement, si nous acceptons la résolution Stauber et que derrière nous acceptons la résolution Pernet, qui n'est qu'un complément, de fait, ça veut dire qu'on accepte l'ensemble. Ensuite, la résolution de M. Vouillamoz. Le texte de celle de M. Stauber : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente dans le prochain préavis ses intentions de financement sur cinq ans du site de Beaulieu,

notamment les budgets prévisionnels d'investissement et d'exploitation avec mention explicite de charges directes ou indirectes devant être assumées par la Ville ». Celles et ceux qui acceptent cette résolution lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec deux abstentions et sept ou huit oppositions, vous avez accepté cette résolution.

Nous passons maintenant à la troisième résolution, celle de M. Pernet qui est un complément à la résolution de M. Stauber, qui rajoute donc à la fin du texte précédent « et de quantifier les retombées économiques directes et indirectes pour la Ville ». Celles et ceux qui acceptent cette résolution, on lève la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une abstention et trois oppositions, vous avez accepté cette résolution.

La dernière résolution, celle de M. Vouillamoz, qui est affichée à l'écran, celles et ceux qui acceptent cette résolution lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec 4 ou 5 oppositions, 6 ou 7 abstentions, vous avez également accepté cette résolution. Ce point est donc clos.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Interrogations sur Beaulieu 2.0 ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Philipp Stauber complétée par la résolution de M. Jacques Pernet, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente, dans le prochain préavis, ses intentions de financement sur 5 ans du site de Beaulieu, notamment les budgets prévisionnels d'investissement et d'exploitation avec mention explicite des charges directes ou indirectes devant être assumées par la Ville et de quantifier les retombées économiques directes et indirectes pour la Ville. »

la résolution de M. Vincent Vouillamoz disant :

« Dans la perspective d'un préavis Beaulieu 2.0, le Conseil communal invite la Municipalité à explorer également le scénario de partenariats avec d'autres organes publics ou privés susceptibles de participer au développement du site de Beaulieu. »

Interpellation urgente de M. Philippe Miauton et consorts : «Renforcement de l'information et mesures de soutien à la presse: où est passé l'appel d'offres ? »

Développement polycopié

Annoncée durant le creux de l'été, la volonté de la Municipalité de renforcer la communication sur ses actions dans le journal Lausanne-Cités et, par-là même, de soutenir la presse écrite, suscite nombre de questions, tous bords politiques confondus. Une telle démarche aurait certainement mérité mieux, à notre sens, qu'une communication « à la hussarde » durant la pause estivale, sans évocations aucunes durant le débat urgent concernant le destin du Matin. Par ailleurs, un préavis aurait pu se justifier compte tenu de la somme importante que la ville souhaite engager. Une telle manière de procéder ne peut contribuer qu'à nous assurer un débat-fleuve lors du budget qui constitue déjà un contexte compliqué de la vie du Conseil communal.

Afin d'épargner au Conseil, mais aussi à la Municipalité un tel débat durant le budget, l'urgence de cette interpellation nous apparaît justifiée. En effet, l'urgence permet d'assurer un traitement de cette interpellation avant le débat budgétaire. C'est bien plus sur la forme que sur le fond que cette décision mérite un lever de voile rapide. En effet, ce n'est pas la question du soutien d'un journal dans un contexte de rachat, ni une crainte sur le mélange des genres entre presse privée et collectivité publique, ni la réelle nécessité ou non d'une communication active de la ville, mais bien le manque apparent d'appel d'offres qui nous préoccupe. Si tous les points précédents ne manqueront pas d'être évoqués, nous souhaiterions savoir pourquoi aucun appel d'offres n'a été entrepris pour une somme équivalente à CHF 850'000.- sur cinq ans, sans compter les aides à la presse pour ce média de CHF 70'000.- par an. La Municipalité a peut-être estimé que le domaine est suffisamment particulier pour ne pas à réaliser cette appel ? Toutefois, selon l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), un appel d'offres doit être entrepris à partir de CHF 250'000.-.

Fondé sur ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Combien de citoyens la Municipalité espère-t-elle toucher avec sa nouvelle politique d'information ?
2. A quelle date, la Municipalité a-t-elle approché Lausanne Cité (ou a-t-elle été approchée) pour la première fois, en vue de ce partenariat ?
3. La Municipalité a-t-elle effectué un appel d'offre, si non, pour quelles raisons ne l'a-t-elle pas jugé utile?
4. Quels ont été les critères déterminants pour sélectionner ce journal ?
5. Un contrat a-t-il déjà été signé avec Lausanne Cités ?

Discussion préalable

M. Philippe Miauton (PLR) : – J'ai envie de dire que c'est un peu le retour de bâton d'une demande d'urgence acceptée, mais cette fois par une large majorité, donc je ne me sens pas seul dans la responsabilité du débat qui nous attend.

Vous avez lu, j'ai justifié au préalable cette interpellation urgente. Je ne vais pas le répéter évidemment. Ce débat s'inscrit dans une situation particulière. On a eu un postulat qui a été retiré pour un journal de la Commune. Il y a eu la mort du *Matin* qui a suscité un débat urgent et il y a eu cette tentative de rachat de *Lausanne-Cités* qui a également suscité des questions dans ce plénum. Ce débat intervient aussi à l'heure où la première édition est parue la semaine dernière dans *Lausanne-Cités*, qu'on peut évidemment consulter, que ce soit dans le journal qui se trouve dans la boîte aux lettres également, sur le site de la Ville. J'ai trouvé assez piquant que quand on s'inscrit sur cette newsletter, il fallait compter un certain nombre de voitures pour contrôler qu'on ne soit pas un robot. Je suggérerais que pour la Ville de Lausanne ce soit plutôt des vélos, mais ça, c'est une autre histoire.

Ce qui s'est passé dans ce dossier, ça a été annoncé, vous le savez, durant le creux de l'été. Nous estimons, j'estime, que cette démarche aurait certainement mérité mieux, à notre sens qu'une communication un tout petit peu à la hussarde, durant la pause estivale, sans évocation aucune durant le débat concernant le destin du *Matin*, qui était également une demande de soutien à la presse, et que par ailleurs il n'y a pas eu de préavis particulier, ce qui aurait quand même pu se justifier, c'est une somme, alors on peut la juger peut-être basse, mais qui sur cinq ans représente tout de même 850 000 francs pour ce qui est uniquement des quatre pages publiées, sans compter les aides à la presse liées qui sont de 70 000 francs par année.

Dans cette interpellation urgente, je n'ai pas envie de revenir sur le fait qu'il faille ou non de telles communications, si ça doit se trouver dans ce journal ou dans un autre, ni d'une crainte de mélange de genre entre presse privée et collectivité publique, ni de savoir si véritablement c'est intervenu pour empêcher ou du moins influencer un rachat de ce journal tout-ménage dans la ville de Lausanne. Ce que nous souhaiterions savoir, c'est plutôt sur la forme, c'est pourquoi il n'y a eu aucun appel d'offres, alors que cette somme, à mon avis, le justifierait, et d'ailleurs, dans l'accord intercantonal sur les marchés publics, les sommes sont bien moindres et à mon sens cela l'aurait justifié. Je passe directement aux questions.

Combien de citoyens la Municipalité espère-t-elle toucher avec sa nouvelle politique d'information ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais essayer d'être plus court que sur Beaulieu, mais peut-être juste quand même un ou deux éléments généraux. Pour dire que l'annonce qui a été faite par la Municipalité au début du mois de juillet, juste avant le creux de l'été, en tout cas pour ceux qui prennent des vacances à partir de la mi-juillet, c'est une annonce qui portait sur deux choses. D'une part, et ce n'est pas une aide à la presse directement, la volonté de renforcer la politique d'information de la Ville de Lausanne, l'information directe aux citoyennes et citoyens à travers un support papier qui vient compléter l'information web, donc en retrouvant une forme de journal communal. C'est la première mesure qui a été souhaitée par la Ville, un renforcement de l'information directe aux citoyennes et citoyens dans un contexte, il est vrai, où la presse écrite couvre aujourd'hui plutôt bien et peut-être même mieux qu'il y a dix ou quinze ans l'actualité politique au sens des grands débats qui nous occupent, comme celui qui nous a occupé tout à l'heure, mais couvrent moins bien que par le passé toute une série de petites informations sur la vie de la Cité, sur les prestations d'une collectivité publique, sur les événements culturels, sportifs, de quartiers, etc., qui peuvent se dérouler en Ville. Et c'est typiquement ce type d'informations qu'on souhaite pouvoir rediffuser à travers un support papier.

Créer un journal communal de toutes pièces est évidemment une opération très coûteuse. Vous vous souvenez, pour les plus anciens conseillers communaux, qu'il avait d'ailleurs été supprimé à l'époque pour des raisons financières. Et la solution d'un partenariat nous est apparue comme une solution intéressante parce qu'évidemment on s'insère dans un journal existant, donc on paye des coûts marginaux par rapport à des coûts d'impression qui seraient ceux d'un titre spécifique. Et ce partenariat rend possible la production d'un support papier qui soit diffusé à l'ensemble des ménages lausannois. Ça, c'est la première mesure, je répondrai ensuite aux questions d'interpellateurs, mais c'est la première mesure qui a été proposée.

La seconde, c'est un renforcement à partir de 2019 d'une enveloppe de 70 000 francs pour des annonces à faire paraître dans les journaux qui couvrent l'actualité locale, journaux payants, *24 heures*, *Le Courrier*, *La Liberté*, *Le Temps*, qui sont les principaux journaux qui couvrent l'actualité locale, avec une petite partie de cette enveloppe qui pourrait aussi aller aux journaux de quartier. Ce n'est donc pas, comme le laisse entendre l'interpellation, 70 000 francs qui viendront en plus à *Lausanne-Cités*. Ça, c'est le volet modeste d'aide à la presse. Le volet journal communal c'est un volet de renforcement de la politique d'information de la Ville, de la politique de communication de la Ville aux citoyennes et citoyens à travers *Lausanne-Cités*.

Peut-être ça me permet de répondre déjà aux questions suivantes, pourquoi on n'a pas procédé à un appel d'offres dans cette affaire ? En fait pour une raison simple c'est que le seul journal gratuit diffusé avec un contenu rédactionnel à l'ensemble des ménages lausannois, il y en a un seul, c'est *Lausanne-Cités*. Et il n'y en a pas un seul depuis cinq ans, il y en a un seul depuis les années 70, il n'y en a jamais eu d'autre. Et c'est évidemment des questions qu'on a eues avec nos unités juridiques par rapport à cette question-là au sens aussi de la loi sur les marchés publics, on ne procède pas à un appel

d'offres quand il n'y a qu'un seul soumissionnaire possible. Et en l'occurrence ici c'est le cas. Lancer un appel d'offres qui consisterait à dire on souhaite trouver un journal gratuit, diffuser tous ménages avec un contenu rédactionnel à l'ensemble des Lausannois, il n'y en a pas. Il n'y en a qu'un seul. Donc de ce point de vue-là, l'appel d'offres effectivement ne se justifiait pas.

Pourquoi est-ce qu'on n'a pas fait de préavis ? Parce qu'on est respectueux des compétences du Conseil communal et que les compétences du Conseil communal par préavis ce sont les dispositions réglementaires et les dépenses d'investissement. Le reste c'est le budget. Et on est dans des compétences budgétaires uniquement pour le reste c'est des compétences exclusives du domaine de la Municipalité. Donc on ne souhaite pas faire des préavis de manière inutile. Alors on fait beaucoup de préavis pour répondre à des postulats, à des motions qui sont déposées par les conseillers, ça, c'est normal c'est aussi prévu du point de vue réglementaire, mais sinon les compétences du Conseil communal portent sur les dépenses de fonctionnement au moment du budget évidemment, par le biais de crédits supplémentaires si c'est nécessaire au cours de l'année, et puis sinon sur les dispositions réglementaires et les investissements. On ne se situe pas ici dans ce cadre-là et vous aurez donc l'occasion de discuter de cette question-là au budget.

Sur la question 1, « Combien de citoyens la Municipalité espère-t-elle toucher avec sa nouvelle politique d'information ? » Le maximum, voilà, c'est précisément pour ça qu'on passe par un journal tous ménages diffusé gratuitement à l'ensemble des ménages lausannois. Et peut-être un élément, on souhaite évidemment surtout s'adresser à un public qui ne soit pas connecté ou peu connecté parce qu'on a quand même une information qui s'est beaucoup renforcée sur le Web et la Municipalité estime que passer par le journal gratuit, qui a certes des contenus publicitaires, on aura l'occasion d'en discuter en décembre au moment du budget, mais ce n'est probablement pas un mauvais support pour s'adresser à une population pas forcément surinformée et pas forcément surconnectée. Et probablement qu'on touche assez le cœur de cible du public qu'on souhaite toucher avec un instrument de communication de ce type.

Vous avez déjà répondu en partie à cette question, mais peut-être de savoir si c'est vous qui avez approché Lausanne-Cités ou si c'est Lausanne-Cités qui vous a approché.

M. Grégoire Junod, syndic : – La question écrite était plus directe, c'est à quelle date la Municipalité a approché *Lausanne-Cités*. Alors c'est effectivement la Municipalité qui a pris l'initiative d'approcher *Lausanne-Cités* au moment des annonces du rachat par Blocher. Donc les premières discussions informelles ont eu lieu au mois de mai. On a ensuite eu des discussions qui se sont prolongées au mois de juin et un accord qui a été finalisé tout début juillet c'est en fait la raison de la communication qui est tombée à ce moment-là. Dès le moment où on avait finalisé effectivement une décision de principe et que dès lors il y avait aussi passablement de personnes informées de cette orientation au sein de la Ville de Lausanne, on a souhaité la communiquer.

Le président : – Vous avez sauf erreur répondu aux questions 3 et 4, donc monsieur l'interpellateur, la question numéro 5.

Un contrat a-t-il été signé avec Lausanne-Cités ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Non, pas pour l'heure, c'est-à-dire qu'on a convenu d'avoir un système de paiement au numéro, au prorata du montant de 170 000 francs pour les numéros publiés sur l'année 2018 dans l'attente de la décision et des discussions budgétaires du Conseil communal pour ensuite signer un contrat. Les engagements qu'on a évoqués sont un engagement de cinq ans évidemment soumis aux décisions du Conseil communal de compétences budgétaires chaque année, mais c'est ce périmètre-là qu'on a discuté avec *Lausanne-Cités* et sur lequel on souhaite s'engager, sous réserve évidemment des compétences du Conseil communal dans le cadre des discussions budgétaires à la fois pour l'année 2019, mais également pour les suivantes.

La discussion est ouverte

M. Philippe Miauton (PLR) : – J’entends bien cet aspect de la gratuité et je le partage aussi et le fait du choix de *Lausanne-Cités* paraît évident peut-être à cette aune. Alors ce qui est important c’est certes l’aspect d’un accès direct et gratuit, mais vous parlez, en répondant à la première question, disons le maximum. Chose aussi à laquelle on adhère évidemment. Néanmoins si on regarde les chiffres, que ce soit les chiffres REMP ou d’autres, on se rend compte que la différence, alors pour prendre *24 heures* ça pourrait être un autre, mais je veux dire sur l’édition lausannoise, il y a un tirage à Lausanne de 26 464 numéros, chiffre que j’ai été chercher sur internet, et ça représente 75 000 lecteurs. Du côté de *Lausanne-Cités*, 186 000 exemplaires imprimés, 84 000 lecteurs.

On est à une différence qui est peut-être infime, mais vous avez parlé également du Web avant et c’est là où peut-être réside une différence assez importante c’est que sur le site de *Lausanne-Cités*, la majorité des gens qui viennent sur ce site c’est pour les petites annonces et donc ils n’iront pas forcément le chercher du côté de *Lausanne-Cités*. En revanche si on prend *24 heures*, de nouveau pour prendre ce média-là, là on a une quantité de lecteurs qui pourraient également avoir un accès via internet. Donc l’aspect maximum je l’entends, l’aspect gratuité je l’entends, mais je trouve qu’un appel d’offres aurait permis d’avoir précisément un potentiel, un choix, de justifier encore plus votre décision et c’est sur cet élément-là où j’ai un tout petit peu de peine sans compter que si on calcule en termes de lecteurs par édition, l’aspect *24 heures* en l’occurrence pour prendre toujours cet exemple, est beaucoup plus écologique que l’aspect lecteur par édition imprimée du côté de *Lausanne-Cités*. C’est un ratio de 2,83 pour ce qui est de *24 heures* et de 0,45 pour *Lausanne-Cités*. Donc là il y a aussi un élément qui aurait pu être mis dans la balance avec également le taux de pénétration des médias. Et en prenant en compte l’aspect numérique, parce que certes, tout le monde doit avoir accès à cette information, mais il est également clair, et je pense que dans la salle personne ne me contredira, que l’aspect numérique prend énormément de place et va continuer à en prendre.

Donc j’entends bien vos arguments, je ne suis pas là pour les attaquer, mais sur l’aspect formel, j’aurais été assez content d’avoir ces informations avant, d’avoir cette comparaison-là de la Municipalité, pour affirmer encore plus fort et de manière fondée, je dirais, et peut-être inattaquable, ce choix au final.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – L’enfer est pavé de bonnes intentions. Le syndic nous parle de façon très habile d’informations, de données qui vont être fournies aux citoyens lausannois par rapport à l’activité de la Commune. La question importante à travers le moyen, à travers le vecteur, mais aussi à travers ce qui va être présenté, c’est comment assurer cette information pour qu’elle reste de l’information et qu’elle ne devienne pas de la propagande.

La Municipalité de façon habile, je dirais, a proposé une charte qui va définir la ligne rédactionnelle. Alors j’aimerais vous lire un point important sur qui va définir la ligne rédactionnelle de ces informations que nous allons payer : « Ligne rédactionnelle : un comité de rédaction est placé sous la responsabilité et la conduite du chef du Bureau de la communication. Il est en outre composé du rédacteur principal et des chargés de communication des sept directions. Le rédacteur principal, nommé par la Municipalité, assume également la fonction de responsable suppléant du comité de rédaction. »

J’aimerais dans cette situation demander au municipal ce qu’est un regard critique, puisque ces informations devraient quand même représenter non seulement la vue de la majorité, mais également de la minorité, qui est aussi existante, et qui paye des impôts, et qui va payer aussi ce soutien aux journaux et au *Lausanne-Cités* en particulier, comment une voix, je dirais, un peu plus critique pourra transparaître pour donner des informations qui seront neutres, et comment éviter que cette communication par la presse, financée par les moyens, les contribuables, ne devienne en fait un outil de propagande.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Merci à M. Miauton de poser ces questions. Je pense qu'il est impossible de faire une distinction ici entre le fond et la forme. Vous dites que vous parlez uniquement de la forme, mais finalement, évidemment, qu'on anticipe le débat sur le fond ici ce soir, et c'est relativement inévitable.

Les Verts ont clairement la position qu'un certain soutien à la presse sous cette forme-là, ça peut être quelque chose d'intéressant. Nous l'avons également dit, il y a également eu beaucoup d'interventions dans les réseaux sociaux. Avec la solution qu'on a trouvée, il y a également un risque, c'est-à-dire un soutien public à un journal qui fait passer essentiellement de la publicité à des gens qui n'en veulent pas, et c'est effectivement un problème aussi qu'il faut mettre dans la balance.

Par contre, sur le fond, je pense que la proposition de la Municipalité se tient. C'est un public cible particulier, surtout des aînés, des personnes justement qui ne sont pas trop connectées. Et je ne vois pas franchement quel pourrait être un autre média qui pourrait couvrir ça. Vous parlez *24 heures*, au moins vous avez clarifié ce que vous avez en tête. Moi je pensais à l'appel d'offres publics, ce serait le *Corriere del Ticino*, la *Schaffhausen Nachrichten* qui pourraient proposer une offre. Mais quelque part, au moins vous déclarez vos intérêts, quelque part vous dites que l'autre journal auquel vous pensez pourrait aussi être une solution, mais effectivement je pense que la justification de la Municipalité dans ce cas précis se tient, plutôt c'est quelque chose qui pourrait être intéressant et il s'agira également d'évaluer si c'est la bonne forme.

J'aimerais juste ici rappeler que cette solution nous paraît pragmatique et quelque part raisonnable pour donner un certain nombre d'informations, je n'ai pas les doutes ou les craintes que partage M. Moscheni par rapport à un outil de diffusion idéologique, mais c'est également quelque chose dans un format relativement simple, limité, qui donne les informations essentielles. Je me permets ici de rappeler que Les Verts étaient très très sceptiques par rapport à la proposition faite à l'époque dans le cadre du postulat de M. Corboz, nous avons dit que nous nous étions majoritairement opposés à ça, raison pour laquelle probablement il a aussi retiré ce postulat.

Mais ici nous avons une solution qui est plus simple, plus pragmatique, et je ne vois franchement pas, même si on peut remettre en cause la question des marchés publics et se poser la question s'il y a d'autres médias qui sont plus aptes à répondre à ce genre de besoin, ou livrer ce genre de service, ici je pense que la position de la Municipalité se tient. Et quelque part je trouve qu'on peut vraiment se poser la question si c'est une compétence du Conseil communal de débattre de quelque chose qui est quand même relativement opérationnel.

M. Claude Calame (EàG) : – Je vous rappelle quand même qu'au dernier Conseil, par l'intermédiaire d'ailleurs d'une question orale, le groupe Ensemble à Gauche s'était déjà interrogé sur la nécessité, ou disons sur l'opportunité, d'insérer un bulletin d'information municipal dans un organe de presse certes gratuit, mais qui a quand même une certaine ligne rédactionnelle et qui est surtout chargé de publicité. Et cette question orale naturellement ne remettait absolument pas en cause le principe d'un journal communal. Il s'agit de la diffusion écrite, tout-ménage, j'insiste encore une fois, de manière centralisée, de manière synthétique, des initiatives, des prestations aussi offertes par la Municipalité, au bénéfice de la population, à ses différentes composantes et des initiatives qui sont souvent prises, je vous le rappelle, sous l'impulsion du Conseil communal.

Donc lors de sa réponse à notre question orale, monsieur le syndic avait promis qu'il y aurait après une année à peu près une évaluation de cette décision d'insérer ce journal municipal absolument nécessaire dans le support qui est en question ici et je vous propose simplement de renvoyer le débat d'aujourd'hui au moment de cette évaluation.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – J'ai également une question concernant cette publication que j'ai reçue. J'ai vu que la partie qui concerne la Ville ressemble plus à un encart qu'à des pages rédactionnelles du journal. Et donc je voulais savoir finalement est-

ce que le coût de l'impression de cet encart et de sa rédaction est compris dans le soutien qui est apporté à *Lausanne-Cités* ou est-ce que c'est en fait imprimé à part et un coût à part ? Et puis l'équipe rédactionnelle qui a été citée par M. Moscheni est-elle constituée des forces vives déjà à la Ville ou bien est-ce qu'on va attribuer ce travail à une personne supplémentaire ? Et personnellement je partage les craintes exprimées autant par M. Conscience que par M. Moscheni sur l'indépendance du contenu rédactionnel de ces pages.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'aimerais revenir sur une information qui a été donnée par M. le syndic et qui a trait à la date de prise de contact avec le journal *Lausanne-Cités*. Je ne reviendrai pas sur la question du marché public, même si en rajoutant des critères, on peut toujours faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'un candidat possible.

Mais la date, parce que ce qui a été dit avec une certaine bonhomie par M. le syndic m'interpelle, c'est qu'au final le contact a été pris au moment où Christoph Blocher s'intéressait au rachat de *Lausanne-Cités*. Alors pour moi il y a deux choses qui sont différentes, qui sont potentiellement défendables, mais il ne faut pas faire passer l'une pour l'autre. La première chose c'est une politique d'information de la Ville. Très bien, la Municipalité constate au gré de ses contacts avec les citoyens qu'il y a un problème d'information. Dans ce cas elle estime qu'il est pertinent d'avoir un journal d'information et dans le cadre de cette estimation, elle pense que c'est la solution qu'elle a prise qui est la meilleure. Très bien, c'est une politique d'information, c'est ce qui a été défendu principalement par le syndic.

Par contre, s'il y a eu un effet d'aubaine qui fait que finalement cette idée d'un journal municipal est venue quand M. Blocher s'est intéressé à la presse lausannoise et quand il y a eu des mouvements de capitaux dans la presse lausannoise, c'est autre chose en fait. C'est la politique éditoriale beaucoup plus générale qu'une simple politique d'information, c'est la volonté de s'immiscer, alors on peut le défendre de nouveau, mais il faut le dire, mais c'est la volonté de s'immiscer dans le jeu de la presse pour éviter qu'un éditeur particulier soit actif sur le terrain lausannois. Et je pense qu'il y a une confusion dans le discours du syndic sur ces deux objets. Est-ce qu'on a voulu éviter M. Blocher ou est-ce qu'on fait de l'information ? Et cette réponse m'intéresserait.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais revenir sur les propos de M. Moscheni, auxquels j'abonde totalement. Je me souviens fort bien des discussions que nous avons eues au Conseil communal, discussions qui ont précédé la mort de l'ancien journal communal. Contrairement à ce que M. le syndic a dit, ce ne sont pas seulement des problèmes financiers qui avaient valu la fin de ce journal, mais également, justement, la tendance beaucoup trop à gauche de ce journal dans ses publications qui avait fait que ce journal, finalement, avait été supprimé. Et ça, je me souviens de la discussion comme si c'était hier.

Donc, effectivement, je pense que si on relance ce journal communal, je n'étais malheureusement pas là quand la discussion a eu lieu par rapport au postulat de M. Corboz, mais j'aurais bien précisé justement que si on veut avoir un journal communal ou des informations communales, il faut qu'elles soient neutres et non pas dirigées.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour voir quels sont les médias qui se trouvent dans la zone lausannoise, Donc ce n'est pas une histoire d'intérêt particulier, mon intérêt comme conseiller communal, c'est d'arriver au moment du budget et de pouvoir prendre une décision sur une somme qui va nous être intégrée dans le budget et de la prendre de la meilleure manière possible.

Quand on fait un appel d'offres, il y a évidemment des offres qui arrivent avec des possibilités, des choses qu'on n'aurait peut-être pas imaginées, de distribution peut-être en tout-ménage, sur le format, même si le journal est mis en page, organisé par un média, mais qui peut être ensuite distribué en tout-ménages. Ça aurait pu peut-être être une option, avec peut-être des diminutions de coûts et une économie pour la Ville. Moi, c'est ces

éléments-là qui me manquent. Je pars du principe que tout ça nous a été donné sans justification. C'est ça qui me dérange. Et monsieur le municipal, oui c'était le creux de l'été, ce n'est pas parce que les gens étaient en vacances, c'est parce qu'il n'y avait plus de Conseil communal, ça veut dire qu'il n'y avait plus de possibilité pour les conseillers de peut-être poser quelques questions, alors que les discussions étaient déjà en mai et qu'on a eu d'autres discussions dans ce plénum sur la question des médias, leur avenir et le soutien de la Ville dans ce domaine.

Et moi c'est ces éléments-là qui, sans vous soupçonner de vouloir nous empapaouter avec cette histoire, mais d'un manque d'informations basiques pour qu'on puisse aller de l'avant et arriver à ce budget en se disant bon ben voilà c'est la solution proposée il n'y a pas eu d'autre offre qui aurait été peut-être plus profitable pour la Ville, plus économique, et ce n'est pas la défense d'un journal par rapport à l'autre, ça m'est égal, je comprends très bien cet aspect de la gratuité du *Lausanne-Cités*, même si encore une fois, le taux de pénétration peut paraître peut-être plus intéressant pour un autre que *Lausanne-Cités*, C'est donc tous ces éléments-là qu'on aurait voulu voir couchés sur le papier ou peut-être expliquer de manière plus précise pour qu'on soit véritablement unis derrière la décision de la Municipalité si elle juge nécessaire de faire une communication à toute personne de la ville.

Donc je vous remercie quand même pour ces informations avec des éléments qui nous permettent aussi de resituer ça dans un agenda qui a été compliqué et je l'ai dit en préambule de mon intervention, et puis qui montre clairement qu'on aurait peut-être pu avoir d'autres solutions et puis que vous auriez pu juger par rapport à ces différents appels d'offres et peut-être aux réponses qui auraient peut-être amené des économies par ailleurs avec un taux de pénétration qui aurait pu être optimisé.

M. Grégoire Junod, syndic : – On a communiqué début juillet, il n'y avait effectivement plus de conseil communal au mois de juillet, mais heureusement il y a encore quelques conseils communaux d'ici le vote du budget, ce qui vous a quand même permis effectivement de déposer une interpellation urgente et qui dès lors nous permet d'avoir ce débat ce soir, donc on n'a empêché aucun débat sur ce point.

Il y a un élément qui est important et je le redis parce que je pense que, et peut-être qu'on tombera d'accord sur cet élément-là, je ne veux pas entrer dans le débat maintenant sur la question de l'indépendance, etc., qui n'est pas le cœur de l'interpellation de ce soir, même si ça a été évoqué par certains ici ce soir, mais sur le produit que la Municipalité a souhaité mettre en place. Nous avons souhaité nous adresser à un public plutôt peu informé et peu connecté, précisément ne pas avoir un partenariat avec un journal existant et un canal d'abonnés qui par ailleurs sont déjà des lecteurs informés. C'est pour ça qu'on a choisi effectivement une solution qui s'appuie sur le seul journal gratuit diffusé tous ménages, à l'instar de ce qu'offrent sous des formes un petit peu différentes la Ville de Berne, la Ville de Zurich, d'autres villes en Suisse alémanique avec des partenariats qui s'appuient sur les seuls journaux gratuits existants dans leur commune, parce que c'est en fait une réalité qu'on retrouve presque dans toutes les villes de Suisse il y a en général un seul gratuit diffusé tous ménages.

Autre élément, et puis celui-là il est très important, vous avez évoqué la possibilité qu'un journal, *24 heures* en l'occurrence, puisse être l'occasion où le journal communal serait encarté et diffusé en tout-ménage. OK, mais ça implique quand même une forte distorsion de concurrence entre *24 heures* et d'autres titres qui couvrent l'actualité locale, *Le Courrier*, *La Liberté* ou *Le Temps*. Et précisément, l'opération souhaitée par la Municipalité est une opération qui ne s'inscrit pas en concurrence avec des partenaires de la presse payante. Et ça, c'est un élément central et je pense que ça aurait d'ailleurs été compliqué aussi de faire un partenariat de ce type-là avec le groupe Tamedia. Par ailleurs, et puis je pense que la question elle peut être aussi classée de ce point de vue là, vous avez vu l'annonce de la Municipalité, vous avez sans doute lu la presse le lendemain, lu aussi

les déclarations du responsable de communication de Tamedia qui a clairement décliné tout intérêt pour des aides directes à la presse. Donc la réponse de Tamedia est extrêmement claire, ils ne sont pas intéressés à ce type de partenariat. Ça a été indiqué noir sur blanc dans *24 heures* le lendemain de l'annonce faite par la Municipalité.

Mais cela dit, ce n'est pas le cœur du problème. Le cœur du problème c'est précisément qu'on ne souhaitait pas avoir un produit qui s'inscrit en concurrence avec d'autres titres de la presse payante et on souhaitait toucher un public peu connecté. Et de ce point de vue-là, le journal gratuit diffusait tous ménages. Je ne conteste pas les chiffres que vous avez cités sur le taux de pénétration et le ratio entre le tirage et le taux de lectorat. Il est effectivement meilleur sur un journal payant, c'est une évidence, et notamment sur un journal payant généraliste comme c'est le cas de *24 heures* depuis longtemps sur Lausanne. Mais ce n'est pas les mêmes publics cibles et c'est le sens d'une démarche sur la question du gratuit.

Pourquoi les pages sont différentes, précisément pour qu'on identifie bien le produit communal, qu'il n'y ait pas de confusion entre les pages rédactionnelles, qui sont de la compétence de la rédaction de *Lausanne-Cités* et les pages Ville, qui sont effectivement publiées par des fonctionnaires de la Ville. Je m'excuse qu'on ait encore la compétence de nommer les fonctionnaires, M. Moscheni, mais c'est comme ça, c'est effectivement la Municipalité qui les nomme, même quand ils ont une autonomie dans leur travail. Et les effectifs qui sont dévolus au journal communal sont des effectifs qui sont existants aujourd'hui, le Bureau de la communication n'a pas créé de postes supplémentaires pour cette activité-là. Par contre c'est effectivement une réorientation importante du travail des chargés de communication importante qui est opérée avec ce produit.

Et puis peut-être, pour répondre aux questions de monsieur Carrel avec encore plus de bonhomie qu'avant, on m'a posé une question pour savoir quand est-ce qu'on avait approché le *Lausanne-Cités* et je vous ai répondu au mois de mai avec un partenariat qui a été conclu au mois de juin. C'est la réalité. C'est à ce moment-là que les premières discussions ont eu lieu. Alors est-ce que cette décision ou ce possible partenariat a eu une influence sur le non-rachat par Christoph Blocher ? Honnêtement, j'en doute. Vu les enjeux financiers du partenariat en question et les coûts qui ont été évoqués dans les médias sur ces opérations de rachat, j'en doute énormément. Ce que je peux vous dire effectivement, c'est qu'on a eu de premières discussions à cette occasion-là et que ça s'est conclu au tout début du mois de juillet sur la base d'un accord de principe qui a ensuite été communiqué au public et qui sera discuté encore une fois au mois de décembre et peut-être d'autres fois encore ultérieurement.

La discussion est close

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole. L'interpellateur m'informe qu'il n'a pas de projet de résolution. Ce point est donc clos. Je remercie l'interpellateur et je clos ainsi la séance. Merci et bon retour chez vous.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Philippe Miauton et consorts : « Renforcement de l'information et mesures de soutien à la presse : où est passé l'appel d'offres ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 23 h 12.